

OCDE  
ETUDES ECONOMIQUES  
1985/1986

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

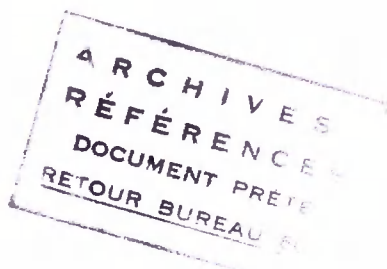
PAYS-BAS

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

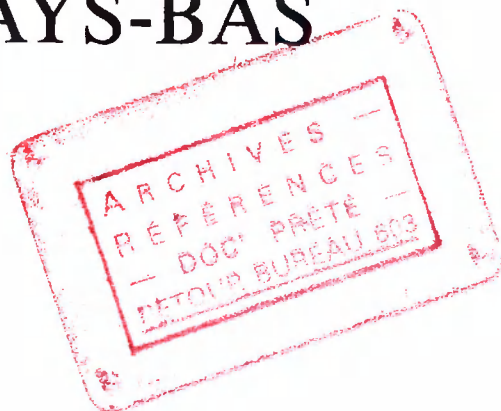
MARS 1986



# ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE



## PAYS-BAS



MARS 1986

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les signataires de la Convention relative à l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants ont adhéré ultérieurement à cette Convention (les dates sont celles du dépôt des instruments d'adhésion) : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE, 1986

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :  
M. le Chef du Service des Publications, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>I. Cadre de l'action gouvernementale</b>	<b>8</b>
<b>II. Les performances et l'ajustement de l'industrie néerlandaise</b>	<b>10</b>
Evolution intervenue au cours des années 70 et structure de l'industrie au début des années 80	10
Point de départ	10
Evolution au cours des années 70 et au début des années 80	13
La situation au milieu des années 80 et les difficultés qui risquent de surgir	19
Politique industrielle	25
Les programmes publics et leur coût budgétaire	26
<i>i)</i> Mesures budgétaires de soutien	26
<i>ii)</i> Mesures plus ponctuelles	27
Mesures à caractère défensif	27
Mesures tournées vers l'avenir	31
Politique d'action prioritaire	32
Politique technologique axée sur le marché	33
Politique des marchés publics	34
Aménagement du système financier	34
Résumé	35
<b>III. Situation et politique dans les domaines budgétaire et monétaire</b>	<b>36</b>
Politique budgétaire	36
Politique monétaire	41
<b>IV. Evolution récente et perspectives</b>	<b>44</b>
Evolution de la demande	44
Production et productivité	47
Marché du travail	48
Coûts, prix et parts de facteurs	51
Commerce extérieur et balance des paiements	54
Perspectives d'évolution pour 1986	59
<b>V. Conclusions</b>	<b>62</b>
Notes et références	67
<i>Annexes</i>	
I. Principales mesures en faveur du secteur marchand aux Pays-Bas	76
II. Evolution récentes du système de sécurité sociale	87
III. Chronologie économique	92
<b>Annexe Statistique</b>	<b>99</b>

## TABLEAUX

### *Texte*

1. Structure de la production : comparaison internationale	11
2. Part des différentes composantes de la demande dans le PIB	12
3. Importations, exportations et balance commerciale des Pays-Bas, 1960-1983	12
4. Part des exportations dans la production totale et part des branches dans le marché intérieur	15
5. Valeur ajoutée brute par secteur	17
6. Avantage comparatif mesurés à l'intensité de la R-D	20
7. Comparaison internationale des dépenses de recherche-développement	23
8. Répartition des dépenses de R-D aux Pays-Bas	24
9. Coût budgétaire des programmes en faveur des entreprises	28
10. Dépenses à caractère défensif et prospectif	30
11. Budget des exercices 1984 à 1986 : projections et résultats	37
12. Importance du secteur public et des déficits du secteur public	38
13. Programme 1982 : projections et résultats	40
14. Conditions monétaires	42
15. Demande et production	45
16. Compte d'affectation des ménages et des institutions privées sans but lucratif	46
17. Production et productivité	47
18. Marché du travail	49
19. Salaires, coûts et prix	52
20. Profits dans le secteur marchand	54
21. Echanges de marchandises	55
22. Balance des paiements	57
23. Perspectives à court terme	59

### *Annexe statistique*

A. Produit national et dépenses de la nation	100
B. Origine du produit intérieur brut au coût des facteurs	101
C. Revenu et dépenses des particuliers et des institutions privées sans but lucratif	102
D. Production industrielle et productivité	103
E. Le marché du travail et l'emploi	104
F. Prix et salaires	105
G. Monnaie et banque	106
H. Commerce par région et groupe de produits	107

## GRAPHIQUES

1. Investissement rapporté à la production par secteur	18
2. Distribution cumulative des effectifs des entreprises manufacturières, classées en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée	21
3. Taux d'intérêt	43
4. Composantes de l'indice implicite des prix de la consommation privée	53
5. Indicateurs de compétitivité et évolution des résultats à l'exportation, industries manufacturières	56

# STATISTIQUES DE BASE DES PAYS-BAS

## LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> en 1984)	41.5	Villes principales, au 1 <sup>er</sup> janvier 1984 (milliers d'habitants) :	
Superficie agricole (milliers de km <sup>2</sup> en 1984)	20.2	Amsterdam	676
Superficie cultivée (y compris les herbages temporaires, milliers de km <sup>2</sup> en 1984)	8.2	Rotterdam	555
Forêts (milliers de km <sup>2</sup> en 1984)	3.3	La Haye	445

## LA POPULATION

Population totale, 1984 (milliers)	14 454	L'emploi en 1984 (milliers d'hommes années) :	4 501
Habitants par km <sup>2</sup> de superficie terrestre	426	Agriculture, pêche	272
Accroissement net, milliers (moyenne 1979-1984)	73	Industrie	1 244
		Autres activités	2 985

## LE SECTEUR PUBLIC

Employés de l'État (y compris les forces armées) en pourcentage de l'emploi total en 1984	16.2	Dépenses en biens et services, en pourcentage du produit intérieur brut de 1984	20.7
Part dans le revenu national net au coût des facteurs en 1984 (%)	14.6	Recettes fiscales (y compris cont. Séc. soc.) en pourcentage du revenu national net de 1984	54.4

## LA PRODUCTION

Produit intérieur brut en 1984 (milliards de dollars des É.-U.)	123.1	Accroissement du volume de la formation brute de capital des entreprises, 1982-1984 (taux annuel, en %)	0.5
Accroissement du PIB à prix constants, 1982-1984 (taux annuel, en %)	1.2	Accroissement de la productivité de la main-d'œuvre dans l'ensemble du secteur des entreprises <sup>1</sup> , 1982-1984 (taux annuel, en %)	2.9
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB de 1984	16.1	<i>dont</i> : Industries manufacturières	5.2

## BALANCE DES PAIEMENTS ET COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1984 (millions de dollars des États-Unis)

Exportations de marchandises (fob)	59 933	Répartition en pourcentage du commerce extérieur :	
Importations de marchandises (fob)	54 406	Expor- tations	Impor- tations
Services, net	329		
Transferts, net	-1 034		
Balance des paiements courants	4 822	Par régions :	
Balance des opérations en capital à long terme	-3 309	Pays de l'OCDE	86.1 74.4
Balance de base	1 513	Autres pays développés	3.5 5.1
Exportations de biens et services en % du PIB	63.1	Pays en voie de développement	10.4 20.5
Importations de biens et services en % du PIB	57.9	Par groupe CTIC : Alimentation, boissons et tabacs (0, 1) 18.7 12.4 Matières premières (2, 3, 4) 29.5 31.6 <i>dont</i> : Pétrole et produits dérivés (3) 23.0 23.9 Produits manufacturés finis (5, 6, 7, 8, 9) 51.8 56.0	

## LA MONNAIE

Unité monétaire : Florin		Nombre d'unités monétaires par dollar des États-Unis, moyenne journalière :	
		Année 1985	3.322
		Décembre 1985	2.833

*Note* : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.  
1. Non comprise extraction du gaz.

*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel des Pays-Bas par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 3 février 1986.*

*Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 12 mars 1986.*



## INTRODUCTION

Les conditions économiques se sont améliorées au cours des dernières années. Alors que l'impulsion initiale était venue des exportations, stimulées par le redressement des échanges internationaux, on observe maintenant un raffermissement de la demande intérieure dû notamment au dynamisme de l'investissement privé. La balance courante est largement excédentaire, le taux d'inflation est faible et les bénéfices, de même que la situation budgétaire des administrations publiques, se sont améliorés. Néanmoins, le chômage demeure élevé et comporte un élément structurel important, et des progrès doivent encore être faits pour ramener le déficit budgétaire à un niveau supportable. Etant donné que l'expansion des échanges internationaux commence à se ralentir et que les recettes gazières vont sans doute diminuer, on examinera dans le premier chapitre le cadre de l'action gouvernementale et les contraintes qui pèsent sur l'économie néerlandaise.

Les recettes gazières étant appelées à diminuer, il convient de mettre l'accent sur les structures de production qui subsisteront après que les réserves de gaz auront été épuisées. Au cours des quinze à vingt années qui ont suivi la découverte des gisements de gaz, l'économie a connu de profonds changements. Le chapitre II analyse les principaux facteurs qui ont influé sur la structure de la production depuis le début des années 70, ainsi que la politique qui a été menée au cours de cette période. La politique structurelle et industrielle a été largement réorientée depuis le début des années 80, à la suite d'un réexamen et d'une réévaluation approfondis de la situation économique. Le gouvernement actuel donne la priorité à l'amélioration des conditions de développement du secteur marchand ; les mesures sectorielles et structurelles se limitent aux domaines où les mécanismes du marché risquent de se révéler insuffisants ou dans lesquels il serait possible d'améliorer les flux d'information.

Le chapitre III présente une analyse de la politique budgétaire et monétaire actuelle. Les résultats du programme budgétaire mis en œuvre en 1982, qui doit s'achever en 1986, y sont évalués et les difficultés rencontrées dans la maîtrise des dépenses y sont évoquées. Etant donné que les recettes gazières représentent une part importante des recettes de l'Etat et qu'elles sont appelées à diminuer, l'accent est mis sur la nécessité de nouvelles compressions de dépenses. Le chapitre IV est consacré à une analyse de l'évolution récente et des perspectives. Le léger redressement du PIB par rapport au niveau particulièrement bas qu'il avait atteint en 1982-83 tient dans une large mesure à l'augmentation de la demande extérieure, encore que certaines composantes de la demande intérieure, notamment l'investissement, prennent progressivement le relais des exportations. Néanmoins, le chômage demeure élevé et semble comporter une composante structurelle importante. Les hausses de prix et de salaires restent faibles et la répartition des parts de facteurs s'est modifiée en faveur des profits. En 1986, la production de gaz devrait accusé un recul considérable, de l'ordre de 10 pour cent, de sorte que le taux de croissance du PIB reviendra aux alentours de 1¼ pour cent. En revanche, dans le secteur non gazier, l'augmentation de la demande intérieure devrait à peu près compenser la détérioration de la balance commerciale et la production progressera sans doute à un rythme de 1¾ pour cent environ. L'excédent de la balance courante devrait décroître jusqu'à environ 3¾ pour cent du PIB. L'étude s'achève par le chapitre V, dans lequel sont examinées les principales questions qui se posent aux pouvoirs publics.



## I. LE CADRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Ces quelques dernières années se sont caractérisées, aux Pays-Bas, par une évolution sensible de la situation économique, de l'action gouvernementale et des attitudes après une difficile période d'ajustement pendant les années 70 et les premières années 80. Durant l'après-guerre et jusqu'aux années qui ont immédiatement précédé la première crise pétrolière, ce pays avait connu une croissance presque ininterrompue. C'est dans l'industrie, et plus particulièrement dans les secteurs des produits chimiques et du raffinage du pétrole, que l'expansion avait été la plus visible, la capacité de production étant concentrée principalement dans les régions fortement peuplées. Avec la découverte d'importants gisements de gaz, les ressources des Pays-Bas se sont encore accrues notablement. Mais cette prospérité croissante s'est accompagnée d'un certain affaiblissement du consensus politique et social qui avait été à la base des premières phases de reconstruction et d'expansion d'après-guerre. Le désaccord ne s'est pas limité simplement aux litiges entre les travailleurs et le patronat au sujet des salaires et des conditions de travail, de la répartition du revenu et de la couverture sociale. Au cours des années qui ont précédé le premier choc pétrolier, il s'est étendu aussi aux problèmes de la lutte contre la pollution, de la « qualité » de la croissance et de la lutte contre le gaspillage de ressources naturelles limitées. Le rapport du Club de Rome et celui sur le monde à l'horizon 2000 (établi pour le sommet d'Ottawa en 1981) ont eu davantage de retentissement auprès du public aux Pays-Bas que dans la plupart des pays d'Europe. L'élan politique qui s'était formé à l'époque en faveur des impératifs sociaux et environnementaux s'est prolongé assez loin dans la seconde moitié des années 70 avant de commencer à s'inverser progressivement. Au cours de cette période, les responsables de l'action gouvernementale sont intervenus de manière plus active dans un certain nombre de domaines, notamment ceux des relations professionnelles, de la détermination des salaires, de la garantie de ressources et de la localisation et de la structure des industries.

Dans les années 70, les réserves de gaz ont représenté à la fois un avantage et un inconvénient pour l'économie néerlandaise. Les effets de l'accroissement des ressources sur l'économie s'étaient fait sentir dès les années 60, mais ils ont été renforcés par les hausses des prix de l'énergie. Les Néerlandais ont bénéficié de la réévaluation des réserves de gaz au moment même où les programmes d'investissement destinés à l'exploitation se sont achevés. Une forte proportion des revenus tirés du gaz allant à l'Etat sous forme de redevances, de taxes et de bénéfices, il a été possible de mettre en œuvre des programmes sociaux plus étendus et plus généreux et de développer les services publics en général. Mais ce phénomène a eu des effets secondaires imprévus. Le taux de change s'est apprécié et, bien que cela ait aidé à atténuer les effets inflationnistes des deux chocs pétroliers, les secteurs travaillant pour l'exportation et exposés à la concurrence des importations ont perdu de leur compétitivité. L'accroissement des recettes tirées du gaz a stimulé la consommation plutôt que l'investissement. Les services se sont développés – aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé – tandis que l'industrie manufacturière a vu sa part se contracter. En un mot, les Pays-Bas ont souffert du « mal néerlandais ». Mais la découverte de gisements de gaz n'a pas été l'unique raison de la dégradation des résultats économiques. Les anticipations politiques et sociales, non sans rapport avec l'augmentation des recettes tirées du gaz naturel, ont probablement joué un rôle important – quoi qu'intangible. On a envisagé avec trop d'optimisme les possibilités de croissance en une période de changement structurel. Cet excès d'optimisme a été en partie à l'origine de la surestimation chronique des recettes, de la sous-estimation du coût de nombreux programmes et de l'aggravation du déficit. La pression fiscale a augmenté, entraînant dans certains cas un alourdissement des charges des entreprises

ou donnant lieu à des revendications salariales fondées sur les revenus après impôt, de sorte que les bénéficiaires ont été comprimés. Malgré la montée du chômage, certains des gains de productivité liés au gaz ont peut-être rejailli sur les rémunérations des salariés et les salaires réels ont sensiblement augmenté. Les accords salariaux étaient souvent centralisés. La rémunération par salarié avait tendance à s'accroître dans les mêmes proportions dans tous les secteurs, accentuant ainsi la pression sur les bénéficiaires dans les secteurs exposés où la concurrence internationale empêchait les entreprises de relever leurs prix en fonction de leurs coûts. En revanche, cette évolution, – conjuguée à l'appréciation du taux de change – a eu pour résultat une évolution générale des prix plus favorable que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. La réduction des écarts de salaires et l'évolution des préférences de la population active pour tel ou tel type d'emploi ont rendu l'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché du travail encore plus difficile.

Après le deuxième choc pétrolier de 1979 et le marasme qui s'est emparé ensuite de l'économie mondiale, l'affaiblissement de la demande extérieure s'est accompagné d'une forte compression des bénéficiaires et d'un fléchissement de la demande intérieure, notamment de l'investissement. Une nouvelle recrudescence du chômage et une aggravation du déficit du secteur public, qui a atteint des niveaux insoutenables, ont entraîné des changements d'attitude importants. Au niveau politique, le gouvernement actuel a été élu sur un programme prévoyant la réduction du secteur public et de son déficit, le rétablissement de la rentabilité et le développement de l'emploi. Bien que le freinage de la progression des traitements ait provoqué des grèves dans le secteur public, la modération des salaires et le redressement des bénéficiaires ont donné lieu à des accords entre les interlocuteurs sociaux dans le secteur privé. D'une manière plus générale, le public s'est peut-être mieux rendu compte des limites de la croissance, de la nécessité des bénéficiaires, du besoin d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail et des effets secondaires indésirables que peut avoir un secteur public très étendu. Plus récemment, l'investissement a marqué une légère reprise et le secteur privé semble maintenant reprendre vigueur.

Dans les études économiques précédentes de l'OCDE sur les Pays-Bas, on a souligné le dilemme auquel se trouvaient confrontées les autorités et la marge de manœuvre limitée dont elles disposaient ces dernières années. Tandis que l'importance du déficit interdisait toute nouvelle mesure visant à stimuler la demande, un élagage brutal du déficit du secteur public risquait de faire sombrer l'économie dans une récession encore plus profonde. Finalement, la tâche du gouvernement s'est trouvée facilitée par la reprise des échanges mondiaux, accompagnée d'une amélioration de la compétitivité de l'industrie néerlandaise. L'accroissement de la demande extérieure a plus que compensé les effets de la réduction des dépenses publiques entre 1983 et 1985, tandis que le freinage des salaires et l'augmentation de la production ont amélioré la rentabilité. Et en 1986, les interventions de l'Etat viseront probablement à soutenir la demande intérieure. Depuis le milieu de 1984, le chômage déclaré a accusé un certain recul, en partie attribuable à la modification des dispositions régissant l'inscription des chômeurs. Néanmoins, il atteint encore un niveau élevé et semble plus préoccupant que dans les autres pays, surtout si l'on tient compte de diverses formes de chômage non recensé.

Le problème ne semble guère pouvoir trouver de solution immédiate. Non seulement l'offre de main-d'œuvre continuera sans doute d'augmenter à moyen terme mais le chômage «structurel» est sans doute maintenant plus important et risque d'être plus difficile à enrayer. Les mesures visant à adopter l'offre pourraient avoir des effets favorables avec la révision en baisse de certains programmes de garantie de ressources (question traitée dans la dernière étude économique sur les Pays-Bas). Mais l'ampleur des changements proposés et la progressivité de leur mise en œuvre donnent à penser qu'ils n'auront guère d'effets immédiats,



si tant est qu'ils en aient. Plus importants pourraient être, tout d'abord, des facteurs comme la réduction de la taille relative du secteur public, d'une manière plus générale, et celle de la charge collective correspondante sur le plan fiscal et social et, en second lieu, le niveau des bénéfices et le renforcement des incitations dans le secteur privé. C'est dans ce contexte à moyen terme que l'on examinera, dans la section suivante, l'ajustement de la structure de la production depuis 1970 et les mesures structurelles et sectorielles qui ont accompagné ces changements.

## II. LES PERFORMANCES ET L'AJUSTEMENT DE L'INDUSTRIE NÉERLANDAISE

Ce chapitre donne un aperçu général de la structure de l'appareil productif néerlandais et de son évolution depuis le début des années 70 et le premier choc pétrolier. Comme pour tous les pays de l'OCDE, les dix à quinze dernières années ont été placées sous le signe de la transition, face à un certain nombre d'évolutions et de perturbations internes et externes. La première section sera consacrée à une brève description de ce processus et de la structure qui en est issue, telle qu'on peut la dépeindre au milieu des années 80. La deuxième section retracera l'évolution de la politique industrielle et de la politique sectorielle durant la période considérée, l'accent étant mis en particulier sur la réorientation opérée depuis le début des années 80. La dernière section dressera le bilan des politiques menées à l'heure actuelle face aux difficultés auxquelles se heurte une économie de petite dimension et assez fortement spécialisée.

### **Évolution intervenue au cours des années 70 et structure de l'industrie au début des années 80**

#### *Point de départ*

Les Pays-Bas sont un pays de tradition agricole et commerciale. Ils ont connu tardivement l'industrialisation, qui ne s'est généralisée qu'après 1945. L'après-guerre a vu une expansion rapide du secteur industriel, se conjuguant à un accroissement sensible de la part des échanges commerciaux dans la production totale. Presque toutes les branches manufacturières ont contribué à cette expansion, la progression la plus forte ayant été néanmoins observée dans la chimie, le raffinage du pétrole et les industries alimentaires. Cette évolution s'explique en partie par la découverte de gisements de gaz et par la situation du port de Rotterdam et l'expansion de ses activités de stockage du pétrole, qui s'est accompagnée d'un développement de la filière aval (raffinage et industrie chimique). Le changement structurel dans les industries manufacturières a été plus prononcé que dans la plupart des autres pays européens au cours de la période considérée<sup>1</sup>. A la fin des années 60 et au début des années 70, l'économie néerlandaise offrait des caractéristiques similaires à celles de ses grands partenaires commerciaux du point de vue du niveau d'industrialisation, encore que l'agriculture ait conservé une place relativement plus importante que dans la moyenne de la zone OCDE ou des pays européens (tableau 1). La chimie, le raffinage du pétrole et les industries alimentaires représentaient une proportion relativement élevée de la production manufacturière, tandis que le textile et l'habillement, le bois et le papier, la métallurgie de base et les produits non métalliques restaient relativement en retrait. Différemment spécialisés, les secteurs des articles manufacturés en métal et de la mécanique étaient à peu

Tableau 1. Structure de la production : comparaison internationale  
En pourcentage du PIB

		Agriculture	Industries extractives	Industries manufacturières	Electricité gaz, eau et construction	Services	Administrations publiques	Autres <sup>1</sup>
Pays-Bas	1970/71	5.8	1.8	26.4	11.1	43.3	14.0	-2.4
	1982/83	4.3	7.2	17.1	8.4	45.2	13.7	4.2
Australie	1970/71	6.2	3.3	25.2	10.8	51.4	3.9	-0.8
	1981/82	4.5	6.0	18.6	9.1	58.5	4.5	-1.2
Autriche	1970/71	6.4	0.7	33.6	11.1	35.9	11.9	0.4
	1982/83	3.8	0.5	26.9	10.7	39.5	14.4	4.1
Belgique	1970/71	3.5	0.9	31.2	9.3	39.3	12.0	3.7
	1982/83	2.4	0.5	24.3	9.2	41.8	15.9	5.8
Canada	1970/71	3.6	3.2	20.1	8.0	35.7	16.3	12.9
	1982/83	3.5	5.5	15.7	8.5	38.2	18.6	10.0
Danemark	1970/71	5.5	0.1	18.2	10.9	38.3	14.8	12.2
	1982/83	5.3	0.7	16.7	6.5	37.6	21.2	12.1
France	1970/71	6.3	0.8	28.6	9.1	37.7	10.9	6.6
	1982/83	4.1	0.8	25.1	8.5	42.8	13.5	5.1
Allemagne	1970/71	3.1	1.2	37.7	9.9	32.6	11.1	4.3
	1981/82	2.3	0.9	31.9	8.9	39.4	13.7	2.9
Italie	1970/71	7.9	n.d.	28.7	13.7	38.8	11.8	-0.9
	1982/83	5.9	n.d.	27.8	12.5	40.8	14.6	-1.6
Japon	1970/71	5.7	0.8	35.6	10.0	43.8	7.5	-3.4
	1982/84	3.3	0.4	30.5	11.4	47.9	10.6	-4.2
Norvège	1970/71	6.4	0.8	21.7	11.2	44.6	12.2	3.2
	1982/83	4.1	16.4	14.0	10.7	39.7	14.2	0.9
Suède	1970/71	4.2	0.9	24.7	10.2	31.6	16.8	11.6
	1982/83	3.2	0.4	20.4	9.5	31.2	22.7	12.6
Royaume-Uni	1970/71	2.5	1.5	28.2	8.4	36.6	12.2	10.7
	1982/83	1.9	6.7	21.4	7.7	38.2	14.7	9.5
Etats-Unis	1970/71	2.7	1.7	25.3	7.4	49.7	13.5	-0.3
	1982/83	2.3	3.8	21.0	7.1	53.9	13.0	-1.1

1. Commissions bancaires imputées, droits sur les importations, taxe sur la valeur ajoutée, écart statistique et autres ajustements.  
Source : Secrétariat de l'OCDE.

près aussi développés que dans les autres grands pays européens industrialisés<sup>2</sup>. L'industrie se signalait aux Pays-Bas par une forte intensité capitaliste et énergétique, tant et si bien que la productivité du travail dans ce secteur était de loin supérieure à celle du reste de l'économie et était l'une des plus élevées de la zone de la CEE<sup>3</sup>.

La structure de la production du secteur privé se reflétait dans celle des échanges. Comme on l'a indiqué, l'économie néerlandaise, de tradition commerciale, est extrêmement ouverte. Comme en Belgique, c'est aux Pays-Bas que les importations et les exportations occupent la place la plus importante, en proportion du PIB, de toute la zone de l'OCDE

Tableau 2. Parts des différentes composantes de la demande dans le PIB<sup>1</sup>

Pourcentages

	En valeur		En volume		Variations, d'une période à l'autre		Incidence des prix relatifs
	1969/71	1981/84	1969/71	1981/84	En valeur	En volume	
Consommation privée	57.6	60.0	58.3	59.6	2.4	1.3	1.1
Consommation des administrations publiques	15.7	17.4	18.7	18.6	1.7	-0.1	1.8
Investissement total	25.6	18.5	27.5	18.6	-7.1	-8.9	1.8
Administrations publiques	4.8	2.9	5.7	3.0	-1.9	-2.7	0.8
Entreprises	15.3	10.3	14.7	10.2	-5.0	-4.5	-0.5
- Machines et outillage	10.6	7.3	9.2	7.1	-3.3	-2.1	-1.2
- Construction :							
Non résidentielle	4.7	3.0	5.5	3.1	-1.7	-2.4	0.7
Résidentielle	5.5	5.3	7.0	5.4	-0.2	-1.6	1.4
Exportations de biens et services	44.5	59.2	43.2	55.6	14.7	12.4	2.3
Importations de biens et services	45.2	55.0	49.6	52.2	9.8	2.6	7.2
Balance commerciale	-0.7	4.2	-6.4	3.4	4.9	9.8	-4.9

1. Moyennes sur les périodes 1969-71 et 1981-84.  
Source : BSC, Nationale Rekeningen diverses années.

Tableau 3. Importations, exportations et balance commerciale des Pays-Bas, 1960-83

Pourcentage du total

	Exportations				Importations				Taux de couverture (Exportations/Importations)			
	1960	1970	1980	1983	1960	1970	1980	1983	1960	1970	1980	1983
Produits alimentaires, boissons et tabacs	26.7	23.2	18.8	19.5	13.1	12.6	12.5	13.1	1.70	1.62	1.43	1.58
Produits minéraux, huiles et graisses	8.2	7.7	6.2	5.8	15.1	9.6	7.1	6.7	0.49	0.70	0.83	0.90
Combustibles minéraux	11.7	10.7	22.2	23.6	13.2	10.8	23.8	25.0	0.79	0.86	0.89	1.00
Produits chimiques	8.4	12.9	15.3	16.1	6.7	7.8	8.4	9.1	1.12	1.44	1.77	1.90
Textiles	8.4	7.7	4.3	3.6	7.2	8.4	6.7	5.8	1.05	0.79	0.61	0.66
Métaux	8.3	7.9	6.9	6.4	11.9	11.1	7.7	6.4	0.62	0.62	0.88	1.05
Autres demi-produits	9.9	11.6	10.4	9.8	11.3	15.8	14.5	13.7	0.79	0.64	0.68	0.76
Autres machines	5.1	6.7	5.9	6.7	8.7	9.9	7.8	8.6	0.53	0.59	0.74	0.82
Machines électriques	8.7	7.4	5.6	4.4	6.3	6.5	5.3	4.6	1.22	0.99	1.02	1.01
Véhicules de transport	1.0	1.5	2.5	2.4	4.2	5.8	5.3	5.1	0.21	0.23	0.46	0.47
Avions et bateaux	3.7	2.6	1.8	1.7	2.3	1.6	0.9	1.7	1.39	1.50	1.97	1.05
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	0.89	0.88	0.97	1.07
Croissance (%)	11.0	10.7	13.1	8.3	8.2	8.7	12.9	9.1				

Source : Secrétariat de l'OCDE.

(tableau 2). Au début des années 70, les exportations se composaient surtout de denrées et produits alimentaires (un quart environ), de produits chimiques (un huitième environ) ainsi que de combustibles minéraux (essentiellement le gaz et les produits du raffinage du pétrole) et d'autres biens intermédiaires (environ un dixième chacun). Il convient cependant de noter que les machines et le matériel de transport représentaient entre un cinquième et un sixième des exportations. C'est surtout dans le secteur alimentaire, la chimie, l'aéronautique et la construction navale que les échanges étaient excédentaires alors que des déficits étaient enregistrés dans le secteur de l'énergie (ce déficit s'expliquant en partie par les importations de pétrole destinées à l'industrie chimique) ainsi que dans celui des machines et du matériel de transport, à l'exclusion des machines électriques (tableau 3). Un autre trait caractéristique tenait à l'importance d'un nombre relativement restreint de grandes entreprises dans l'économie néerlandaise. La concentration industrielle s'est accentuée au cours des années 60, des fusions étant intervenues dans plusieurs secteurs. En 1970, 30 sociétés assuraient 53 pour cent de l'emploi industriel. Au sein de ce groupe, les cinq multinationales néerlandaises jouaient un rôle prédominant et employaient environ un quart de la population active totale travaillant dans l'industrie<sup>4</sup>. Ces sociétés dominaient l'exportation dans leur secteur – raffinage du pétrole, chimie et articles électriques. Elles réalisaient également l'essentiel de la R-D privée (environ 80 pour cent au début des années 70).

#### *Évolution au cours des années 70 et au début des années 80*

Les années 70 ont marqué une transition pour l'économie néerlandaise, la première partie des années 80 pouvant être à certains égards qualifiée de période d'assainissement. Jusqu'en 1982, les contraintes pesant sur l'économie et l'orientation macro-économique se différenciaient quelque peu de celles observées dans les pays européens voisins ou dans les pays de l'OCDE en général. Etant donné la prédominance des échanges et des industries à forte intensité énergétique et capitalistique dans l'économie néerlandaise, les deux chocs pétroliers se sont faits profondément sentir. Le relèvement des prix de l'énergie a fait monter le coût des produits à forte intensité énergétique, lesquels représentaient une part relativement importante de la production industrielle et des échanges commerciaux des Pays-Bas<sup>5</sup>. La contraction de la demande s'est traduit par des surcapacités dans un certain nombre de secteurs tels que les fibres artificielles, la chimie et le raffinage du pétrole. Le ralentissement de la croissance des marchés extérieurs y a été un peu plus net que dans la moyenne des pays de l'OCDE, en raison, du tassement de la demande allemande<sup>6</sup>. Simultanément, les Pays-Bas n'ont pas su profiter autant que d'autres pays de l'accroissement de la demande en provenance des pays en développement. Cela s'explique à la fois par la position concurrentielle des Pays-Bas et par leur gamme de produits, les exportations à destination de l'OPEP et des pays en développement non pétroliers étant constituées, pour une large part, de produits de l'industrie lourde et de gros matériel de transport, secteurs dans lesquels l'économie néerlandaise était relativement peu spécialisée. La concurrence accrue des nouveaux pays industriels dans un certain nombre de secteurs, tels que le textile et l'habillement et la construction navale, et du Japon dans l'électronique, a pesé sur de nombreuses entreprises et accéléré parfois leur déclin<sup>7</sup>.

Du point de vue de la production et des exportations, l'augmentation de la production de gaz au cours de la période considérée a compensé ces évolutions défavorables. La progression des exportations de gaz a renforcé la balance des opérations courantes et a contribué à la relative appréciation de la monnaie et à la dégradation de la compétitivité des secteurs exposés<sup>8</sup>. Entre 1970 et 1980, la part des combustibles minéraux dans les exportations a plus



que doublé. Sur le plan intérieur, cette progression a sans doute été plus marquée encore. En ce qui concerne l'industrie, le relèvement des prix intérieurs du gaz et de l'énergie s'est traduit par un accroissement des bénéfices du secteur gazier au détriment des autres secteurs. En valeur, la production de gaz est passée de 1¼ pour cent du PIB en 1970 à 4½-5 pour cent durant la période 1975-79 et à quelque 7 pour cent au début des années 80. En fin de période, 60 pour cent environ de ces recettes alimentaient les caisses de l'Etat<sup>9</sup>. Le gonflement des recettes gazières a permis de mener une politique budgétaire expansionniste durant les années 70 et au début des années 80. Rapportées au PIB, les dépenses publiques courantes n'ont guère augmenté en termes réels. La progression des dépenses est plutôt le résultat d'une revalorisation sensible des rémunérations dans le secteur public (par rapport au secteur privé), de recrutements importants dans le secteur des services subventionnés par l'Etat (secteur quaternaire)<sup>10</sup> et d'une montée spectaculaire des transferts, dont une large part a servi à assurer une garantie de ressources à la main-d'œuvre excédentaire (programmes en faveur des chômeurs et des personnes dans l'incapacité de travailler)<sup>11</sup>. L'accroissement des dépenses du secteur public a cependant été supérieur à celui des recettes gazières. Sous l'effet du relèvement des impôts et des cotisations de sécurité sociale, les marges bénéficiaires se sont contractées, soit directement par alourdissement des coûts non salariaux de main-d'œuvre, soit indirectement sous la pression des revendications visant à une revalorisation des salaires nets. Au total, il est difficile d'évaluer l'incidence de l'ensemble de ces facteurs sur la demande, notamment lorsqu'on prend en compte les effets à plus long terme sur la rentabilité des entreprises et l'investissement. Au départ, ils ont contribué à maintenir la croissance après le premier choc pétrolier, en particulier en 1976-1977, lorsque des mesures expansionnistes de régulation de la demande ont abouti à un redémarrage de la demande et de l'activité, surtout dans le secteur de la construction. Cependant, ils ont aussi préparé la voie à une forte contraction au début des années 80.

Durant la majeure partie des années 70 et au début des années 80, les rigidités observées sur les marchés du travail et dans les négociations salariales ont contribué à une érosion constante de la part relative des profits. Les accords de salaires, négociés à l'échelon central et souvent conclus après intervention des pouvoirs publics, se caractérisaient par une indexation pratiquement uniforme dans l'ensemble des secteurs. Il s'est produit également un certain tassement des barèmes de rémunérations après impôts et le relèvement des taux marginaux d'imposition a encore réduit les écarts de salaires après impôts. Les marchés du travail semblent être devenus plus rigides, les déséquilibres entre l'offre et la demande s'étant accentués, ce qui s'explique sans doute par le resserrement des écarts de salaires, les effets indirects de l'expansion du secteur public, les caractéristiques du système éducatif et le changement de mentalité de certains nouveaux actifs préférant travailler dans le secteur public et dans les services plutôt que dans l'industrie<sup>12</sup>. Cette accentuation des rigidités a probablement, à son tour, fait monter le niveau du chômage structurel et rendu plus difficiles les arbitrages entre le chômage et les relèvements de salaires. Quelle qu'en soit l'origine, on a pu observer une baisse générale de la part totale des profits dans la valeur ajoutée au coût des facteurs pour le secteur non gazier, cette part ayant été ramenée de 16 pour cent en 1969-73 à 9 pour cent en 1982-83<sup>13</sup>. La baisse a été particulièrement prononcée dans les secteurs industriel et agricole, où la plupart des entreprises n'étaient guère en mesure d'agir sur les prix internationaux. L'appréciation du florin a entamé leur compétitivité et l'intensification de la concurrence internationale les a empêchées de répercuter leurs coûts salariaux sur les prix autant que leurs homologues approvisionnant essentiellement le marché intérieur. Les tensions sur les profits ont été particulièrement vives après le deuxième choc pétrolier, période durant laquelle le commerce international s'est contracté, la croissance de la demande intérieure s'est ralentie et l'emploi a régressé. Le rythme d'accroissement du déficit du secteur

public étant devenu insoutenable, la politique budgétaire a pris une tournure plus déflationniste après 1982.

La structure de la demande et le partage entre marché intérieur et marché extérieur se sont radicalement modifiés durant les dix ans qui ont précédé 1983. L'élargissement de la part des salaires et l'augmentation des transferts ont favorisé la consommation privée tout en entraînant une croissance rapide des dépenses publiques courantes. En termes nominaux, la consommation publique et la consommation privée ont gagné 4 points de PIB, tandis que l'investissement des entreprises en perdait 5 (tableau 2). Si ces évolutions ont été un peu moins prononcées en volume, on observe néanmoins une réorientation, les biens d'équipement et la construction ayant été délaissés au profit des biens de consommation et des services<sup>14</sup>. La part des importations et des exportations dans le PIB a elle aussi progressé rapidement (tableau 4). Du côté des importations, les entreprises néerlandaises ont subi de sensibles pertes de part de marché, en particulier dans le secteur manufacturier. L'alourdissement des coûts, notamment

Tableau 4. Part des exportations dans la production totale et part des branches dans le marché intérieur  
Pourcentages

	Part des exportations dans la production totale			Parts des branches dans le marché intérieur <sup>1</sup>			
	1970/71	1981/82	Variation 3=2-1	1969-73	1981/82 5	Variation 6=5-4	7=3+6 <sup>2</sup>
Agriculture	18.8	25.5	6.7	79.5	74.0	-5.5	1.2
Pétrole, gaz et autres industries extractives	34.5	49.0	14.5	28.0	34.2	6.2	20.7
Produits alimentaires, boissons et tabacs	28.0	36.0	8.0	84.0	77.0	-7.0	1.0
Textiles, habillement et chaussures	20.7	64.5	43.8	44.0	17.8	-26.2	17.6
Papier, imprimerie et édition	16.7	18.8	2.1	78.5	74.0	-4.5	-2.4
Raffinage du pétrole	52.0	72.0	20.0	78.5	39.5	-39.0	-19.0
Produits chimiques, caoutchouc et matières plastiques	61.0	68.8	7.8	42.5	38.5	-4.0	3.8
Ouvrages en bois et matériaux de construction	11.5	19.6	8.1	64.5	56.5	-8.0	0.1
Ouvrages métalliques, instruments d'optique et autres produits	36.8	49.0	12.2	51.5	43.2	-8.3	3.9
Métaux de base	55.0	69.0	14.0	60.5	29.2	-31.3	-17.3
Matériel électrique	65.0	73.0	8.0	38.5	28.5	-10.0	-2.0
Matériel de transport	49.7	63.0	13.3	37.5	29.7	-7.8	5.5
Produits manufacturés	39.0	52.0	13.0	61.0	50.0	-11.0	2.0
Services publics (eau, gaz, électricité)	0.5	0.2	-0.3	..	..	..	..
Bâtiment et travaux publics	1.7	3.7	2.0	..	..	..	..
Commerce de gros et de détail	17.0	23.0	6.0	..	..	..	..
Transports maritimes et aériens	88.6	80.6	-8.0	..	..	..	..
Autre service de transport	29.0	35.5	6.5	..	..	..	..
Services bancaires	8.9	9.6	0.7	..	..	..	..
Autres services, non compris le logement, les services médicaux et vétérinaires, les services culturels et récréatifs	10.0	13.4	3.4	..	..	..	..
Services	23.6	25.3	1.7	..	..	..	..
Entreprises	28.1	35.9	7.8	..	..	..	..
Entreprises, non compris les services publics ni les entreprises du BIP	32.0	41.0	9.0	..	..	..	..

1. Proportion du marché intérieur approvisionnée par des entreprises hollandaises résidentes.

2. La dernière colonne doit être interprétée avec prudence car les ratios ne sont pas sommables. Ces derniers donnent cependant une idée des résultats globaux obtenus par les branches, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Sources : BCS, *Nationale Rekeningen* et CPB, *Centraal Economisch Plan*, diverses années.

vers la fin des années 70 et le début des années 80, a accéléré le déclin du textile, de l'habillement et de la chaussure ainsi que de la métallurgie de base et de la construction navale. Il s'est produit également un recul considérable de la part relative des livraisons de pétrole raffiné au marché intérieur, dû en partie à un rééquilibrage du poids des différents pays européens dans la production de produits pétroliers. Les exportations ont gagné beaucoup de terrain, surtout grâce à l'accroissement des ventes de gaz (en valeur), mais aussi grâce à un dynamisme beaucoup plus grand du secteur du raffinage du pétrole et de certaines industries en déclin<sup>15</sup>. L'évolution de la structure de la demande intérieure a également joué dans cette progression des exportations. Les entreprises fabriquant des biens d'équipement, par exemple, ont été contraintes de chercher des débouchés à l'étranger à mesure que les commandes se raréfiaient sur le marché intérieur. Ces changements sont la résultante d'une internationalisation de plus en plus poussée de l'appareil productif, même au niveau des moyennes entreprises. Bien que l'on ne puisse pas savoir, en l'absence de données suffisantes, si ce processus s'est accéléré depuis le début des années 70, on constate cependant qu'en 1978 1 400 entreprises néerlandaises détenaient des participations dans 4 800 entreprises étrangères, alors que 2 600 sociétés étrangères détenaient des participations dans 2 200 sociétés néerlandaises. En outre, en 1980, un cinquième seulement des 100 plus grandes entreprises étaient établies exclusivement aux Pays-Bas<sup>16</sup>. Les filiales étrangères ont sans doute pour la plupart une simple fonction de commercialisation. Cependant, certaines multinationales (Philips, par exemple) ont délibérément mené une politique de diversification internationale de la production<sup>17</sup>. La décision de conserver une partie de la production aux Pays-Bas a été prise dans une perspective de maximisation des bénéfices au niveau international.

Le jeu combiné de ces divers facteurs et du recentrage de la demande qui en est résulté s'est doublé d'un redéploiement intersectoriel de la production, de l'emploi et de l'investissement. Entre le début des années 70 et les premières années 80, le niveau et la part de la production et de l'emploi assurés par le secteur public et parapublic ont progressé, le secteur marchand se contractant simultanément. A l'intérieur de ce secteur marchand, si l'on ne tient pas compte des services de logement, la part des industries manufacturières dans la production totale a reculé de 8 points. Plus marquée dans le textile, l'habillement et la chaussure ainsi que dans les secteurs du bois et des matériaux de construction, la baisse a néanmoins touché tous les secteurs à un degré ou à un autre (tableau 5). L'emploi dans le secteur manufacturier a diminué de 360 000 années-personne (15 pour cent) en niveau moyen entre 1970-71 et 1983-84. Comme on l'a vu, l'essentiel de ce recul s'est produit dans les branches à forte intensité de main-d'œuvre et les industries manufacturières sont devenues au total encore plus capitalistiques. Sur la même période, l'emploi a régressé de 50 000 années-personne dans l'agriculture et de 165 000 dans la construction, où le gros de la baisse est intervenu après 1979. La dégradation de l'emploi dans ces deux secteurs n'était pas étrangère à la contraction des bénéfices, notamment au début des années 80, lorsque le nombre des entreprises travaillant à perte a fortement augmenté et que les faillites se sont multipliées. Toutefois, même dans les branches capitalistiques, beaucoup d'équipements restaient inutilisés, de sorte qu'on a assisté à un assainissement et une rationalisation en profondeur de l'appareil productif. Tous ces facteurs ont concouru à une amélioration graduelle de la productivité dans la plupart des branches manufacturières, à un rythme cependant plus lent que dans les années 60<sup>18</sup>. L'agriculture et les services ont connu une évolution assez différente. Dans l'agriculture, la production et la productivité ont continué de s'accroître fortement tandis que l'emploi diminuait, phénomène qui s'est atténué après 1979. La croissance de la production était soutenue par l'achat garanti de certains produits dans le cadre de la politique agricole commune, la faible progression des prix à l'exportation encourageant simultanément les gains de productivité et l'abaissement des coûts<sup>19</sup>. Le secteur des services marchands a élargi sa part



Tableau 5. Valeur ajoutée brute par secteur<sup>1</sup>  
Variations et répartition en pourcentages

	Taux de croissance annuels moyens de la VAB (aux prix courants)	Répartition moyenne de la VAB (aux prix courants)	
	1983-84 1970-71	1970-71	1983-84
Agriculture	7.7	6.8	6.1
Produits alimentaires (d'origine animale)	-1.5	0.7	0.2
Autres produits alimentaires	6.7	2.9	2.3
Boissons, tabacs	7.0	2.3	1.9
Textiles, habillement, cuirs, chaussures	-0.4	2.5	0.9
Bois et matériaux de construction	3.7	2.5	1.4
Papier, imprimerie et édition	7.7	2.9	2.6
Produits chimiques	7.3	4.5	3.8
Métaux de base	6.3	1.5	1.2
Produits métalliques, machines	7.3	5.2	4.5
Construction électrique	6.8	3.8	3.1
Matériel de transport	4.8	2.0	1.3
Pétrole	6.2	1.9	1.5
Services publics (eau, gaz, électricité)	10.2	2.7	3.2
Bâtiment et travaux publics	6.8	10.1	8.1
Commerce	8.6	17.1	17.0
Transports maritimes et aériens	6.0	2.0	1.5
Autres services de transport et d'entreposage	9.1	7.1	7.5
Banques et assurances	14.7	3.9	7.5
Autres activités tertiaires	10.8	9.2	11.6
Secteur quaternaire	12.4	8.6	13.0
Industries manufacturières (non compris les industries extractives, ni le logement)	6.1	32.5	24.5
Services	10.4	48.0	58.0
Entreprises (non compris les industries extractives ni le logement)	8.7	100	100

1. Aux prix du marché.

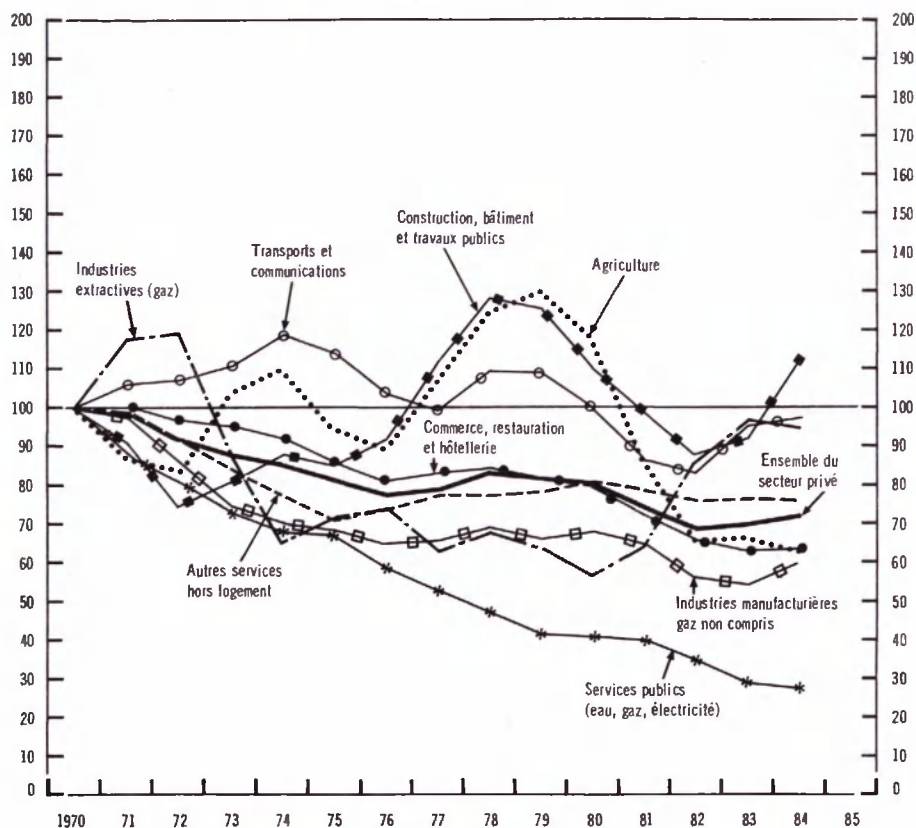
Sources: Calculs du Secrétariat de l'OCDE et renseignements communiqués par le CPB.

dans la production, sous l'effet de l'évolution de la demande intérieure ; dans ce secteur également, la productivité a régulièrement progressé et l'emploi n'a que faiblement augmenté.

L'accroissement très rapide de l'investissement productif au cours des années 60, notamment dans la chimie et le raffinage du pétrole, a fait place à la stagnation durant la majeure partie des années 70 et au début de la décennie 80 ; en 1983-84, le niveau de l'investissement brut des entreprises en termes réels était légèrement inférieur à celui enregistré en 1969-70, l'investissement net ayant diminué quant à lui de plus de moitié. Par rapport à la production, la baisse a été généralisée, sauf dans les secteurs des transports, des communications et de la construction<sup>20</sup> (graphique 1). Même dans les services, où les marges avaient été beaucoup moins comprimées que dans les secteurs en déclin, le rapport entre l'investissement et la production a régulièrement baissé sur l'ensemble de la période. L'investissement agricole, resté ferme jusqu'en 1980, s'est fortement replié par la suite malgré la croissance rapide de la production, le redressement des profits et la rapide amélioration de la productivité. La baisse la plus forte a été observée dans les services d'utilité publique et les

Graphique 1. Investissement rapporté à la production, par secteur<sup>1</sup>

Indice 1970=100



1. Moyenne mobile sur 2 ans, données en volumes.

Source : Nationale Rekeningen.

industries manufacturières. Dans ces dernières, la situation n'a pas été la même dans toutes les branches. La chimie, et plus encore le raffinage du pétrole, ont connu une forte baisse des investissements après la crise pétrolière de 1973, en partie en raison d'une surcapacité européenne ; dans d'autres branches, telles que le textile, l'habillement et la chaussure, le ralentissement a été dû à la poussée des importations<sup>21</sup>. Ce sont les industries alimentaires et le secteur des produits manufacturés en métal qui, grâce à des profits supérieurs à la moyenne observée pour l'ensemble des industries manufacturières, ont obtenu les meilleurs résultats en matière d'investissement. En l'absence de données sur le stock de capital, il est difficile de savoir si l'intensité capitaliste de l'industrie s'est modifiée ; néanmoins, il y a eu sans doute déclassement d'une partie du stock de capital. Cela étant, l'évolution tendancielle de l'investissement laisse penser que les coefficients marginaux de capital ont sans doute diminué et que les coefficients de capital, à défaut de baisser, n'ont tout au moins pas progressé aussi

rapidement qu'avant le premier choc pétrolier. En conséquence, le rythme d'intégration des nouvelles technologies au stock de capital s'est considérablement ralenti, ce qui a contribué à freiner l'amélioration de la productivité du travail<sup>22</sup>.

### *La situation au milieu des années 80 et les difficultés qui risquent de surgir*

L'économie néerlandaise a fait l'objet d'un profond rééquilibrage structurel dans les années 70, processus qui s'est accéléré au début de la décennie 80. Les secteurs des services et du gaz ont élargi leur part relative dans la valeur ajoutée, tandis que les industries manufacturières perdaient du terrain. Cette contraction, généralisée, a atteint son maximum dans le textile, l'habillement et la chaussure, les métaux de base et les produits dérivés du bois, domaines dans lesquels la concurrence s'est intensifiée, notamment de la part de pays non Membres de l'OCDE. La spécialisation internationale du processus de production s'est renforcée, les exportations augmentant à nouveau leur part dans la production, alors que les importations progressaient sur le marché intérieur. Ce processus de mutation structurelle s'est accéléré au début des années 80 sous l'effet d'un laminage des bénéfices, notamment dans le secteur manufacturier, qui a entamé la capacité d'adaptation et d'investissement des entreprises. Cette période pourrait maintenant arriver à son terme. La compétitivité de l'industrie s'améliore régulièrement depuis le début des années 80 et le développement des échanges internationaux en 1983 et 1984 a entraîné un redressement de la production manufacturière et, partant, des bénéfices. De nombreuses branches industrielles ont assaini leur appareil productif et, pour la première fois depuis de nombreuses années, on a assisté à une nette reprise de l'investissement. L'économie néerlandaise peut asseoir sur des bases plus solides sa croissance et son expansion futures. L'inflation est faible par rapport aux autres pays et les revendications salariales sont modérées. La rentabilité s'améliore et les relations du travail sont placées sous le signe de la stabilité. Plus fondamentalement, grâce au niveau élevé de formation de leur population active, à leur potentiel scientifique, à leur stabilité politique et à leur situation géographique, les Pays-Bas attirent les investissements étrangers. Cependant, un certain nombre de faiblesses pourraient se faire jour et empêcher le pays de tirer pleinement parti du remodelage en cours des échanges internationaux. Tout d'abord, les Pays-Bas sont plus spécialisés dans la production et le commerce des produits chimiques et des produits du raffinage du pétrole que la moyenne des pays de l'OCDE. Or, ces secteurs devraient être soumis à une concurrence plus vive de la part des nouveaux pays industriels et des pays exportateurs de pétrole qui, grâce à leurs recettes pétrolières, se sont dotés de capacités de transformation du pétrole et du gaz. L'agriculture et, à un moindre degré, les industries alimentaires, pourraient à la longue subir les effets d'un tassement relatif de la demande et de la production bien que ces secteurs aient obtenu des résultats remarquables ces dernières années en élargissant leurs parts de marché et restent parmi les plus productifs en Europe<sup>23</sup>. Sur un plan plus général, une analyse comparative des exportations néerlandaises de produits manufacturés révèle aujourd'hui une relative sur-représentation dans des secteurs qui, en moyenne, ont un faible contenu en qualifications et en R-D, tandis qu'on observe une sous-représentation relative dans les industries à contenu élevé et moyen en qualifications et en R-D<sup>24</sup>, si l'on rapporte chacun de ces trois groupes aux échanges totaux de produits manufacturés (tableau 6). En outre, la part des exportations à forte teneur en R-D a fortement baissé au cours de la période considérée par rapport à la moyenne de l'OCDE. Il faut garder à l'esprit que les chiffres obtenus ne rendent pas compte des différences d'intensité de R-D dans chacun des secteurs retenus selon les pays<sup>25</sup>. Dans la plupart des secteurs, il est possible de lancer de nouveaux produits comportant un niveau plus élevé de qualifications, faisant davantage appel à la R-D et dotés d'une plus forte valeur ajoutée ; c'est dans cette



Tableau 6. Avantages comparatifs mesurés à l'intensité de R-D<sup>1</sup>

	1970/72			1976/78			1981/83		
	Forte	Moyenne	Faible	Forte	Moyenne	Faible	Forte	Moyenne	Faible
Pays-Bas <sup>2</sup>	1.16	0.61	1.31	0.91	0.66	1.38	0.87	0.69	1.40
Canada	0.64	1.05	1.07	0.51	1.22	0.97	0.40	1.20	1.03
États-Unis	1.46	1.21	0.65	1.68	1.12	0.61	1.59	1.11	0.62
Japon	1.11	0.69	1.25	1.28	0.86	1.03	1.33	0.94	0.93
Australie	0.18	0.43	1.79	0.23	0.61	1.70	0.25	0.63	1.74
Nouvelle-Zélande	0.01	0.06	2.19	0.07	0.12	2.26	0.08	0.21	2.28
Autriche	0.66	0.70	1.39	0.76	0.75	1.34	0.83	0.78	1.32
Belgique-Luxembourg	0.44	0.93	1.25	0.48	0.94	1.27	0.50	1.02	1.19
Danemark	0.64	0.50	1.58	0.70	0.62	1.50	0.74	0.62	1.54
Finlande	0.14	0.26	1.96	0.25	0.40	1.90	0.31	0.48	1.88
France	0.91	0.89	1.13	0.83	0.96	1.11	0.87	0.99	1.06
Allemagne	0.98	1.31	0.71	0.95	1.24	0.78	0.96	1.19	0.80
Grèce	0.18	0.55	1.68	0.18	0.48	1.84	0.23	0.35	2.06
Islande	0.00	0.00	2.25	0.00	0.68	1.71	0.00	0.58	1.89
Irlande	0.53	0.17	1.92	0.76	0.32	1.79	1.04	0.44	1.61
Italie	0.77	0.97	1.10	0.73	0.96	1.14	0.64	0.93	1.23
Norvège	0.23	0.88	1.36	0.33	0.82	1.44	0.33	0.75	1.56
Portugal	0.23	0.32	1.88	0.63	0.37	1.79	0.63	0.30	1.94
Espagne	0.20	0.68	1.55	0.35	0.62	1.64	0.39	0.76	1.53
Suède	0.69	0.75	1.33	0.77	0.85	1.24	0.82	0.83	1.27
Suisse	2.27	1.04	0.55	1.83	1.10	0.57	1.70	1.12	0.56
Turquie	0.02	0.64	1.65	0.06	0.23	2.15	0.06	0.25	2.24
Royaume-Uni	1.11	1.21	0.77	1.12	1.16	0.79	1.12	1.11	0.83

1. Part des produits à forte, moyenne ou faible intensité de R-D dans les exportations nationales, rapportée à la part moyenne des catégories correspondantes dans le total des exportations de produits manufacturés de la zone de l'OCDE. Industries à forte intensité de R-D : industrie aérospatiale, ordinateurs, électronique, produits pharmaceutiques, instruments scientifiques et machines électriques. Industries à moyenne intensité de R-D : automobiles, autre matériel de transport, produits chimiques, autres industries manufacturières, machines non électriques, caoutchouc et matières plastiques, métaux non ferreux. Industries à faible intensité de R-D : pierres, argiles, verre, produits alimentaires, boissons, tabacs, construction navale, raffineries de pétrole, métaux ferreux, produits métalliques, papier, imprimerie et édition, bois, liège, ameublement, textiles, chaussures, cuir.

2. Les secteurs sont classés comme secteurs de forte, moyenne ou faible technicité en fonction de la part de la R-D dans leur valeur ajoutée. Aux Pays-Bas, la R-D atteint dans le secteur des produits chimiques un niveau très proche de la limite qui sépare les industries de haute technicité des industries de moyenne technicité (soit 4 pour cent de la valeur ajoutée) et elle semble supérieure à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE. L'industrie chimique serait donc de plus haute technicité aux Pays-Bas qu'ailleurs, et si on la classe dans la première catégorie, l'avantage comparatif s'établit comme suit :

	Forte	Moyenne	Faible
1970/72	1.22	0.40	1.31
1976/78	1.18	0.39	1.38
1981/83	1.16	0.41	1.40

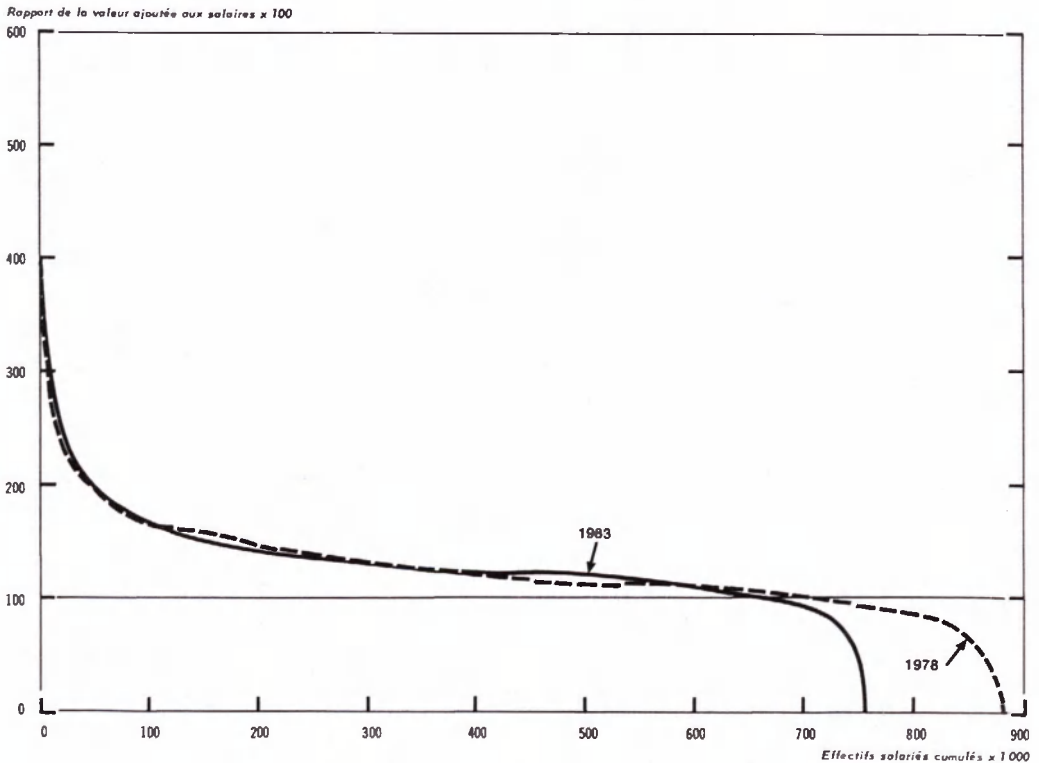
Source : Secrétariat de l'OCDE.

direction que les industries de procédé, telles que la chimie, ont en général réorienté leur production<sup>26</sup>. Il n'empêche que le redéploiement de la production prend nécessairement du temps et qu'on ne peut prévoir avec exactitude les inflexions de la demande. La concurrence des pays non membres de l'OCDE risque donc ne pas se relâcher, et la faible rentabilité des activités concernées pouvant à son tour entraver les tentatives de diversification. Jusqu'à présent, les Pays-Bas ont été relativement moins bien placés que les autres pays pour ce qui est des catégories de produits dont les échanges progressent rapidement en volume et dans

lesquelles leur avantage comparatif, pour un pays à hauts salaires, réside dans le niveau de qualification des travailleurs.

En deuxième lieu, il reste un certain chemin à parcourir pour que les entreprises soient dotées de l'assise et des ressources financières nécessaires à de nouveaux projets de grande envergure. Les profits se sont considérablement redressés depuis 1983, avec la reprise de la production, et les ratios d'endettement ont diminué. On continue cependant d'observer une large dispersion des taux de rentabilité entre les entreprises ; par ailleurs, beaucoup de sociétés devront accroître encore leur rentabilité pour assurer leur viabilité à long terme. On constate ce phénomène dans la « courbe de productivité » du secteur manufacturier (graphique 2), qui rend compte de la distribution cumulée des entreprises classées en fonction de la part que la

**Graphique 2. Distribution cumulative des effectifs des entreprises manufacturières, classées en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée<sup>1</sup>**  
(courbe de productivité)



1. L'axe des ordonnées indique la part des salaires dans la valeur ajoutée. Les entreprises du secteur manufacturier sont classées selon ce critère, les plus rentables en tête. Les effectifs employés par ces entreprises sont ensuite cumulés, en abscisse, ce qui fait apparaître leur répartition entre les entreprises à forte rentabilité et les entreprises à faible rentabilité. Ainsi, à droite de l'intersection de l'horizontale d'ordonnée 100 avec la courbe, il s'agit des effectifs employés par des entreprises déficitaires. Plus la courbe est concave, plus l'industrie manufacturière est sensible aux variations de la part des salaires.

Source : Bureau central de statistiques.

rémunération par salarié représente dans la valeur ajoutée (c'est-à-dire la valeur ajoutée divisée par la masse salariale) pour les années 1978 et 1983<sup>27</sup>. Le graphique montre tout d'abord que les effectifs des entreprises dont la valeur ajoutée était inférieure à la part des salaires (rentabilité négative) ont diminué de 12 pour cent entre 1978 et 1983. On constate cependant que, sur cette période, la répartition des bénéfiques entre les entreprises n'a guère varié dans le reste du secteur manufacturier. En 1983, un peu plus de la moitié des effectifs étaient employés dans des entreprises dont la valeur ajoutée représentait moins de 1.25 fois les salaires et près de 80 pour cent dans les entreprises dont la valeur ajoutée était inférieure à 1.5 fois les salaires, niveau à considérer comme nécessaire pour qu'une entreprise puisse s'adapter au changement<sup>28</sup>. Les entreprises qui ont des taux de rentabilité plus élevés sont relativement moins nombreuses qu'en Suède, par exemple. La situation s'est sans doute considérablement améliorée du fait que la rentabilité des entreprises a progressé de 15 pour cent environ, selon les estimations, entre 1983 et 1985. Il n'en reste pas moins qu'à supposer que la forme de la courbe soit restée la même, 65 pour cent des salariés travailleraient encore dans des entreprises dont la valeur ajoutée représente moins de 1.5 fois les salaires.

Troisièmement, la répartition des entreprises en fonction de leur taille, de même que le niveau et la structure des dépenses de R-D, limitent sans doute la capacité générale d'adaptation de l'économie. Un nombre relativement faible de grandes entreprises multinationales continuent de jouer un rôle pilote dans l'économie néerlandaise. Si l'on ne peut aller jusqu'à leur attribuer une situation prédominante dans le secteur marchand, ces entreprises pèsent cependant d'un très grand poids dans la production et les exportations de cinq secteurs : la chimie (AKZO et DSM), les produits alimentaires (Unilever), le raffinage du pétrole (Shell), les appareils électriques (Philips) et les métaux (Hoogovens). Beaucoup d'entreprises ont, semble-t-il, grandi dans leur ombre au cours des années 60 et 70 et ont axé de plus en plus leur activité sur l'étranger, le marché intérieur se révélant relativement limité. Alors que la dimension n'est peut-être plus une contrainte aussi lourde que durant les années 60, le niveau peu élevé des dépenses de R-D effectuées par ces entreprises nuit à la capacité de réaction de l'économie, tenue de répondre à de nouveaux besoins et de renforcer son assise et ses moyens techniques dans un plus grand nombre de catégories de produits. D'une manière générale, les Pays-Bas se situent dans la moyenne des pays pour ce qui est des dépenses de R-D et de leur répartition entre les pouvoirs publics, le secteur universitaire et les entreprises (tableau 7). Avec 1.9 pour cent du PIB en moyenne en 1982 et en 1983, les dépenses de R-D aux Pays-Bas ont été inférieures d'environ de  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{3}{4}$  de point à celles de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Japon et de la Suède et de  $\frac{1}{4}$  de point à celles de la Suisse et du Royaume-Uni. Par rapport aux autres pays, la proportion financée par les pouvoirs publics – de l'ordre de 45 à 50 pour cent – ne paraît pas élevée, mais la part des entreprises est plutôt plus faible que dans certains des pays à forte orientation technologique (tableau 7). Cependant, ces différences semblent peu prononcées et pourraient facilement être contrebalancées par la qualité de la recherche et son applicabilité. A cet égard, les pouvoirs publics estiment actuellement que l'effort doit être davantage axé sur la recherche appliquée que sur la recherche fondamentale. Dans ce domaine, les Pays-Bas ne semblent pas être en état d'infériorité par rapport à la moyenne des autres pays européens, pas plus qu'en position de supériorité, d'ailleurs<sup>29</sup>. Il n'empêche que la structure des dépenses de recherche des entreprises paraît un facteur plus important de ce point de vue et que la part des financements publics pourrait être plus large. La R-D est fortement concentrée dans un petit nombre d'entreprises et de branches. Les cinq multinationales néerlandaises effectuent environ 70 pour cent de la recherche, et 90 pour cent de celle-ci sont le fait d'entreprises d'au moins 1 000 salariés. Si l'on procède à une ventilation par branche, la recherche est effectuée à 50 pour cent dans le secteur des produits ouvrés en métal (la construction électrique y occupant une place prépondérante), à 35 pour cent dans la

Tableau 7. Comparaison internationale des dépenses de recherche-développement  
Pourcentages

	Dépenses nationales brutes consacrées à la R-D			Dépenses et financements consacrés à la R-D en 1983, par secteur					
	En pourcentage du PIB			En pourcentage du total					
	1973	1978	1983	Dépenses effectuées par :			Financées par :		
				Entre-prises	Universités	Administrations publiques	Entre-prises	Universités	Administrations publiques
Pays-Bas <sup>1</sup>	1.91	1.87	2.03	53.7	24.9	21.4	44.9	6.7	48.4
Australie <sup>2</sup>	—	1.03	1.01 <sup>11</sup>	22.4	29.7	47.9	21.0	3.2	75.8
Autriche	0.61 <sup>6</sup>	0.92 <sup>8</sup>	1.23	55.8	32.8	11.4	49.0	7.2	43.8
Belgique	1.40	1.36	—	—	—	—	—	—	—
Canada	1.16	1.11	1.42	46.4	25.3	28.2	37.7	8.8	53.5
Danemark <sup>3</sup>	0.97	0.96 <sup>9</sup>	1.13 <sup>12</sup>	50.7	38.8	10.5	—	—	—
Finlande	0.87	1.00 <sup>10</sup>	1.37	56.8	20.8	6.6	55.6	2.1	42.3
France	1.78	1.76	2.15	56.8	15.8	27.4	42.0	4.0	54.0
Allemagne	2.10	2.25	2.58	69.8	15.8	14.4	58.1	1.0	40.9
Italie <sup>4</sup>	0.88	0.84	1.20	56.8	18.6	24.7	42.5	2.1	55.4
Japon	1.97	2.00	2.61	63.5	23.0	13.5	65.2	10.8	24.0
Norvège <sup>5</sup>	1.24 <sup>7</sup>	1.40	1.41	54.7	26.0	19.3	40.1	2.7	57.2
Suède (SENI seulement)	1.58	1.85	2.47	67.5	27.0	5.5	60.7	2.7	36.6
Suisse	2.25	2.42	2.28	74.3	17.4	8.3	77.4	0.0	22.6
Royaume-Uni	2.12	2.20	2.27	61.0	13.8	25.1	42.1	7.7	50.2
États-Unis	2.43	2.32	2.70	71.1	13.4	15.5	49.0	1.9	49.1

1. Financements, 1982.

2. Dépenses et financements, 1981.

3. Dépenses, 1981.

4. Dépenses, 1982.

5. Financements, 1981.

6. Chiffre de 1970.

7. Chiffre de 1972.

8. Chiffre de 1975.

9. Chiffre de 1979.

10. Chiffre de 1977.

11. Chiffre de 1981.

12. Chiffre de 1982.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

chimie et à 5 pour cent dans les industries alimentaires (tableau 8). En intensifiant leur effort de recherche, les petites et moyennes entreprises pourraient renforcer le dynamisme du secteur privé et mieux assimiler les technologies existantes. Par conséquent, les organismes publics de recherche pourraient être d'un très grand secours, notamment pour les petites entreprises qui ne sont pas en mesure de mener des recherches de longue durée avec leurs propres ressources.

Quatrièmement, le taux d'accumulation du capital est assez faible depuis dix à quinze ans. Les nouvelles technologies se diffusent en général d'autant plus vite que l'investissement s'accroît, il faudrait peut-être que l'économie néerlandaise fasse preuve de plus de dynamisme en matière d'investissement pour maintenir son avantage concurrentiel. Malgré la reprise observée à l'heure actuelle, l'investissement productif, notamment dans le secteur manufacturier, est encore loin du niveau qu'il atteignait au début des années 70 par rapport à la production. Cependant, en matière d'investissement, la qualité importe autant que la quantité



Tableau 8. Répartition des dépenses de R-D aux Pays-Bas  
Pourcentages

	1973		1982		Progression en pourcentage des dépenses R-D en termes réels 1973-82
	Répartition	Part dans la valeur ajoutée sectorielle	Répartition	Part dans la valeur ajoutée sectorielle	
<i>Secteur privé</i>					
Industries métallurgiques	52.7	5.4	50.0	6.1	2.0
Industrie chimique	30.9	4.9	35.0	3.7	23.2
Produits alimentaires, boissons et tabac	6.3	1.5	5.0	1.5	-11.6
Transports entrepôts et communications, services aux entreprises	4.2	0.4	5.0	0.5	25.2
Autres activités	5.9	0.2	5.0	0.3	15.0
Total du secteur privé	100.0	1.5	100.0	1.5	9.4
(Pourcentage de la R-D totale)	(57.0)		(57.0)		
<i>Secteur public</i>					
Institutions publiques	12.9		11.0		-8.2
Institutions semi-publiques	46.2		49.0		9.7
TNO <sup>1</sup>	25.3		24.0		-4.4
Institutions s'adressant surtout aux entreprises	4.0		3.0		-10.5
Institutions affiliées aux universités	3.3		4.0		10.6
Autres activités	8.3		9.0		16.1
Total du secteur public	100.0		100.0		3.6
(Pourcentage de la R-D totale)	(23.5)		(22.0)		
Universités	(19.0)		(21.0)		

1. Organisation hollandaise de recherche scientifique appliquée.

Source : Renseignements communiqués par le ministère des Affaires économiques.

et il faut tenir compte, en particulier, de l'informatisation et de la robotisation du processus de production. On ne dispose guère de données sur ce point, mais il semblerait que l'informatisation des tâches administratives s'est considérablement développée<sup>30</sup>. Un autre facteur est aussi à prendre en compte : le rythme d'introduction des nouvelles technologies. Il semblerait que l'expansion actuelle des investissements concerne surtout les machines et équipements, la construction industrielle et commerciale étant restée faible. Une série d'éléments fragmentaires permettent de penser que cette évolution est liée à l'introduction des nouvelles technologies. C'est ainsi qu'on a pu observer une augmentation sensible des emplois de programmeurs et techniciens dans l'informatique. Il est difficile cependant de savoir dans quelle mesure les systèmes de fabrication et de conception assistées par ordinateur ont été introduits dans le processus de production au niveau de l'usine.

Cinquièmement, on constate que lorsqu'elles veulent accroître la part de la R-D et des qualifications dans leur production, les entreprises peuvent se trouver confrontées à une pénurie de personnel qualifié. Ces difficultés tiennent sans doute en partie à la préférence manifestée depuis quelques décennies par les étudiants en faveur des lettres et des sciences sociales, qui peut expliquer à son tour, jusqu'à un certain point, le recul de la formation technique. Le système éducatif, notamment dans le deuxième cycle du secondaire et au niveau

universitaire, n'évolue peut-être donc pas assez rapidement. Pour faire face aux problèmes les plus immédiats, les pouvoirs publics ont commencé à mettre au point des cycles de formation en collaboration avec l'industrie.

## **Politique industrielle**

Aux Pays-Bas, la politique industrielle est née durant la période de reconstruction de l'après-guerre, la priorité étant alors donnée à l'industrialisation. Les « objectifs » retenus dans les huit « lois d'industrialisation » n'avaient cependant qu'un caractère purement indicatif. Les pouvoirs publics se bornaient à créer des conditions favorisant la croissance économique. L'accent était mis sur la politique des prix et des salaires, dans le but d'assurer à l'économie néerlandaise une grande compétitivité. Au fil des années 50, l'économie continuant de progresser à grands pas, la politique structurelle est passée au second plan et l'attention s'est portée sur des objectifs macro-économiques plus traditionnels. De fait, la croissance rapide de l'emploi dans l'industrie et les services avait permis de compenser les pertes d'emploi dans l'agriculture et le chômage demeurait faible. Un changement d'attitude s'est produit vers la fin des années 60 et début des années 70. Le consensus qui avait permis d'obtenir d'excellents résultats en matière de prix et de salaires au début de l'après-guerre a commencé de se dégrader. Un débat de plus en plus large s'est instauré au sujet des finalités de l'action à mener. Eu égard à d'éventuelles pénuries de ressources naturelles et à l'aggravation des problèmes d'environnement, on en est venu à se demander s'il fallait poursuivre dans la voie de la croissance rapide (notamment dans l'industrie). On a aussi commencé à être préoccupé par la persistance de disparités régionales et par la concentration excessive de certaines industries hautement polluantes dans les zones où la densité de population est la plus forte. Ce débat a conduit à la renaissance de l'interventionnisme qui s'est concrétisée dans le livre blanc de 1976 sur la croissance sélective et la politique structurelle. Les objectifs ont été élargis de manière à prendre en compte la protection de l'environnement, la gestion des ressources susceptibles de se raréfier, comme l'énergie, ainsi que les besoins des pays en développement. L'expansion des industries de haute technologie non polluantes devait être encouragée, tandis qu'un repli était préconisé dans les secteurs où les pays en développement bénéficiaient d'un avantage comparatif.

Cette réorientation a eu lieu dans le contexte d'une détérioration régulière de la situation économique intérieure et internationale et de l'intensification de l'aide publique à l'industrie. Elle s'est faite au départ dans le cadre de plans sectoriels de restructuration. La situation s'étant encore aggravée après 1974, l'aide aux entreprises a pris un caractère plus ponctuel ; on a estimé en effet que de nombreuses entreprises se heurtaient à des difficultés liées à la gravité de la récession, mais qu'elles demeuraient viables à long terme. Au fil des années 70, les pouvoirs publics ont eu recours à un large éventail de dispositifs d'une ampleur et d'une complexité variables, tant et si bien qu'au début des années 80 quelque 125 programmes ou mesures avaient été mis en place. Les dépenses publiques dans ce secteur s'étant accélérées vers la fin des années 70, l'aide publique a soulevé de plus en plus d'objections : les concours n'étaient pas accordés selon des critères bien définis, les effets apparents sur l'emploi n'étaient guère sensibles et le contrôle financier se révélait insuffisant. Souvent, l'aide allait à des entreprises qui n'étaient plus viables. A partir du début des années 80, l'aide a progressivement perdu son caractère défensif, les perspectives d'avenir devenant le critère prédominant. Désormais, on s'attache davantage à l'aspect concurrentiel, en veillant à assurer une rentabilité correcte et à améliorer l'environnement des entreprises. Les mesures en faveur d'une « croissance sélective » ont été largement abandonnées, le nombre des programmes et le niveau de l'aide ont été réduits et les procédures de demande d'aide publique et d'approbation



des plans d'investissement ont été simplifiées. L'annexe I donne une description détaillée des mesures qui sont encore en vigueur. L'un des grands objectifs du gouvernement actuel est de mettre terme au déclin de l'industrie. Il faut pour cela redéployer et renforcer les programmes existants, notamment dans le domaine de la R-D. D'un autre côté, le gouvernement s'emploie à améliorer les échanges d'information sur les nouvelles technologies, en particulier en faveur des petites entreprises, et à encourager la réalisation d'études prospectives en vue de la mise au point et de la commercialisation de nouveaux produits par les entreprises privées. En résumé, les mesures ponctuelles ont été remplacées par une action visant à accroître la capacité d'adaptation et la rapidité d'ajustement du secteur marchand. On décrira ci-après la structure de cette action, en indiquant son coût budgétaire et son orientation.

### *Les programmes publics et leur coût budgétaire*

L'aide publique à l'industrie peut être subdivisée en trois grandes catégories : a) les mesures budgétaires de soutien à l'investissement, b) les subventions, prêts et financements directs liés à des programmes de définition plus étroite et c) les garanties de crédit (voir annexe I) (tableau 9). Le montant total de l'aide n'a jamais été particulièrement élevé. Entre les deux tiers et les trois quarts des dépenses dans ce domaine prennent la forme de subventions générales à l'investissement. Les mesures à caractère individuel, sectoriel ou régional ont atteint un maximum de 0.7 pour cent du PIB en 1978, pour se replier ensuite légèrement. Les dépenses ont de nouveau progressé en 1982-84 avec l'accroissement temporaire des créances douteuses et de l'aide à l'industrie automobile. Elles ont baissé depuis lors, s'établissant en 1985 à un niveau estimé à 0.6 pour cent, et ce mouvement devrait se poursuivre en 1986.

#### *i) Mesures budgétaires de soutien*

Les abattements fiscaux destinés à favoriser l'investissement et l'augmentation de la part des fonds propres (il s'agit dans ce dernier cas de rendre moins attrayant le financement de l'investissement par l'emprunt) ainsi que les abattements en faveur des petites entreprises constituent l'essentiel des mesures d'incitation fiscale (voir annexe I). L'élément le plus important est le régime de subventions à l'investissement mis en place en 1978, en remplacement des dépenses fiscales qu'avaient jusqu'alors constitué les déductions pour investissement et l'amortissement accéléré. Les subventions se distinguent nettement des déductions pour investissement par l'incidence qu'elles peuvent avoir sur l'investissement : les subventions apportent une aide immédiate aux entreprises, même à celles qui enregistrent des pertes. Bien qu'il soit difficile d'estimer le coût fiscal des déductions pour amortissement et pour investissement accordées avant 1978, il semblerait que le nouveau programme se soit traduit par une sensible augmentation de l'aide. Le nouveau système, introduit dans le cadre de la politique de croissance sélective, visait a) à stimuler l'investissement des entreprises et résorber la «pénurie structurelle d'emplois» et b) à agir sur la croissance industrielle et régionale. Les subventions de base peuvent être complétées par des aides supplémentaires en faveur des investissements de faible ampleur, des grands projets ayant une incidence notable sur l'emploi, des investissements effectués dans les zones de développement, ainsi que de ceux consacrés aux économies d'énergie, à la lutte contre la pollution et au développement régional<sup>31</sup>. Les taux des subventions ont été modifiés et un certain nombre de concours supplémentaires ont été supprimés à mesure que la croissance sélective était reléguée au second plan. Le budget de 1986 comporte de nouvelles dispositions limitant l'attribution des subventions aux seules entreprises dont les résultats sont bénéficiaires, les possibilités de report des pertes et profits sur les exercices passés ou futurs étant toutefois assez larges<sup>32</sup>.

Les subventions à l'investissement ont eu sans doute des effets plus larges sur l'ensemble des entreprises et une incidence plus immédiate sur leur trésorerie que les possibilités d'amortissement accéléré et les déductions pour investissement<sup>33</sup>. La répartition des subventions correspond à peu près à la structure sectorielle de l'économie. Faute d'informations suffisantes, il est difficile de comparer l'effet de ces subventions sur le niveau de l'investissement à celui du dispositif précédent. Selon certaines estimations, elles auraient notablement influé sur l'investissement total, qui se serait accru d'un montant équivalent à 1.5 fois celui des subventions ; cependant, les effets sur la capacité d'autofinancement semblent avoir été plus importants que ceux découlant d'une baisse du coût du capital<sup>34</sup>. L'incidence des subventions a sans doute été particulièrement sensible durant la récession de 1980-82, lorsque la rentabilité et la capacité d'autofinancement des entreprises étaient tombés à un niveau très bas. Il est plus difficile d'apprécier leurs effets sur l'emploi. Elles ont pu aboutir à un accroissement du stock de capital et, par effet multiplicateur, à une augmentation de l'emploi. Il n'empêche qu'en réduisant le coût du capital par rapport à celui de la main-d'œuvre, elles ont également encouragé la substitution du capital au travail, notamment après le relèvement, en 1980, du taux des subventions consenties pour les achats de machines. Des études économétriques donnent à penser que les effets sur les capacités ont été plus importants que les effets de substitution et que les subventions ont en vue incidence nettement positive sur l'emploi.

## ii) *Mesures plus ponctuelles*

Les programmes concernant des secteurs ou des problèmes plus délimités relèvent de ce que l'on désigne en général sous le nom de politique industrielle. Leur coût budgétaire a atteint un maximum en 1977-79 et en 1982-84, avec environ  $\frac{3}{4}$  pour cent du PIB (tableau 9). Cela s'explique principalement par la forte croissance des aides aux entreprises et à la construction navale et, durant la deuxième période, par l'accroissement des aides à l'industrie automobile. Si l'on tient compte également des dépenses consacrées aux industries en déclin dans le cadre de la politique sectorielle, on constate que les deux tiers environ de l'aide ponctuelle consentie à l'industrie avait sans doute un caractère défensif. Par la suite, les aides individuelles ont été réduites, de sorte qu'en 1986 elles ne devaient s'élever au total qu'à 85 millions de florins (0.02 pour cent du PIB), la construction navale ne devant plus bénéficier d'aucune aide à partir de 1987. L'abandon des mesures défensives apparaît encore plus marqué si l'on ventile l'aide en fonction de son objet (tableau 10). On observe une progression des mesures en faveur de l'innovation et du changement technologique ainsi que de la R-D pour la mise au point de nouveaux produits dans les secteurs de haute technologie ; en revanche, les dépenses de politique industrielle stricto sensu et l'aide individuelle aux entreprises ont fortement diminué depuis 1982. L'aide se présente en partie sous la forme de transferts en capital, mais les prêts à taux préférentiels, garantis par l'Etat sont aussi assez courants.

## *Mesures à caractère défensif*

Si l'éventail des mesures dont peuvent bénéficier les entreprises est aujourd'hui plus étroit et si la politique industrielle a été rationalisée, il n'en demeure pas moins difficile de distinguer les mesures qui ont un caractère exclusivement « défensif ». Même les entreprises en déclin peuvent bénéficier de certains programmes axés sur les mécanismes du marché. Cependant, elles ont surtout reçu des aides au titre de deux grandes catégories de programmes. Tout d'abord, des programmes sectoriels ont été mis en place pour favoriser le repli ordonné de certaines industries, un noyau viable étant conservé si possible. Ils visaient

Tableau 9. Coût budgétaire des programmes en faveur des entreprises

En termes d'exercice, millions de florins

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
<b>1. Réductions d'impôt</b>														
a) Système de primes à l'investissement (coût net)	-	-	-	-	-	2 170	5 330	5 200	5 060	4 230	4 230	4 870	5 280	3 680
b) Avantages fiscaux														
- Déduction pour amortissement accéléré ou investissement <sup>1</sup>	400	700	1 500	2 100	2 400	1 700	200	-300	-400	-200	-100	-100	0	0
- Abattement sur les bénéfices, les actifs et les stocks <sup>12</sup>	-	-	-	-	-	1 000	500	500	1 300	1 800	2 300	2 300	2 300	2 300
- Abattement en faveur des travailleurs indépendants	-	-	200	200	200	200	200	200	200	200	200	500	500	500
- Réduction de l'impôt sur les sociétés <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	700	700	700
- Autres avantages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	300	400
Total des dépenses fiscales (En pourcentage du PIB)	400 0.23	700 0.35	1 700 0.77	2 300 0.91	2 600 0.99	5 070 1.70	6 230 1.97	5 600 1.66	6 160 1.75	6 030 1.63	6 630 1.75	8 470 2.14	9 080 2.24	7 580 1.79
<b>2. Subventions, crédits et participations</b>														
a) Sur le budget du Ministère des affaires économiques														
- Politique sectorielle, industries de pointe, fers de lance	-	-	163	193	176	249	170	183	204	233	255	207	207	178
- Construction navale	64	167	88	32	390	422	317	337	349	305	170	172	183	120
- Politique de l'innovation	7	12	42	46	117	109	93	180	200	185	202	228	173	178
- Politique d'exportation	-	-	-	38	68	89	139	205	270	262	78	64	143	150
- Petites et moyennes entreprises	5	5	5	5	10	15	10	15	45	70	100	230	104	98
- Politique régionale en faveur des entreprises	89	169	114	159	299	270	273	304	276	349	199	419	300	300
- Aide à certaines entreprises	-	73	452	498	631	706	800	109	121	449	287	29	70	85
- Autres <sup>3</sup>	0	0	0	18	33	50	66	185	253	268	924	529	145	0
b) Sur le budget du Ministère des finances <sup>4</sup>	0	0	0	0	100	200	200	100	200	500	400	200	200	200
Total des subventions, crédits et participations (En pourcentage du PIB)	165 0.09	426 0.21	864 0.39	989 0.39	1 824 0.66	2 110 0.71	2 068 0.65	1 618 0.48	1 918 0.54	2 621 0.71	2 615 0.69	2 078 0.53	1 525 0.38	1 309 0.31

### 3. Prêts garantis

- Financements spéciaux	0	200	500	600	700	700	400	600	800	1 800	900	400	600	..
- Facilités de crédit pour les petites et moyennes entreprises	201	132	296	322	303	296	261	288	334	434	626	450	200	140
- Sociétés de participation privées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	20	35	..	..
<b>Total des prêts garantis</b>	<b>201</b>	<b>332</b>	<b>796</b>	<b>922</b>	<b>1 003</b>	<b>996</b>	<b>661</b>	<b>888</b>	<b>1 134</b>	<b>2 244</b>	<b>1 546</b>	<b>885</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
<b>(En pourcentage du PIB)</b>	<b>0.11</b>	<b>0.17</b>	<b>0.36</b>	<b>0.37</b>	<b>0.36</b>	<b>0.34</b>	<b>0.21</b>	<b>0.26</b>	<b>0.32</b>	<b>0.61</b>	<b>0.41</b>	<b>0.22</b>	<b>..</b>	<b>..</b>

1. Approximation de l'effet structurel du dispositif.

2. En 1984 et 1985, les abattements sur les actifs et les stocks et la diminution de l'impôt sur les sociétés représentent ensemble une charge budgétaire d'environ 3 milliards de florins. Mais la ventilation de cette charge reste floue car il y a interaction entre le produit de l'impôt sur les sociétés et le coût des abattements sur les actifs et les stocks.

3. Industrie aéronautique, sidérurgie et automobile.

4. Il s'agit essentiellement de l'amortissement de créances irrécouvrables.

Sources: Tweede Kamer, vergaderjaar 1984-1985, 17817 nr 43; Ministère des finances, *Miljoennota*, pour diverses années; renseignements communiqués par le Ministère des affaires économiques; estimations du Secrétariat de l'OCDE.



**Tableau 10. Dépenses à caractère défensif et prospectif**  
En termes d'exercice, millions de florins<sup>1</sup>

	1982	1983	1984	1985	1986
<i>Réindustrialisation</i>					
Programme d'encouragement à l'innovation <sup>2</sup>	0	0	0	80	218
Infrastructures <sup>3</sup>	63	105	107	104	101
Domaines prioritaires <sup>4</sup>	25 <sup>5</sup>	25 <sup>5</sup>	283	209	239
Politique de l'innovation <sup>6</sup>	185	202	228	173	178
Subventions <sup>7</sup>	163	89	154	127	123
Industrie aéronautique <sup>8</sup>	68	94	477	3	0
Industrie spatiale <sup>8</sup>	25	25	12	42	40
Politique sectorielle <sup>9</sup>	20	103	25	41	33
Sous-total	549	643	1 286	779	932
(En pourcentage du total)	(35.4)	(32.3)	(82.0)	(64.4)	(80.4)
<i>Politique industrielle</i>					
Politique sectorielle générale <sup>10</sup>	50	63	28	35	22
Construction navale <sup>11</sup>	304	170	172	183	120
Sidérurgie <sup>11</sup>	200	370	37	142	0
Industrie automobile <sup>11</sup>	0	460	15	0	0
Sous-total	554	1 063	252	360	142
(En pourcentage du total)	(35.7)	(53.3)	(16.1)	(29.8)	(12.3)
<i>Aide au redressement des entreprises<sup>12</sup></i>					
Sous-total	449	287	30	70	85
(En pourcentage du PIB)	(28.9)	(14.4)	(1.9)	(5.8)	(7.3)
<i>Total</i>					
(En pourcentage du PIB)	1 552 (0.42)	1 993 (0.53)	1 568 (0.40)	1 209 (0.30)	1 159 (0.27)

1. Pour 1982, 1983 et 1984, les données se rapportent aux dépenses effectives ; pour 1985 et 1986, il s'agit d'engagements de dépenses.  
2. Encouragement de la R-D dans les entreprises par l'octroi de subventions allégeant les coûts salariaux.  
3. Subventions destinées à aider les instituts technologiques à financer la recherche, et à inciter les instituts de recherche semi-publics à se tourner davantage vers le marché.  
4. Principal moyen d'action en faveur de la réindustrialisation, cet instrument a pour but de favoriser les études approfondies, la recherche, les projets expérimentaux et de démonstration ; il se caractérise aussi par des acquisitions novatrices de l'administration dans des domaines prometteurs.  
5. Estimations.  
6. Encouragement à la mise au point de nouveaux produits, procédés de fabrication ou services. La prime peut, sous certaines conditions, atteindre 60 pour cent des coûts de développement.  
7. Subventions en faveur de projets à haut risque visant la mise au point de produits ou de procédés de fabrication ; la prime peut atteindre 20 pour cent des coûts de développement.  
8. Subventions en faveur des innovations et perfectionnement dans l'industrie aérospatiale.  
9. Programmes sectoriels dans divers domaines (qualité, formation, automatisation).  
10. Fonds servant à traiter des problèmes industriels généraux (restructuration par exemple).  
11. Subventions en faveur de certaines branches d'activité qui connaissent des problèmes structurels.  
12. Instrument d'aide aux entreprises qui se caractérisent par des procédés de fabrication spéciaux ou onéreux, qui emploient plus de 500 salariés et qui offrent de bonnes perspectives de stabilité et de rentabilité.

Source : Renseignements communiqués par le Ministère des affaires économiques.

surtout les secteurs soumis à une vive concurrence internationale et à forte intensité de main-d'œuvre, ou dans lesquels les capacités inutilisées ou inutilisables étaient très importantes (notamment le textile et l'habillement, la sidérurgie, l'automobile, la construction navale et le papier). L'objet de certains de ces programmes était de résoudre des problèmes simples et bien circonscrits – par exemple réduire les coûts énergétiques – l'entreprise concernée assurant l'essentiel du financement. Quand les difficultés étaient plus profondes, on a mis au point des programmes plus vastes, couvrant en principe toutes les

entreprises du secteur concerné et visant à réduire les capacités et accroître la spécialisation. Toutefois, comme les études préliminaires, les opérations d'organisation et les négociations au sein de commissions tripartites nécessitaient beaucoup de temps et d'argent, les entreprises s'employaient souvent à remédier elles-mêmes à leurs difficultés avant que les programmes aient pu être définis dans toutes leurs modalités et que les partenaires sociaux se soient mis d'accord<sup>35</sup>. S'il est difficile de dissocier les effets des programmes sectoriels du processus normal de contraction de l'activité, il semblerait que dans le textile et l'habillement, de même que dans le papier et la sidérurgie, les programmes adoptés ont permis un repli plus ordonné. Les capacités de production qui subsistent sont davantage axées sur l'exportation et plus spécialisées. Il n'en demeure pas moins que dans d'autres secteurs les subventions accordées n'ont peut-être servi qu'à maintenir des niveaux de rémunération élevés, ne retardant que provisoirement la fermeture des entreprises<sup>36</sup>.

Les aides directes aux entreprises en difficulté ont par ailleurs augmenté. La lourdeur du programme sectoriel de restructuration y est sans doute pour quelque chose. De plus en plus d'entreprises voyant leur situation financière se dégrader rapidement, cette forme d'aide est progressivement devenue prédominante. Elle était justifiée, pensait-on, par le caractère conjoncturel des difficultés de certaines entreprises et par le fait que la faillite de certaines d'entre elles entraînerait la fermeture d'usines qui auraient pu être rentables et une augmentation du chômage et des transferts. Ces subventions, dont il est difficile d'apprécier l'efficacité, ont été vivement critiquées en 1979 par une commission parlementaire qui a estimé que leurs critères d'attribution n'étaient pas cohérents, qu'elles n'avaient guère d'effets perceptibles sur l'emploi et que le contrôle financier qui était exercé était insuffisant. L'aide individuelle aux entreprises a ensuite considérablement diminué, sauf en 1982, où une nette remontée a pu être observée.

Le gouvernement a décidé de renoncer à la plupart de ces aides. Les prêts bonifiés aux entreprises, maintenant qualifiés de « financements en faveur du redressement », ont été réaménagés, la décision étant prise sur l'avis d'une commission indépendante composée de personnes ayant une expérience de la conduite des entreprises, qui exige une solide démonstration de la viabilité future de l'entreprise pour donner son approbation<sup>37</sup>. Les aides à la sidérurgie et à la construction navale seront presque entièrement supprimées en 1986 et 1987 respectivement, et les programmes sectoriels de restructuration à caractère général ne représenteront plus qu'une faible proportion des dépenses totales en faveur de l'industrie. De nouveaux programmes ne seront mis sur pied que dans des circonstances exceptionnelles.

### *Mesures tournées vers l'avenir*

Dans les années 70, le principal objectif de la politique industrielle était l'adaptation de l'appareil productif aux mutations de l'environnement économique international. L'insuffisance de l'investissement et la lenteur du changement technologique ne laissaient pas d'inquiéter. Des rapports successifs avaient mis en lumière les problèmes liés à l'intensification de la concurrence étrangère dans les industries de main-d'œuvre et les industries de procédé, ainsi que la nécessité de relever le niveau de qualifications et l'intensité capitalistique de l'industrie. Or, la multiplicité des programmes était source de confusion et l'attribution des subventions exigeait souvent de longs délais. Les résultats obtenus, notamment au regard de l'importance de sommes en jeu, n'étaient probablement pas considérables, en fin de compte. Quoi qu'il en soit, les questions d'ajustement et de capacité d'adaptation à long terme ont cédé le pas devant les problèmes immédiats liés à la détérioration de la rentabilité et à l'existence de capacités excédentaires. Le gouvernement actuel considère que ces programmes, tels qu'ils ont été remodelés, sont nécessaires, mais ne leur assigne pas pour autant un rôle central. Il



privilégie la création de conditions économiques favorables et l'amélioration de la rentabilité des entreprises. Tout en estimant que la réindustrialisation est à la fois indispensable et souhaitable, il a choisi de limiter son intervention aux domaines suivants :

- a) A un niveau général, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de catalyseur dans les zones où se développent de nouvelles activités industrielles, en regroupant les entreprises intéressées, les chercheurs et/ou les universités et les organismes de recherche afin de promouvoir la mise au point de nouveaux produits dans les secteurs technologiques de pointe ;
- b) Etant donné la prédominance des petites entreprises, les pouvoirs publics peuvent accroître la circulation des informations qui ont trait à la technologie disponible et contribuer à la diffusion de celles-ci. Ils peuvent également encourager les petites entreprises à développer leurs activités de R-D ;
- c) Là où les risques sont élevés, notamment durant la phase préliminaire de mise au point d'un produit, les pouvoirs publics peuvent partager ces risques avec les entreprises si on leur démontre que le projet présente des avantages tangibles, que le secteur privé a déjà pris des initiatives et dispose déjà de moyens financiers, et que l'opération ne pourrait être engagée sans un concours de l'Etat ;
- d) Les pouvoirs publics peuvent modifier leur politique de passation des marchés, de manière à rendre plus attrayantes pour les entreprises néerlandaises la vente à des organismes publics.

Plus précisément, ces mesures peuvent être regroupées en trois grandes catégories. La *politique d'action prioritaire* vise à privilégier les produits et les marchés qui offrent de très bonnes perspectives de développement. Dans chaque cas d'espèce, le gouvernement utilise l'ensemble le plus approprié de mesures auxquelles il peut avoir recours, mais sans dépasser les limites évoquées plus haut en ce qui concerne le degré de son intervention. Un certain appui peut être fourni au stade de la commercialisation, mais l'accent est mis sur la phase de pré-commercialisation. La *politique technologique axée sur le marché* a un caractère plus général et vise à créer des conditions favorables pour la recherche-développement et l'introduction de nouvelles technologies. L'objectif est notamment de réorienter l'« infrastructure technologique » – pour l'essentiel, les instituts de recherche financés par l'Etat et universitaires – de manière à répondre aux besoins du secteur marchand et à établir des relations plus étroites entre le système éducatif et la demande de main-d'œuvre qualifiée émanant des entreprises. Certains aspects de cette action visent aussi à réduire le coût de la recherche, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Enfin, les *mesures plus sélectives (fonctionnelles)* ont pour objet de résoudre des problèmes plus spécifiques tels que l'amélioration de la qualité des produits, l'introduction des technologies de l'information ou la passation des marchés publics. Dans la pratique, ces grands domaines d'action se recoupent souvent : dans certains cas, le choix de certains secteurs en vertu de la « politique d'action prioritaire » peut favoriser le développement technologique, tandis que des mesures plus sélectives peuvent servir à faciliter la mise au point de nouveaux produits, si celle-ci se heurte à des problèmes spécifiques.

### *Politique d'action prioritaire*

Le principal objectif de cette politique est d'encourager la réindustrialisation de l'économie néerlandaise de façon pragmatique et concrète. L'accent est mis sur les premières phases du cycle du produit, l'orientation est très différente de celle des mesures à caractère défensif des années 70 et du début des années 80. Les autorités se sont lancées dans l'analyse d'un certain nombre de produits et de marchés pour lesquels, à première vue, l'économie

néerlandaise paraît disposer d'un avantage comparatif grâce à ses capacités techniques et à son appareil industriel. Cette politique d'«intervention prioritaire» vise à l'heure actuelle quatorze catégories de produits ou secteurs industriels<sup>38</sup>. Les résultats de ces études ont été exploités de différentes manières. A un premier niveau, ils ont favorisé l'adoption de toute une série de mesures dans les domaines de l'enseignement, de l'introduction des nouvelles technologies, de la recherche et de la passation des marchés publics<sup>39</sup>. L'objectif est de créer les conditions les plus propices à l'initiative privée et de prévoir les difficultés et les blocages qui risquent de se produire. A un second niveau, ces études peuvent permettre de délimiter plus finement les secteurs dans lesquels les entreprises privées peuvent prendre des initiatives en vue de la mise au point de produits. Bien que les pouvoirs publics privilégient ces domaines d'action, des aides peuvent aussi être obtenues pour toute activité considérée comme digne d'intérêt par les entreprises, à condition que certains critères soient respectés. L'aide aux entreprises qui remplissent cette condition revêt plusieurs formes. En matière de recherche, les pouvoirs publics peuvent subventionner jusqu'à 40 pour cent des coûts salariaux<sup>40</sup>. Sur un plan plus large, des «programmes de recherche en faveur de l'innovation» (IOP) ont été mis sur pied sous l'égide de l'administration ; ils regroupent les entreprises, les chercheurs et les organismes de recherche, désireux d'entreprendre des activités de R-D dans des domaines susceptibles de donner lieu à la mise au point de nouveaux produits industriels à fort potentiel d'exportation. Au vu des études initiales réalisées par les intéressés, l'administration peut décider de financer une partie des recherches<sup>41</sup>. Pour ces deux types d'aide, les pouvoirs publics s'efforcent d'assumer une partie des risques aux premiers stades de la mise au point. Des crédits peuvent être accordés à concurrence de 60 pour cent des frais de mise au point du produit, s'il est démontré que l'entreprise ne dispose pas de ressources financières suffisantes et que la nouvelle technologie présente des avantages potentiels considérables. Ces crédits n'ont pas à être remboursés en cas d'échec. Des subventions supplémentaires - à hauteur de 20 pour cent de l'investissement - peuvent être également consenties pour l'introduction d'une nouvelle technologie ou la réalisation de projets à haut risque. Enfin, des subventions sont accordées dans le cadre de la politique sectorielle pour favoriser l'introduction de technologies qui permettent d'améliorer les compétences et la compétitivité d'un groupe d'entreprises à l'intérieur d'une branche<sup>42</sup>. Ces différents instruments de financement peuvent être cumulés.

### *Politique technologique axée sur le marché*

Lorsqu'il a mis au point sa politique actuelle de R-D, le gouvernement a tenu compte du fait que les pouvoirs publics ou des organismes publics occupaient une place importante dans le financement de la R-D et que les dépenses privées de R-D étaient concentrées au sein des cinq grandes multinationales. Si le niveau des dépenses totales par rapport au PIB correspond à peu près à celui des autres pays européens (il est toutefois légèrement inférieur à celui des Etats-Unis et du Japon), les petites entreprises ne participent pas, d'une façon générale, à l'effort de recherche. Elles ne sont pas non plus suffisamment conscientes des possibilités que leur offre le changement technologique. La politique suivie à l'heure actuelle consiste à tenir compte davantage des besoins du secteur marchand dans la recherche sur fonds publics. La réforme du financement de l'organisme de recherche appliquée le plus important, le TNO, a constitué une première initiative. Désormais, cet organisme n'est plus financé qu'en partie sur fonds publics, ses autres ressources étant obtenues par la voie de contrats de recherche avec le secteur privé. Les contrats se multipliant, cette politique paraît aujourd'hui porter ses fruits, tant et si bien que l'on a entrepris de modifier de la même manière le fonctionnement d'un certain nombre d'autres établissements essentiellement financés par l'Etat. On encourage

aussi une plus grande intégration avec le secteur privé, les universités et les établissements de recherche. Premièrement, un certain nombre d'études ont été réalisées sur des catégories de produits ou de marchés, dont beaucoup recourent les domaines prioritaires<sup>42</sup>. Deuxièmement, le gouvernement a mis sur pied des programmes de recherche sur l'innovation (IOP) regroupant des entreprises, chercheurs et instituts de recherche intéressés, pour entreprendre des activités de R-D dans des domaines spécifiques où l'on peut s'attendre à l'apparition de nouveaux produits industriels présentant un fort potentiel d'exportation. A l'issue d'un examen initial par les parties intéressées, l'administration peut financer en partie le programme de recherche entrepris dans le secteur de recherche (subventionné)<sup>43</sup>. Les liens entre les organismes de recherche et le secteur privé seront renforcés de façon plus directe par la création de « points de transfert technologique » dans la plupart des instituts de technologie, des universités menant des programmes de recherche et des établissements de recherche. Les chefs d'entreprises y trouveront les informations disponibles au sujet des nouvelles technologies et des nouveaux procédés de fabrication. On s'efforce par ailleurs de faciliter les détachements de brève durée de chercheurs dans le secteur public et le secteur privé, de manière à favoriser l'enrichissement mutuel.

### *Politique des marchés publics*

Les néerlandais pratiquent depuis longtemps une politique ouverte en matière de marchés publics, en ne posant aucune condition pour la nationalité du fournisseur. Les pouvoirs publics, tout en ne renonçant pas à cette politique, sont conscients qu'une réforme de la réglementation, respectant les règles de la CEE et du GATT, pourrait améliorer la compétitivité de l'industrie néerlandaise. Il a été décidé d'annoncer plus tôt les futurs achats de produits présentant un fort potentiel d'exportation, avec un cahier des charges précis, de manière que les entreprises disposent du temps nécessaire pour préparer leurs offres. D'autre part, les achats seront plus centralisés. Jusqu'à présent, certains organismes – notamment les centres hospitaliers de formation – passaient eux-mêmes leurs marchés. Le regroupement des commandes augmentera sans doute leur volume et l'allongement des séries de production incitera probablement les entreprises néerlandaises à soumissionner plus souvent.

### *Aménagement du système financier*

Les Pays-Bas possèdent un marché des capitaux étoffé et très évolué. Certaines mesures ont néanmoins été prises pour combler des lacunes potentielles dans la couverture des risques :

- a) La Banque nationale d'investissement a consenti des prêts garantis par l'Etat pour la réalisation d'un certain nombre de programmes de restructuration, ainsi que des prêts privilégiés en faveur des petites et moyennes entreprises ;
- b) Des mesures ont été prises pour mobiliser davantage de capitaux à risques. Un texte de 1981 a permis la création de sociétés privées de participation, qui ont pour objet de financer les investissements à risques. Afin d'assurer un partage des risques, les pouvoirs publics prennent en charge 50 pour cent des pertes en cas d'échec. Les prêts sont consentis exclusivement aux petites entreprises de 500 salariés ou moins (ou un maximum de 1 000 salariés si l'entreprise ne fait pas partie d'un groupe plus important). A la fin de 1985, il existait une trentaine de sociétés de ce type, mais le volume des financements demeurait encore relativement modeste ;
- c) Pour les projets de plus grande envergure, les pouvoirs publics ont institué à la fin de 1982 la Société pour les projets industriels (MIP). Financée principalement sur



fonds publics, elle reçoit également des fonds d'institutions financières du secteur privé. Si la MIP prend des participations directes, celles-ci ne peuvent être que minoritaires. Cependant, ses ressources totales sont encore peu importantes et son activité est restée jusqu'à présent limitée<sup>44</sup>.

Jusqu'à présent, ces mesures n'ont eu que des effets relativement limités et les investisseurs – notamment les sociétés privées de participation – ont fait preuve de prudence, encore qu'il n'y ait pas, d'une manière générale, pénurie de capital-risque. Cette réserve, difficile à expliquer, pourrait être liée aux restrictions que la réglementation impose aux opérations de prêt des sociétés privées de participation, à la prudence qui est de règle durant toute période de démarrage (la plupart des sociétés privées de participation ont des liens avec les institutions financières existantes), au manque de précision des projets présentés par les entreprises recherchant un soutien financier, ainsi qu'à l'insuffisance de leurs moyens de gestion<sup>45</sup>.

## Résumé

Depuis 1970, l'économie néerlandaise a subi de profondes transformations. La part du secteur manufacturier dans le PIB s'est nettement contractée au profit des services (y compris le secteur public). Ce recul du secteur manufacturier a été assez général, mais particulièrement marqué dans l'habillement, le textile et la chaussure, les métaux de base et un certain nombre de branches utilisant des produits manufacturés en métal, notamment le matériel de transport. Ce repli tient à des raisons variables d'un secteur à l'autre. Dans la chimie et le raffinage du pétrole, les capacités se sont révélées fortement excédentaires lorsque la demande de biens à forte intensité énergétique a baissé ; des problèmes similaires sont apparus dans l'habillement, le textile et la chaussure, ainsi que dans la sidérurgie et la construction navale, secteurs qui ont dû faire face à une intensification de la concurrence internationale. Dans ce contexte de déclin industriel, les autorités semblent avoir été dépassées par les événements. Au début des années 70, les mesures qui visaient à assurer un repli ordonné de l'industrie se sont révélées inadaptées et insuffisantes devant l'aggravation de la situation économique, qui ébranlait de plus en plus les entreprises. Par ailleurs, un débat s'est ouvert au plan national sur la nécessité de mesures plus sélectives propres à favoriser la croissance. Durant la seconde moitié des années 70, les pouvoirs publics ont privilégié sur l'aide individuelle aux entreprises, orientation qui n'a été abandonnée que dans les années 80. Les tentatives visant à assurer une meilleure adaptation de l'appareil productif des entreprises et développer l'investissement dans les nouvelles technologies, ont été contrecarrées par le net fléchissement des profits et la dégradation du climat des affaires. Malgré l'instauration d'un régime général de subventions à l'investissement en 1978, la tendance n'a pu être inversée. Dans ces conditions, aucune politique sectorielle cohérente n'a pu voir le jour et les mesures sélectives en faveur de la croissance sont simplement restées sans effets. Quoi qu'il en soit, les aides sélectives ont représenté des sommes peu importantes par rapport aux autres dépenses publiques durant cette période. En fin de compte, elles ont différé les problèmes des entreprises plutôt qu'elles ne les ont résolus, encore qu'il subsiste aujourd'hui dans certains secteurs un noyau compétitif et axé sur l'exportation. Il est toutefois difficile de porter un jugement sur les mesures sectorielles en l'absence d'études de cas détaillées. D'aucuns prétendent que ces mesures ont ralenti le processus d'ajustement et gonflé les dépenses du secteur public. En ce qui concerne ces dernières, il faudrait comparer le coût des mesures sectorielles à celui qu'aurait entraîné un alourdissement des prestations de chômage. Les mesures défensives, en ralentissant la montée du chômage, notamment après 1975, ont freiné l'ajustement des salaires réels, ce qui a peut-être amplifié les difficultés d'ajustement après le deuxième choc pétrolier. On admet



maintenant que la politique industrielle ne peut être dissociée des mesures économiques générales destinées à améliorer l'environnement des entreprises et la flexibilité de l'économie (et qu'elle dépend de ces mesures). Le gouvernement a fait un pas important en allégeant les prélèvements fiscaux et en réduisant sa ponction sur les marchés des capitaux grâce à une réduction de son déficit budgétaire. Les problèmes liés aux rigidités des marchés du travail ne semblent pas pour autant avoir disparu. Ainsi, on constate que l'industrie éprouve toujours des difficultés à obtenir une main-d'œuvre hautement qualifiée. Il faut donc élargir l'éventail des salaires d'un secteur à l'autre. Cependant, les prix à la production des produits manufacturés étant soumis aux pressions de la concurrence étrangère, ce n'est pas une progression plus soutenue des salaires dans les industries manufacturières qui serait nécessaire, mais bien un ralentissement des hausses salariales dans les autres secteurs, si l'on veut maintenir et améliorer encore les marges bénéficiaires. Il faudra peut-être aussi réduire encore le niveau des garanties de ressources, continuer à accroître l'écart entre le salaire minimum et le salaire modal et abaisser les taux marginaux d'imposition de manière que les écarts de salaires après impôts se creusent également.

### III. SITUATION ET POLITIQUE DANS LES DOMAINES BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE

#### Politique budgétaire

A en juger par les dernières informations publiées, la situation budgétaire en 1985 apparaît bien meilleure qu'on ne le prévoyait au moment de la présentation du budget (tableau 11). Les dépenses de l'administration centrale ont dépassé de  $2\frac{1}{4}$  pour cent le niveau prévu, mais les recettes ayant excédé d'environ  $4\frac{3}{4}$  pour cent les projections budgétaires, le déficit a été inférieur de 2.8 milliards de florins aux prévisions. Les recettes gazières ont dépassé de 15 pour cent les estimations par suite de l'appréciation du dollar et d'une augmentation de la production due à la rigueur de l'hiver 1984-85, tandis qu'une demande globale un peu plus soutenue que prévu a entraîné un léger gonflement des autres recettes fiscales. Le dépassement des dépenses est principalement attribuable aux crédits et transferts en capital et courants<sup>46</sup>. L'amélioration des finances de l'administration centrale a été renforcée par une baisse substantielle du déficit budgétaire des collectivités locales et par l'excédent qu'a continué de dégager le système de sécurité sociale, certaines modifications qui devaient être apportées aux régimes d'assurance-maladie, chômage et invalidité ayant été différées. Par conséquent, le besoin de financement global (sur la base des paiements) s'est établi à 8 pour cent du revenu national net, au lieu des 9.9 pour cent prévus<sup>47</sup>, et certains indices donnent à penser qu'il pourrait encore être plus faible.

Le budget pour 1986 s'inscrit dans la stratégie fixée en 1982, qui vise à diminuer la taille du secteur public et à en réduire le déficit. Le déficit de l'administration centrale et des collectivités locales (sur la base des paiements) devrait baisser très légèrement pour s'établir à 7.8 pour cent du revenu national net, soit à peine 0.4 point de plus que prévu dans le programme de 1982 (tableau 12). Toutefois, en raison d'une nette dégradation des comptes de la sécurité sociale, qui devraient se solder par un déficit de l'ordre de 1 pour cent du revenu national net, le compte des administrations publiques accusera une détérioration nette équivalente à  $\frac{3}{4}$  pour cent du revenu national net (sur la base des paiements). Évaluée sur la

Tableau 11. **Budgets des exercices 1984 à 1986 : projections et résultats**  
Milliards de florins aux prix courants

	1984		1985		1986	
	Résultats	Projections	Résultats estimés	Projections	Résultats estimés	Projections
<i>Recettes</i>						
Impôts directs	48.4	50.3	50.6	52.6		
Impôts indirects	45.6	46.7	47.0	48.1		
Autres droits et transferts	2.3	1.9	2.6	2.1		
Redevances au titre du gaz naturel	15.3	15.3	17.3	16.4		
Transferts en capital	2.1	1.4	1.9	2.0		
Intérêts et bénéfices	7.3	7.4	7.8	8.1		
Autres recettes	4.8	5.2	6.1	6.2		
Remboursements de dettes	4.7	5.4	6.5	6.2		
Transferts internes dans le secteur des administrations publiques					1.6	1.3
Recettes totales	132.3	134.9	141.4	143.0		
<i>Dépenses</i>						
Consommation	27.7	27.5	27.8	28.4		
Investissement	4.5	3.6	4.0	3.6		
Intérêts et pertes	17.3	20.2	19.7	21.9		
Transferts aux administrations	71.3	71.2	71.9	70.0		
Transferts aux ménages	8.0	7.4	7.5	7.9		
Subventions	5.7	5.7	5.9	6.3		
Autres transferts	7.6	7.4	8.3	9.0		
Transferts en capital	10.8	10.8	11.5	11.4		
Prêts et dépenses non précisées	9.7	10.5	11.4	11.0		
Dépenses totales	163.0	164.3	168.0	169.5		
<i>Besoins de financement, en termes de trésorerie<sup>1</sup></i>						
Etat	-30.7	-29.4	-26.6	-26.5		
Collectivités publiques, total <sup>2</sup>	-32.8	-34.8	-29.5	-29.6		
<i>Capacité de financement, en termes de trésorerie</i>						
Besoin de financement <sup>3</sup>	-32.8	-34.8	-29.5	-29.6		
Caisses de sécurité sociale	1.5	-0.9	0.7	-2.6		
Administrations publiques	31.3	35.7	28.8	32.2		

1. Selon les estimations les plus récentes pour 1985, le déficit budgétaire du gouvernement central était de 23 milliards de florins, grâce à des recettes plus élevées et des dépenses plus faibles que prévu. La différence représente 0.2 pour cent du revenu net national.

2. Dépenses des collectivités locales et dépenses hors budget de l'Etat.

3. Administrations publiques y compris les dépenses hors budget.

Sources : Ministère des finances, *Miljoennota*, 1985 et 1986 ; CPB, *Macro Economische Verkenning*, 1986.

base de l'exercice, cette dégradation est plus importante, étant donné que la baisse des recettes gazières en 1986 n'apparaîtra dans les comptes des administrations publiques qu'à partir de 1987.

Ces évolutions résultent de transferts de responsabilités entre l'Etat et le système de sécurité sociale. La modification du régime actuel d'indemnisation du chômage (prévue initialement pour 1985) implique le transfert de la charge financière aujourd'hui supportée par les pouvoirs publics au système de sécurité sociale<sup>48</sup>. Ce mouvement est partiellement

**Tableau 12. Importance du secteur public et des déficits du secteur public<sup>1</sup>**  
En pourcentage du RNN

	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
<b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>								
<b>Sur la base des comptes nationaux</b>								
a) Dépenses	55.5	62.1	64.8	67.2	68.4	67.3	66.0	65.5
Dépenses directes	22.6	22.7	22.6	22.3	22.1	21.2	20.5	20.0
Salaires	14.3	14.4	14.2	14.1	13.8	13.0	12.5	12.2
Autres dépenses courantes	4.8	5.4	5.7	5.7	6.0	5.7	5.7	5.6
Investissement	3.5	2.8	2.7	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3
Transferts aux ménages	27.5	32.0	33.3	35.3	36.4	35.6	34.6	34.2
Sécurité sociale	20.9	24.2	24.8	25.4	25.0	24.0	23.6	23.5
Autres transferts	6.6	7.8	8.5	9.9	11.4	11.6	11.0	10.7
Transferts aux entreprises	1.2	2.6	2.9	2.8	2.7	2.9	3.0	2.9
Transferts à l'étranger	0.8	0.7	1.1	1.0	0.8	0.8	0.8	1.1
Intérêts de la dette	3.4	4.1	4.9	5.8	6.4	6.8	7.1	7.3
b) Recettes	53.9	57.6	58.7	59.3	61.4	60.3	59.3	57.2
Recettes fiscales <sup>2</sup>	27.9	29.8	28.2	27.8	27.4	26.7	26.6	26.4
Ménages	25.4	27.5	26.3	25.8	25.4	24.8	24.1	24.3
Entreprises	2.5	2.5	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0	2.1
Recettes non fiscales <sup>2</sup>	3.2	3.4	3.6	3.6	3.7	4.0	4.1	4.2
Recettes provenant de l'exploitation du gaz	2.6	4.2	6.0	5.9	5.7	6.1	6.4	4.7
Cotisations de sécurité sociale	19.3	20.2	20.9	22.0	24.6	23.5	22.7	22.9
Ménages	10.8	11.1	12.0	13.1	15.3	14.3	13.8	12.9
Entreprises	8.5	9.1	8.9	8.9	9.3	9.2	8.9	9.0
c) Déficit (y compris transferts en capital)	-1.6	-4.5	-5.9	-7.9	-7.0	-7.0	-6.7	-8.3
d) Concours financiers nets au secteur privé et à l'étranger	-2.1	-2.2	-2.5	-2.2	-1.8	-1.8	-1.6	-1.5
e) Passage de l'évaluation en termes de trésorerie à l'évaluation en termes d'exercice	-0.5	-0.2	-0.2	0.8	0.2	0.5	0.8	1.6
<b>En termes de trésorerie (évaluation du budget)</b>								
f) Besoin de financement des administrations publiques	-4.2	-6.9	-8.6	-9.3	-8.6	-8.3	-7.5	-8.2
dont :								
Etat	-3.2	-5.0	-6.6	-8.1	-9.0	-8.7	-7.2	-7.0
Collectivités locales	-1.9	-2.1	-1.6	-0.5	-0.5	-0.1	-0.5	-0.5
Caisses de sécurité sociale	0.9	0.2	-0.4	-0.7	0.9	0.5	0.2	-0.7
g) Dépenses débudgétisées, Etat et collectivités locales	-0.1	-0.6	-1.0	-1.4	-1.2	-0.5	-0.3	-0.3
h) Besoin de financement, y compris dépenses débudgétisées, hors sécurité sociale	-4.3	-7.5	-9.6	-10.7	-9.8	-8.8	-7.8	-8.5
i) Besoin de financement du budget de l'Etat <sup>4</sup>	-5.2	-7.7	-9.2	-10.0	-10.7	-9.3	-8.0	-7.8

1. La comparaison des séries issues des comptes nationaux avec celles qui proviennent des documents budgétaires doit être menée avec prudence. D'abord, parce que les comptes nationaux sont établis à la fois en termes de trésorerie et en termes d'exercice alors que le budget s'en tient à des évaluations en termes de trésorerie. Ensuite la définition des postes diffère parfois d'une comptabilité à l'autre. Enfin, comme les flux inter-sectoriels doivent, dans les comptes nationaux être cohérents, des ajustements sont inévitables. Ces divers facteurs se conjuguent pour aboutir aux différences signalées à la ligne (e). Celles-ci ne sont pas très importantes sur la plupart des années, encore que de fortes variations se soient parfois produites d'une année sur l'autre, sans doute en partie sous l'effet d'une hausse des redevances d'exploitation du gaz, comptabilisées en 1984 mais pas encore versées.

2. Gaz non compris.

3. Impôt compris.

4. Variable retenue comme objectif par le gouvernement dans le budget, sécurité sociale non comprise.

Sources : Ministère des finances, *Miljoennota*, 1986 ; BCP *Macro-economische Verkenning*, 1986 ; Ministère des affaires sociale et de l'emploi, *Financiële nota sociale zekerheid* 1986 ; estimations du Secrétariat de l'OCDE.



compensé par un transfert en sens inverse de la charge des allocations familiales en 1986, mais l'accroissement des dépenses et la réduction des taux de cotisation entraînent une dégradation des comptes de la sécurité sociale, qui devraient accuser un déficit de 3.3 milliards de florins<sup>49</sup>. On prévoit une augmentation des recettes fiscales de quelque 3 pour cent, légèrement supérieure à la croissance du revenu national. Cette progression découlera principalement de la hausse des profits (secteur gazier compris), le taux de l'impôt sur les sociétés étant ramené de 43 à 42 pour cent. Les barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques étant entièrement indexés pour le prochain exercice budgétaire, l'érosion fiscale s'en trouvera réduite<sup>50</sup>. Toutefois, la baisse des revenus tirés du gaz naturel limitera la croissance globale des recettes à 1 pour cent environ. Les coupes budgétaires de 8 milliards de florins par rapport aux projections seront en parties annulées par des dépassements de dépenses, principalement au titre des programmes visant le marché du travail, de sorte que les dépenses de l'administration centrale devraient augmenter d'un peu moins de 1 pour cent<sup>51</sup>. Les dépenses de sécurité sociale devraient augmenter de 2.9 pour cent ; l'accroissement des dépenses résultant du transfert intégral du régime d'assurance-chômage aux caisses de sécurité sociale sera en partie compensé par une diminution des prestations d'assurance-maladie et chômage.

Il apparaît que les objectifs retenus dans le cadre du programme de 1982 (qui s'achèvera avec le budget de 1986) seront pour l'essentiel atteints d'autant qu'il semble maintenant que la déficite a été moins important que prévu en 1985. Initialement, les autorités souhaitaient « alléger » le secteur public et réduire le besoin de financement sans accroître la « charge collective » (pour des impôts et des cotisations de sécurité sociale dans le revenu national net). En fait, de 1983 à 1986, les dépenses publiques totales en proportion du revenu national auront diminué de 2.9 points, et le besoin de financement de l'administration centrale de 2.9 points. De plus, la part des recettes et des cotisations de sécurité sociale aura été réduite de 4.2 points (tableau 13). Certes, les pouvoirs publics ont réussi pour l'essentiel à ramener le déficit budgétaire de l'administration centrale et des collectivités locales dans la limite de 7.4 pour cent du revenu national net, mais en revanche, la réduction est beaucoup moins marquée si l'on prend en considération les comptes de la sécurité sociale (1.7 pour cent du revenu national net). Néanmoins, ces résultats ont été obtenus avec une configuration des recettes et des dépenses différente de celle qui avait été prévue lors de l'élaboration du programme. On tablait initialement sur des compressions totales de dépenses de 27 milliards de florins par rapport aux projections (environ 7 pour cent du revenu national net), dont 8 milliards au titre de la sécurité sociale. Les économies escomptées dans les caisses de sécurité sociale devaient être transférées pour partie au compte de l'administration centrale par le biais d'une suppression quasi totale des transferts de l'Etat à ces organismes. En fait, les dépenses ont dépassé de 12½ milliards de florins le niveau prévu au début du programme. Il est difficile d'expliquer entièrement les dépassements de dépenses, mais l'incidence des programmes de soutien de l'emploi, le renforcement d'autres programmes, et le dérapage de plusieurs programmes de soutien des revenus non assujettis à des plafonds n'y sont pas étrangers. La réforme des régimes d'assurance-chômage, invalidité et maladie a été différée, tandis que la baisse des revenus a entraîné un gonflement des dépenses de soutien des revenus (allocations de logement, allocations pour études et aide sociale). Cette augmentation a motivé de nouvelles compressions totalisant 8¼ milliards de florins, mais en 1986, sur la base des projections budgétaires actuelles, les dépenses dépasseront encore de 4½ milliards le montant souhaité en 1982. Le dépassement a été compensé par un tassement des dépenses dans un certain nombre de domaines qui n'étaient pas couverts par le programme de 1982. Premièrement, les paiements d'intérêts sur la dette ont été moins élevés, par suite de la surestimation des déficits de 1983 et 1984. Deuxièmement, le chômage a été lui aussi un peu



Tableau 13. Programme 1982 : projections et résultats

	1984	1985	1986	Total	
a) <i>Compressions des dépenses, prévues et réalisées, 1983-1986<sup>1</sup></i> (milliards de florins)					
Programme de 1982	7.0	7.0	7.0	21.0	
Autres compressions de dépenses	4.7	2.3	1.0	8.0	
Total	11.7	9.3	8.0	29.0	
Dépassements des dépenses dans d'autres domaines	6.2	3.2	3.2	12.6	
Compressions nettes des dépenses	5.5	6.1	4.8	16.4	
Cumul	5.5	11.6	16.4	-	
	1982	1983	1984	1985	1986
b) <i>Besoin de financement du budget de l'Etat</i> <i>et des collectivités locales (en pourcentage du RNN)</i>					
Programme de 1982 :					
administrations publiques	11.4	11.9	10.5	9.0	7.4
Etat	9.7	10.2	8.8	7.3	5.7
Collectivités locales	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Résultats ou estimations	10.0	10.7	9.3	8.0	7.8
Etat <sup>2</sup>	9.5	10.2	9.2	7.5	7.3
Collectivités locales	0.5	0.5	0.1	0.5	0.5

1. En révision des dépenses prévisionnelles.

2. Y compris les dépenses hors budget de l'Etat.

Source : Ministère des finances, *Miljoennota* 1986.

moins élevé que prévu et les indemnités se sont trouvées réduites d'autant. Troisièmement, la réduction des dépenses des collectivités locales (en particulier du titre de l'équipement) leur ont permis de réduire leur déficit en pourcentage du revenu national net de 1 point de plus que ne le laissaient prévoir les projections budgétaires de 1983 à 1985. Simultanément, les recettes fiscales et autres ont dépassé les niveaux prévus dans les budgets suivants, en raison pour une part d'une sous-estimation de la croissance du revenu national.

L'orientation future de la politique budgétaire n'a pas encore été clairement définie, mais un certain nombre de scénarios ont été présentés dans le budget en ce qui concerne le déficit budgétaire. Cependant, il sera difficile de le réduire encore pour plusieurs raisons. Premièrement, on prévoit que les recettes gazières qui devraient diminuer légèrement en 1986, accuseront une baisse de plus de 30 pour cent en 1987. Or, depuis l'établissement du budget, les prix du pétrole ont fortement baissé et les recettes seront donc sans doute encore moins importantes<sup>52-53</sup>. En second lieu, il n'est pas certain que les collectivités locales continueront de mener une politique d'austérité budgétaire<sup>54</sup>. Enfin, compte tenu du déficit courant, le coût du service de la dette continuera de s'accroître. Tous ces éléments soulignent la nécessité de continuer à réduire les dépenses budgétaires. La réforme des régimes d'assurance-invalidité et chômage qui entrera en vigueur au deuxième semestre de 1986 y contribuera à moyen terme, mais son incidence immédiate sera limitée<sup>55</sup>. En attendant de nouvelles coupes budgétaires seront nécessaires. Pour stabiliser les versements d'intérêts en proportion du revenu national net au cours des prochaines années, il faudra réduire encore le déficit de 1/2 point par an entre 1987 et 1990, tandis que la stabilisation de l'encours de la dette

en proportion du revenu national net exigera une diminution du déficit de 1 point par an. A supposer que les recettes autres que les recettes gazières augmentent au même rythme que le revenu national net, il faudra opérer des compressions de dépenses totalisant 9 à 12 milliards de florins dans le premier cas et 16 à 20 milliards dans le second. On notera aussi que dans aucun de ces deux scénarios la part des versements d'intérêts dans les dépenses publiques ne se stabilisera, et que dans le premier, elle progresserait de 2.3 pour cent jusqu'au 1990. En outre, d'ici 1990, la dette publique en pourcentage du revenu national net atteindrait 78 pour cent dans le premier cas et 73 pour cent dans le second<sup>56</sup>.

## Politique monétaire

Le coefficient de liquidité interne (M2/revenu national net), en forte augmentation depuis 1982, a continué de progresser à un rythme soutenu en 1984 et dans les premiers mois de 1985. Cette progression s'explique surtout par le niveau élevé des déficits publics et un accroissement des entrées de capitaux étrangers, l'augmentation de l'excédent de la balance courante n'ayant été que partiellement compensé par les investissements à l'étranger<sup>57</sup>. L'accroissement de la liquidité a été particulièrement sensible dans le secteur industriel, où les bénéfices ont augmenté tandis que les investissements se maintenaient à un bas niveau. En principe, une augmentation de la liquidité comporte des risques d'inflation. Toutefois, la Banque centrale, même si elle s'est finalement montrée préoccupée par la forte croissance de la masse monétaire, n'a pas jugé nécessaire de prendre des mesures monétaires spéciales, du fait que l'inflation est restée faible en 1984 et 1985 et que les avoirs liquides sont généralement affectés en priorité à la réduction du coefficient d'endettement dans l'industrie. On a supposé par ailleurs que lorsque ces liquidités sont affectées à l'investissement, la demande nouvelle qui en résulte s'adresse principalement à l'étranger et n'augmente donc pas les pressions inflationnistes. Cette hypothèse est confirmée par l'expérience récente. Par conséquent, tout en considérant l'augmentation des liquidités comme un phénomène temporaire susceptible d'entraîner une poussée de la demande, la Banque centrale n'a pas pris de mesures pour réduire la liquidité du système bancaire, et le système de contrôles quantitatifs introduit en 1982 n'a pas été appliqué. Néanmoins, elle a récemment annoncé qu'un accord était intervenu avec les banques dans le but d'éviter que la création monétaire intérieure contribue à une augmentation du taux de liquidité en 1986. L'accroissement des concours au secteur privé et des prêts à long terme (déduction faite des exigibilités à long terme) consentis par le système bancaire au secteur public sera limité entre 5½ et 6 pour cent de manière à maintenir la création de monnaie en rapport avec le taux de croissance tendanciel du revenu national. La politique monétaire reste axée sur un réglage des taux d'intérêt à court terme destiné à défendre la parité florin/deutschemark et à maintenir le florin à un niveau généralement élevé à l'intérieur de la marge de fluctuation du SME. Les autorités estiment que cette stratégie offre le meilleur moyen de renforcer la confiance extérieure et de maintenir les taux à long terme aux niveaux les plus bas possibles. L'écart de taux d'intérêt vis-à-vis de l'Allemagne demeure positif en raison, semble-t-il, de l'ampleur du déficit du secteur public et de la position plus faible de l'économie néerlandaise. Les autorités ont entrepris de déréglementer les marchés de capitaux afin de relancer l'activité financière et d'améliorer la compétitivité des Pays-Bas face aux centres financiers étrangers<sup>58</sup>. Comme le volume de la dette augmente – et que l'on prévoit de gros besoins de refinancement vers la fin de la décennie –, on s'accorde en général à reconnaître qu'il y aurait lieu d'étaler l'échéancier de la dette. Cette mesure aurait pour avantage annexe de réduire la liquidité globale de l'économie. En revanche, elle contraindrait les autorités à accepter des taux d'intérêt réels élevés si l'inflation demeurait à son présent niveau.

Tableau 14. Conditions monétaires

	Accroissement annuel en fin de période							
	Variations en milliards de florins				Pourcentage de variation			
	1982	1983	1984	1985 nov.	1982	1983	1984	1985 nov.
<i>Crédit</i>								
Avoirs extérieurs nets	4.5	4.5	7.8	6.1	22.8	18.6	27.0	15.9
Créances sur le secteur public	5.0	5.8	7.0	5.1	11.7	12.2	13.2	8.4
Créances sur le secteur privé	6.0	6.9	8.9	9.6	2.9	3.3	4.1	4.3
	15.5	17.2	23.7	20.8	5.8	6.1	7.9	6.4
<i>Financement non monétaire</i>								
Obligations et autres (net)	3.8	5.6	5.7	4.8	7.0	9.6	9.1	7.3
<i>Disponibilités monétaires et quasi-monétaires</i>								
Total	11.7	11.6	18.0	16.0	5.5	5.2	7.6	6.2
Dépôts non liquides	2.3	-0.9	7.8	3.7	2.2	-0.9	7.6	3.3
Masse monétaire (M2)	9.4	12.6	10.2	12.3	8.4	10.4	7.6	8.3
Vitesse de circulation (NNI/M2)					-4.8	-5.8	-5.7	-2.1

Source : De Nederlandsche Bank, *Bulletin trimestriel*, tableaux 2.1 et 3.1, diverses années.

Dans le courant de 1985, les entrées de capitaux – qui avaient été la principale cause de croissance monétaire en 1984 – se sont progressivement ralenties pour laisser la place à des sorties nettes de capitaux pendant la deuxième moitié de l'année. Simultanément, cependant, la création monétaire par le système bancaire s'est accéléré, sous l'effet d'un léger redressement des crédits intérieurs au secteur privé et d'une lente expansion des exigibilités à long terme des banques. Le taux de liquidité a finalement atteint 43.8 pour cent à la fin de 1985, soit 6 points de plus qu'à la fin de 1982, ce qui a amené la Banque centrale à se déclarer préoccupée par cette expansion soutenue. Le taux de croissance des concours au secteur privé est passé de 4 pour cent en 1984 à 6 pour cent en rythme annuel entre juin et novembre 1985, sous l'effet, principalement, de l'augmentation du volume des prêts à moyen et à long terme et d'une légère progression du crédit à la consommation, après plusieurs années de recul. Simultanément, une réduction du taux d'épargne des ménages a entraîné un ralentissement de la croissance des dépôts d'épargne, à peine compensé par une augmentation plus importante des autres exigibilités à long terme des banques. L'augmentation de la liquidité s'est presque intégralement produite dans l'industrie, dont les actifs financiers ont augmenté de 14 pour cent en 1985.

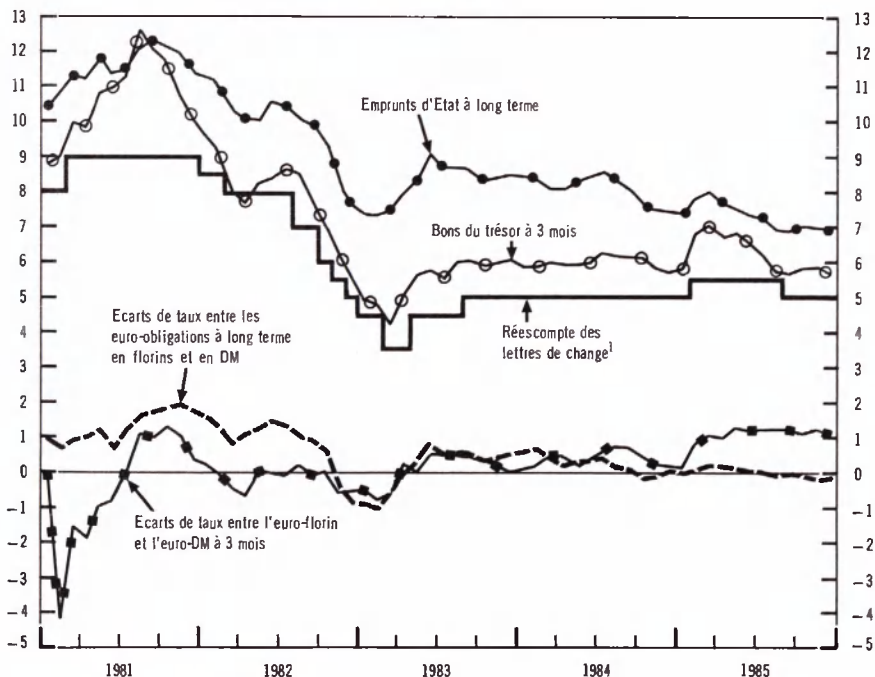
Sur le marché financier, on a observé une diminution de la demande et de l'offre de capitaux en proportion du PIB ; l'excédent financier des investisseurs institutionnels a été plus faible en 1984 qu'en 1983, et le secteur privé a eu tendance à accumuler des actifs liquides. L'excédent de liquidité du secteur des entreprises est rarement investi dans des actifs financiers à long terme. Toutefois, il a permis aux sociétés de réduire leur demande sur le marché des capitaux. La contraction du déficit du secteur public a aussi entraîné une diminution de la demande de capitaux. Le financement du déficit public s'est réparti entre le marché des crédits à long terme – y compris les montants souscrits à l'avance par la Caisse



générale de pensions de la fonction publique – et les émissions publiques. La part de ces dernières a sensiblement augmenté ces dernières années. Toutefois, cette évolution s'est accompagnée d'un raccourcissement général de la durée des emprunts, une grande partie de la dette accumulée ces dernières années devenant exigible vers la fin de la décennie, de sorte que les besoins de refinancement augmenteront fortement. En 1984, les remboursements à effectuer représentaient environ 1 ½ pour cent du revenu national, mais ils devraient atteindre 7 à 8 pour cent en 1990. La liquidité de l'économie s'accroîtra au fur et à mesure que ces effets publics viendront à échéance, ce qui pourrait gêner la conduite de la politique monétaire ; le retrait d'une partie des dépôts inclus dans M2 en vue de l'achat de nouveaux titres publics freinerait la croissance de la masse monétaire et donnerait une fausse idée de l'évolution tandancielle de la liquidité. Aussi, en 1984, la durée des émissions du secteur public sur les marchés des valeurs a été portée de 6¼ en moyenne à 7 ans et de 7¾ à 10¾ ans pour les emprunts sous seing privé.

Les taux du marché monétaire sont restés à peu près stables durant la plus grande partie de 1984 du fait des conditions monétaires en Allemagne et de l'absence de pressions sur les taux de change (graphique 3). On a observé un faible accroissement de l'écart de taux d'intérêt par rapport à l'Allemagne et un léger affaiblissement du florin au début du troisième trimestre de 1984, mais les taux se sont rétablis par la suite. Vers la fin de 1984, le florin a glissé en même temps que le deutschemark dans la partie inférieure de la marge de fluctuation

Graphique 3. Taux d'intérêt  
Pourcentages



1. Taux général officiel de la Banque centrale.

Sources : Banque centrale, Bulletin trimestriel; OCDE.



du SME et il a atteint le niveau plancher en janvier 1985. La baisse du deutschemark a été due principalement à la vive hausse du dollar, dont le taux de change affecte généralement davantage la monnaie allemande que les autres monnaies du SME. Par suite de la hausse du taux des avances sur titres en Allemagne, le taux des concours de la Banque des Pays-Bas a été porté de 5½ à 6 pour cent en février 1985. Mais les taux d'intérêt à court terme ont grimpé jusqu'à 7-7½ pour cent sous l'effet de la hausse des taux américains, et du même coup l'écart vis-à-vis de l'Allemagne, qui était pratiquement nul, est monté à 1½ point. La hausse rapide des taux et le creusement de l'écart par rapport à l'Allemagne ont résulté apparemment de la faiblesse relative du florin face au deutschemark. Celle-ci semble avoir été due au fait que les autres Membres du SME ont soutenu plus fermement la monnaie allemande et que les taux plus élevés offerts dans d'autres pays du SME ont peut-être paru plus intéressants aux détenteurs de florins. Après le milieu de l'année, le florin s'est quelque peu redressé. Jusque-là, la fermeté du dollar avait empêché l'Europe de profiter de la détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Avec la baisse de la monnaie américaine, et après le réaligement des monnaies au sein du SME en juillet, le florin s'est raffermi et on a enregistré une certaine détente des taux à court terme. Toutefois, l'écart par rapport aux taux allemands s'est maintenu. Le rendement des obligations à long terme a augmenté dans les premiers mois de 1985 pour atteindre 8 pour cent environ à la fin de mars. Les taux internationaux ayant baissé, et le gouvernement étant parvenu à contenir le déficit financier, les taux à long terme se sont détendus pour revenir aux alentours de 7 pour cent au dernier trimestre de l'année.

#### IV. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

##### Évolution de la demande

La reprise économique, qui s'est amorcée aux Pays-Bas en 1983, s'est poursuivie à un rythme modéré et s'est étendue à un plus grand nombre de secteurs en 1984, le PIB progressant d'environ 1¾ pour cent en termes réels (Tableau 15). Les investissements fixes des entreprises, surtout en machines et outillages, ainsi que la formation de stocks ont contribué à la croissance du PIB mais cette contribution a été presque entièrement neutralisée par une baisse d'environ ½ pour cent de la consommation privée. La contribution de la balance extérieure a été d'environ ¾ pour cent du PIB tandis qu'une amélioration des termes de l'échange a majoré d'un demi pour cent la croissance du revenu national. On estime que le PIB a augmenté d'environ 2 pour cent en volume en 1985, la progression de la demande intérieure finale ayant été partiellement compensée par une diminution de la contribution de la formation de stocks et de la balance extérieure.

*La formation brute de capital fixe dans le secteur privé* a progressé de 4 pour cent en 1984, la plupart de ses composantes contribuant à son augmentation. C'est dans le domaine des machines et outillages que la progression a été la plus forte (15½ pour cent), principalement dans les branches d'activité travaillant pour l'exportation où les taux d'utilisation des capacités sont élevés étant donné que, de par la composition de leur production, ce sont elles qui ont bénéficié le plus des premières phases de la reprise mondiale. L'investissement dans la construction de logements a augmenté de 2.8 pour cent, soutenu par de nouvelles aides publiques au logement. Les investissements publics se sont aussi redressés, avec la réalisation des dernières phases du projet Delta<sup>59</sup> et de programmes de construction pour le compte de

Table 15 **Demande et production**  
Aux prix de 1980

	Montants			Pourcentage de variation			
	1982	1983	1984	1982	1983	1984	1985 <sup>1</sup>
Consommation privée	198.3	199.0	198.0	-1.2	0.5	-0.5	2.0
Consommation publique	61.9	62.8	61.8	0.6	1.5	-1.6	0.7
Investissement fixe brut	60.7	61.1	63.7	-4.3	0.7	4.3	2.5
<i>dont :</i>							
Public	9.7	9.5	10.1	-7.1	-2.0	6.3	-2.5
Privé							
Total	51.1	51.6	53.6	-3.5	1.0	4.0	3.4
Logements	17.8	17.7	19.3	-5.6	-0.5	2.8	-5.5
Biens d'équipement	22.9	24.3	25.6	1.1	6.0	5.3)	8.0
Autres	10.4	9.5	9.7	-9.0	-8.2	1.7)	
Demande intérieure finale	320.9	322.9	323.5	-1.4	0.6	0.2	1.9
Formation de stocks <sup>2</sup>	-0.8	-0.6	2.0	0.6	0.4	0.8	0.6
Demande intérieure totale	320.1	322.3	325.5	-0.9	0.7	1.0	2.5
Exportations de biens et services	179.5	186.0	198.9	0.0	3.6	7.0	4.7
Importations de biens et services	170.0	175.6	186.0	1.1	3.3	5.9	5.7
Balance extérieure <sup>2</sup>	9.5	10.4	12.9	-0.6	0.3	0.8	-0.3
Produit intérieur brut	329.7	332.7	338.4	-1.4	0.9	1.7	2.1
<i>Pour mémoire :</i>							
Produit intérieur brut	329.7	332.7	338.4	-1.4	0.9	1.7	
Revenu des facteurs nets <sup>2</sup>	-2.0	-0.8	-1.0	-0.3	0.4	-0.1	
Amortissement	33.3	34.5	35.4	1.6	2.0	2.5	
Produit national net	293.9	297.5	302.1	-2.0	1.2	1.5	
Termes de l'échange : correction <sup>2</sup>	4.7	2.5	4.0	1.6	-0.7	0.5	
Revenu national net	298.6	300.0	306.1	-0.3	0.4	2.0	

1. Estimation du Secrétariat. Voir tableau 23.

2. Variation exprimée en pourcentage du PIB de la période précédente.

Sources : BCS, *Nationale Rekeningen*, 1984; estimations du Secrétariat de l'OCDE.

plusieurs ministères. La demande de biens d'équipement a continué de se raffermir en 1985. Les enquêtes laissent prévoir une hausse de 22 à 25 pour cent des investissements fixes dans l'industrie en 1985<sup>60</sup>. Ce mouvement s'étend maintenant à tous les secteurs à l'exception de celui des produits chimiques, où ils pourraient se stabiliser à un niveau élevé, encore que, selon des informations complémentaires, il semble que les trois quarts de la progression soient concentrés dans un nombre limité de grandes entreprises. Malgré l'augmentation observée durant les deux premiers trimestres, l'investissement industriel reste faible par rapport à la production, en comparaison des niveaux atteints dans les années 60 et les premières années 70. On s'attend à une croissance légèrement moins soutenue des investissements dans le secteur des services. L'activité dans le secteur de la construction a été déprimée au premier trimestre en raison de la rigueur de l'hiver mais a marqué un léger redressement au second trimestre. On estime à 8 pour cent la croissance de l'investissement fixe total des entreprises en 1985. Malgré la progression de la construction de logements en 1984, le nombre de mises en chantier a diminué régulièrement à partir du milieu de l'année, marquant au cours des onze premiers mois de 1985 une baisse de 12 pour cent par rapport aux niveaux de 1984. La diminution du nombre de mises en chantier a été partiellement compensée par une intensification des travaux de rénovation des bâtiments existants dans le cadre des

programmes gouvernementaux affectant une partie des fonds d'assurance-chômage au financement de la construction de logements. Quoiqu'il en soit, la tendance demeure peu soutenue dans le secteur du logement ; le prix des logements est encore bas par rapport aux coûts de construction de logements neufs, l'offre est excédentaire dans certaines catégories de logements du secteur locatif et la croissance des revenus réels demeure faible. Les investissements publics ont accusé un recul en 1985, les grands projets ayant été achevés en 1984.

En 1984, les dépenses de *consommation privée* ont diminué de 0.5 pour cent du fait de la stagnation des revenus réels et d'une légère augmentation de l'épargne. La concentration des dépenses s'est surtout fait sentir dans le secteur des biens durables et, dans une moindre mesure, non durables, tandis que les dépenses sur services ont marqué une légère progression. La consommation privée semble s'être redressée en 1985, accusant une hausse estimée à 2 pour cent, sous l'impulsion des achats de biens de consommation durables, notamment d'automobiles. La confiance des consommateurs s'est nettement raffermie en 1985 et le crédit à la consommation a légèrement augmenté après plusieurs années de déclin. Si les rémunérations sont restées pratiquement inchangées en 1984, les revenus disponibles ont été gonflés par une augmentation des revenus de la propriété et de l'entreprise et par une diminution de la fiscalité nette (tableau 16). Malgré tout, la hausse des prix liée au relèvement de la TVA a réduit les revenus disponibles réels tandis qu'est apparue une tendance à reconstituer une « épargne libre », qui s'était fortement contractée en 1983<sup>61</sup>. En 1985, l'élévation de l'emploi et des taux de salaire a fait progresser la rémunération totale de 2 pour cent tandis que les revenus non salariaux ont été soutenus par un nouvel accroissement des bénéfiques. L'augmentation des revenus des ménages s'est accompagnée d'une décélération de l'inflation, de sorte que les revenus disponibles réels ont probablement marqué une hausse de 2 pour cent environ.

Tableau 16 **Compte d'affectation des ménages et des institutions privées sans but lucratif**  
Pourcentage de variation par rapport à la période précédente

	Valeur en 1980	1981	1982	1983	1984	1985
Salaires, traitements et charges sociales	196.2	2.0	2.9	0.9	0.0	1.8
Revenu de la propriété et autres revenus	53.7	8.3	16.1	7.9	7.9	11.0
Transferts courants (nets)	85.5	9.2	10.2	5.4	0.2	0.4
Revenu des personnes physiques	335.4	4.8	7.0	3.4	1.5	3.1
<i>Moins :</i>						
Impôts directs	43.3	-2.7	1.8	-4.5	-0.8	-2.0
Cotisations de sécurité sociale	61.2	8.0	9.6	14.8	-0.4	2.1
Revenu disponible	230.9	5.4	7.2	1.6	2.5	4.3
Dépenses de consommation	205.8	3.6	4.0	3.3	2.0	3.9
(Revenu disponible ajusté) <sup>1</sup>	225.3	5.3	6.0	0.9	2.2	3.8
Épargne	25.2	19.4	29.6	-8.2	5.8	7.0
Par le canal des compagnies d'assurance-vie et des caisses de retraite	23.5	3.2	13.4	9.6	0.8	6.4
Taux d'épargne	10.9	12.4	15.0	13.5	14.0	12.3
(Taux d'épargne ajusté) <sup>1</sup>	8.6	10.1	11.8	9.7	9.9	7.8

1. L'ajustement consiste à soustraire du revenu disponible les intérêts imputés au titre des compagnies d'assurance-vie et des caisses de retraite et à ajouter les transferts effectivement reçus de ces institutions.

Sources : BCS, *Nationale Rekening*, 1984; Estimations du Secrétariat de l'OCDE.



*La consommation publique* a diminué en 1984, cette baisse étant entièrement due à une compression des dépenses non salariales, et l'on estime qu'elle a progressé d'environ 0.7 pour cent en 1985. La *formation de stocks* a apporté une contribution de 3/4 pour cent à la croissance du PIB en 1984, inversant en partie le mouvement de déstockage, équivalant à 5 milliards de florins (1/4 pour cent du PIB) qui s'était opéré au cours trois années précédentes. D'après les résultats des enquêtes de conjoncture, les stocks industriels totaux semblent avoir atteint le niveau souhaité dans les premiers mois de 1984 et l'amélioration des perspectives de vente a sans doute stimulé la formation de stocks par la suite. Bien que l'on ne dispose guère de données précises sur ce point, la formation de stocks a probablement été un peu plus forte en 1985, avec une légère augmentation des stocks des détaillants. *Les exportations*, notamment celles de produits manufacturés, ont continué de s'accroître rapidement en volume en 1984. Le redressement des investissements a donné une impulsion aux *importations*, mais la balance extérieure n'en a pas moins apporté une contribution d'environ 3/4 pour cent à la croissance du PIB en 1984. Un ralentissement de la croissance du volume des *exportations* en 1985, dû en grande partie à une diminution des ventes non gazières, devrait se solder par une contribution négative de la balance extérieure à la croissance réelle de l'ordre de 1/2 point.

### Production et productivité

La production totale du secteur des entreprises a augmenté de 3 pour cent en 1984, sous l'impulsion de la production agricole (6.3 pour cent) et de la production manufacturière (5.6 pour cent), dont la progression a été légèrement supérieure à la moyenne des pays d'Europe mais inférieure à celle de l'ensemble de la zone de l'OCDE (tableau 17). C'est l'accroissement de la demande extérieure, amorcé en 1983, qui a stimulé la production industrielle, l'amélioration étant particulièrement marquée dans les industries de transformation produisant des biens intermédiaires (comme le raffinage du pétrole et l'industrie

Tableau 17. **Production et productivité**  
Pourcentage de variation par rapport à la période précédente

	Valeur en milliards de florins 1980	Production <sup>1</sup>				Productivité			
		1981	1982	1983	1984	1981	1982	1983	1984
<i>Secteur des entreprises</i>									
Agriculture et pêche	11.4	14.0	8.2	2.5	6.3	15.8	8.9	1.8	6.7
Industries extractives	19.1	-9.1	-14.5	-7.5	1.8	-	-	-	-
Industries manufacturières	58.0	0.1	-1.3	0.2	5.6	4.1	3.0	4.9	7.6
Construction	23.7	-8.0	-5.1	-2.6	1.8	3.0	5.4	5.8	2.1
Services	146.0	0.1	-0.7	0.9	2.0	0.1	0.9	1.9	2.0
Total, hors gaz	239.6	-0.1	-0.8	0.5	3.1	2.0	2.3	2.9	3.6
Total	258.2	-0.7	-1.7	0.9	3.0	1.4	1.4	3.3	3.5
<i>Secteur des administrations publiques</i>									
Total	46.5	1.9	0.3	-0.2	-0.5	-0.1	-0.5	-0.1	0.3
<i>Ensemble de l'économie</i>									
Total, hors gaz	286.1	0.2	-0.6	0.4	2.5	1.7	1.9	2.5	3.0
Total	304.7	-0.3	-1.4	0.7	2.5	1.2	1.1	2.7	3.0

1. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs.

Sources : BCS, *Nationale Rekeningen*, 1984; estimations du Secrétariat de l'OCDE.



chimique). Le taux d'utilisation des capacités a augmenté dans tous les secteurs et, au quatrième trimestre de 1984, il était, d'après les enquêtes de conjoncture, inférieur de 2 points seulement au dernier sommet enregistré en 1979, tandis que dans certains sous-secteurs, il le dépassait déjà. La production manufacturière a continué de s'accroître en 1985, mais à un rythme plus lent, en raison notamment des contraintes de capacités apparues dans certains secteurs, sa progression d'une année sur l'autre étant estimée à 3 pour cent environ. En dehors du secteur manufacturier, on a observé une légère reprise temporaire de la construction, les investissements publics consacrés au logement dans la branche du bâtiment et des travaux publics ayant augmenté après avoir baissé depuis 1978. La construction s'est affaiblie de nouveau en 1985, en raison notamment de la rigueur de l'hiver 1984/85 et de la baisse de la demande de logements neufs. En revanche, la rigueur des conditions météorologiques a stimulé la production de gaz naturel, de sorte que la production des industries extractives a progressé d'environ 20 pour cent (en taux annuel) au premier trimestre de 1985, après avoir augmenté de près de 10 pour cent au total en 1983 et 1984. Malgré ce redressement et les mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser l'utilisation du gaz à la place du pétrole pour la production d'électricité, les perspectives à moyen terme de la production de gaz ne sont pas particulièrement favorables, du fait que les producteurs d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord accroissent leurs parts de marché. Cette évolution sera toutefois compensée en partie par une intensification de la production nationale de pétrole de la Mer du Nord, qui entre maintenant pour 20 pour cent environ dans la consommation de pétrole des Pays-Bas. La productivité dans l'ensemble du secteur des entreprises, gaz naturel non compris, a progressé, de 3.6 pour cent en 1984 et, selon des estimations, de 1½ à 2 pour cent en 1985. La contribution du secteur manufacturier à la croissance de la productivité totale a été extrêmement forte. Même si les secteurs du pétrole, des produits chimiques et de la métallurgie viennent en tête, l'amélioration dans l'industrie manufacturière est générale. Les gains de productivité dans le secteur de la construction (environ 5.5 pour cent en 1982 et 1983) se sont ralentis en 1984, malgré l'augmentation de la production, avec l'arrêt du processus d'ajustement des effectifs à des niveaux de production inférieurs. La productivité est restée inchangée en 1985 du fait que l'emploi semble avoir diminué parallèlement à la production.

## Marché du travail

Après une dégradation continuelle depuis 1980, la situation du marché du travail s'est légèrement améliorée à partir de la fin de 1984. A un nouveau recul de l'emploi (mesuré en années-personne) de 0.5 pour cent en 1984, concentré principalement dans le secteur des entreprises, a succédé une progression estimée à ½ pour cent en 1985 (tableau 18). Le nombre de chômeurs a commencé à baisser dans les premiers mois de 1984, essentiellement pour des raisons statistiques (voir plus loin), et cette contraction s'est poursuivie jusque dans les premiers mois de 1985. Simultanément, l'emploi a donné des signes de raffermissement : le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a commencé à augmenter et le chômage est moins figé : les entrées comme les sorties se sont accrues. Néanmoins, selon certains indices, des tensions se feraient jour dans certains secteurs, ce qui donne à penser que des goulets d'étranglement pourraient apparaître relativement tôt au cours de la phase de reprise malgré les niveaux élevés de chômage.

En 1984, le recul de l'emploi dans le secteur des entreprises s'est ralenti par suite de l'augmentation du taux de croissance de la production. Dans les secteurs des services, de l'agriculture et de la construction, l'emploi s'est stabilisé, mais dans le secteur manufacturier

**Tableau 18. Marché du travail**  
En milliers d'années-personne

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<i>Effectifs<sup>1</sup></i>						
Emploi, secteur des entreprises	4 093	4 008	3 885	3 792	3 774	3 804
<i>dont :</i>						
Secteur quaternaire	593	607	613	613	615	618
Emploi, secteur des administrations publiques	714	728	734	733	727	732
Emploi total	4 807	4 736	4 619	4 525	4 501	4 536
Chômage <sup>2</sup>	325	480	655	801	822	761
Population active (nombre de personnes)	5 417	5 574	5 694	5 810	5 930	6 055
Population active (personnes années)	5 132	5 216	5 274	5 326	5 323	5 297
Taux de chômage <sup>3</sup>	6.0	8.6	11.5	13.8	13.9	12.6
Taux de chômage <sup>4</sup>	6.3	9.2	12.4	15.0	15.4	14.4
<i>Pourcentages de variation</i>						
Emploi, secteur des entreprises	..	-2.3	-3.4	-2.7	-0.5	0.5
<i>dont :</i>						
Secteur quaternaire	..	2.4	1.0	0	0.3	0.5
Emploi, secteur des administrations publiques	..	2.0	0.5	-0.4	-0.7	0.6
Emploi total	..	-1.5	-2.5	-2.1	-0.5	0.4
Population active (nombre de personnes)	..	2.9	2.2	2.0	2.1	2.1
Population active (personnes années)	..	1.6	1.1	1.0	-0.1	-0.5

1. Les effectifs employés sont exprimés en personnes années, tandis que le chômage l'est en chiffres absolus. Les deux groupes de séries ne sont donc pas comparables.

2. Les données relatives au chômage sont calculées sur la base de la nouvelle définition.

3. Chômeurs en pourcentage de la population active comptabilisée en nombre de personnes (voir Rapportage Arbeidsmarkt, 1985, p. 13).

4. Nombre de chômeurs en pourcentage de la population active comptabilisée en personnes années (somme de la population active totale et des chômeurs).

Sources : BCS, Nationale Rekeningen 1984; Ministère des affaires sociales et de l'emploi, Rapportage Arbeidsmarkt, 1984 et 1985.

la forte expansion de la production n'a pas suffi à enrayer un léger fléchissement supplémentaire. La croissance de l'emploi dans le secteur public et semi-public s'est tassée en raison des restrictions budgétaires. Les indicateurs pour 1985 semblent témoigner d'un revirement de tendance. L'emploi dans l'industrie paraît s'être stabilisé au premier semestre de l'année, tandis qu'il a peut-être marqué une légère progression dans le secteur des services. Les variations de l'emploi mesurées en années-personne masquent une diminution de l'utilisation totale de main-d'œuvre, du fait de la réduction de la durée du travail. Le nombre moyen d'heures travaillées, dans le cas des travailleurs à temps complet, a diminué d'environ 5 pour cent depuis 1983 (passant de 40 à 38 heures par semaine). La rétention d'effectifs excédentaires dans de nombreuses entreprises a, dans une certaine mesure, atténué les délestages de main-d'œuvre. L'incidence sur l'emploi a été estimée par le Bureau central de Planification à quelque 55 000 années-personne dans le secteur privé entre 1983 et 1985 (1.1 pour cent de l'emploi), ce qui représente environ 25 pour cent de la diminution du nombre d'heures travaillées. Les réductions du temps de travail dans le secteur public ont donné lieu, dans presque tous les cas, à de nouveaux recrutements, ce qui a peut-être entraîné une augmentation des effectifs de 25 000 personnes environ<sup>62-63</sup>. Le nombre de travailleurs à

temps partiel a continué d'augmenter, de sorte que le nombre total de personnes ayant un emploi s'est accru à un rythme supérieur d'environ 1 point à celui de l'emploi défini en années-personne<sup>64</sup>.

Etant donné la faible augmentation de la demande de main-d'œuvre, la diminution du nombre de chômeurs déclarés, qui est passé de 846 000 en mai 1984 à 740 000 en novembre 1985 (15.2 pour cent de la population active salariée travaillant à temps complet, soit 13 pour cent de la population active totale selon les normes internationales), a résulté en majeure partie d'une modification de la réglementation relative aux travailleurs âgés. On a en effet supprimé l'obligation pour les chômeurs âgés de plus de 57 ans et demi de s'inscrire auprès des services du chômage et l'on estime que cette mesure a réduit le nombre de chômeurs déclarés de 50 000 personnes environ en 1984 et en 1985. Pour le reste, la contraction du nombre de chômeurs est imputable pour deux tiers à la progression de l'emploi et pour un tiers à un tassement de la croissance de la population active. Le niveau élevé du chômage paraît avoir freiné l'entrée des femmes mariées dans la population active ou accéléré leur départ après un échec dans la recherche d'un emploi. Les niveaux élevés de chômage continuent aussi d'encourager davantage de jeunes à poursuivre leurs études<sup>65</sup>. Le recul du chômage a été concentré presque entièrement sur les hommes ; le nombre de femmes au chômage n'a diminué que légèrement. La durée du chômage s'est trouvée quelque peu réduite, mais cela s'explique par la modification des procédures d'inscription pour les travailleurs âgés qui ont tendance à rester sans travail pendant des périodes assez longues. De fait, les chômeurs de longue date ont de moins en moins de chances de trouver un emploi ; s'il est vrai que le nombre de personnes en chômage de longue durée a diminué, le nombre de chômeurs de cette catégorie qui ont trouvé un emploi a diminué davantage encore.

Un trait préoccupant de la situation actuelle du marché du travail est l'apparition d'inadéquations entre l'offre et la demande de main-d'œuvre en cette phase de reprise de l'activité économique, même avec des taux de chômage de l'ordre de 15 pour cent et une proportion élevée de chômage non déclaré. Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites qui sont notifiées est passé de moins de 10 000 en 1983 à 25 000 environ en 1985, niveau inférieur de moitié à ce qu'il était en 1980, lorsque le chômage ne touchait que 350 000 personnes<sup>66</sup>. Toutefois, le nombre d'offres d'emploi difficiles à satisfaire a augmenté plus rapidement que le nombre total d'offres d'emploi, ce qui tend à renforcer l'idée que le chômage comporte une composante structurelle importante. Un certain nombre de caractéristiques du chômage laissent penser que la part de cette composante est déjà élevée et risque de gagner encore en importance. Comme on l'a indiqué au chapitre II, il y a eu d'importants délestages de main-d'œuvre dans la construction et les industries manufacturières, souvent parmi les catégories de travailleurs peu qualifiés et dans les branches d'activité faisant peu appel à la technologie et à forte intensité de main-d'œuvre. Et bien que le recul du chômage ait été plus marqué l'an dernier parmi les travailleurs de ces deux secteurs, ces derniers représentaient encore plus de 30 pour cent des chômeurs de sexe masculin en 1985. Un grand nombre de femmes sont entrées dans la population active, beaucoup d'entre elles à la recherche d'un emploi à temps partiel. Quatre-vingt-dix pour cent des femmes au chômage cherchent du travail dans le secteur des services. L'afflux de jeunes en fin de scolarité dans la population active reste important pour des raisons démographiques. Et même si le chômage des jeunes a marqué une légère diminution en 1985, 28 pour cent de ceux qui cherchent du travail sont âgés de 23 ans ou moins et n'ont guère d'expérience professionnelle. La majeure partie des chômeurs ont des niveaux d'instruction relativement faibles et des qualifications insuffisantes ; 77 pour cent n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire général ou n'ont suivi qu'une formation professionnelle de base, contre 49 pour cent pour l'ensemble de la population salariée. Par contre, 9 pour cent des chômeurs ont suivi des études supérieures,



contre 15 pour cent des travailleurs occupés<sup>67</sup>. Les habitudes de travail se perdant rapidement, de plus en plus de chômeurs de longue date présentent moins d'intérêt aux yeux des employeurs potentiels. Même parmi les classes d'âge de forte activité (de 23 à 50 ans), la proportion de personnes au chômage depuis plus d'un an est passée de 35 pour cent en 1982 à près de 60 pour cent en 1985. Enfin, c'est parmi les catégories d'âges et de professions ayant des salaires proches du salaire minimum que le chômage est le plus élevé<sup>68</sup>.

Indépendamment de la structure du chômage et de l'employabilité des chômeurs, le manque d'incitations au travail peut aussi freiner la réduction du chômage. Le gouvernement a déjà ramené le niveau des prestations de chômage à 70 pour cent du dernier salaire et il envisage de les réduire encore en fonction de la durée du chômage à partir de novembre 1986. Toutefois, comme les personnes qui sont actuellement au chômage ne seront pas visées par les nouvelles dispositions qui entreront en vigueur en 1986, cette mesure aura peu d'effet dans l'immédiat. Par ailleurs, étant donné que les taux marginaux d'imposition sont élevés, la différence entre les prestations de chômage et le salaire antérieur est beaucoup plus faible après impôt. D'une manière plus générale, la flexibilité du marché du travail et la mobilité se ressentent sans doute du niveau très élevé des impôts marginaux et de la générosité des transferts calculés en fonction des revenus. Pour certaines catégories de revenus et plus particulièrement pour les familles ayant un salaire proche du salaire modal, les taux nets marginaux d'imposition peuvent dépasser 100 pour cent, mais seul un nombre relativement peu important de ménages sont dans ce cas<sup>69</sup>.

Malgré les nombreuses discussions qui ont eu lieu et les pressions qui se sont exercées en faveur d'une nouvelle réduction de la durée du travail, les entreprises s'opposent à des réductions générales. A en juger par ce qui s'est passé jusqu'à présent, la réduction de la durée du travail ne s'est pas faite sans difficulté. Elle s'est souvent traduite par un allongement des congés annuels, plutôt que par une réduction de la durée hebdomadaire du travail. Les difficultés ont probablement été moins marquées pour les grandes entreprises que pour les petites, qui, dans bien des cas, ont dû réduire leur temps de fonctionnement (ce qui a diminué la productivité du capital) ou accroître le nombre d'heures supplémentaires (ce qui a relevé les coûts unitaires de main-d'œuvre). Les industries sont plus prudentes qu'auparavant et, dans un certain nombre de secteurs importants (comme la métallurgie, par exemple), des groupes travailleurs-employeurs ont été créés afin d'étudier les problèmes qui pourraient se poser. Dans le secteur public, où les revenus réels ont diminué, les syndicats se sont opposés à une nouvelle réduction de la durée du travail.

### **Coûts, prix et parts de facteurs**

En 1984 et 1985, les pressions tendanciennes sur les coûts se sont atténuées progressivement et le taux d'inflation est resté parmi les plus bas de la zone de l'OCDE (tableau 19). Avec les excellents résultats obtenus sur le plan des salaires et la croissance rapide de la productivité, on estime que les parts de profits ont retrouvé à la fin de 1985 leur niveau de 1979, tout en restant en retrait de 5 points par rapport à celui qu'elles avaient atteint juste avant le premier choc pétrolier (1969-73). L'amélioration est particulièrement prononcée dans le secteur manufacturier. L'évolution des salaires depuis 1982 a été marquée principalement par un accord de freinage des rémunérations dans le secteur privé, visant à permettre un redressement des bénéfices des entreprises et une réduction de la durée du travail afin de développer l'emploi. En 1983, l'augmentation de la rémunération par salarié dans le secteur privé s'était ralentie notablement et en 1984 elle a été pratiquement nulle, les partenaires ayant décidé de réduire la durée du travail au lieu d'indexer les salaires sur les prix, et le niveau élevé du chômage a exercé une pression à la baisse sur la composante non

**Tableau 19. Salaires, coûts et prix**  
 Pourcentage de variation par rapport à la même période de l'année précédente

	1982	1983	1984	1984		1985	
				I	II	I	T3
<b>Secteur des entreprises</b>							
Taux de salaire hebdomadaire <sup>1</sup>	7.3	2.8	0.3	0.3	0.7	0.8	1.0
Gains hebdomadaires <sup>1</sup>	5.7	1.5	1.3	0.7	1.3	0.7	-
Gains horaires <sup>1</sup>	5.8	1.4	1.6	1.1	1.6	1.5	-
<b>Productivité:</b>							
Industries manufacturières <sup>2</sup>	3.0	4.9	7.6	8.3	10.6	2.7	1.5
Total, hors gaz	2.1	2.9	3.6	-	-	-	-
<b>Coûts unitaires de main-d'œuvre :</b>							
Industries manufacturières <sup>2</sup>	4.5	-0.2	-4.3	5.2	-6.9	-	-
Services	4.5	1.0	-0.7	-	-	-	-
<b>Indice implicite des prix du PIB:</b>							
Industries manufacturières	6.9	1.5	-4.5	-	-	-	-
Total hors gaz	5.1	1.6	2.5	-	-	-	-
Prix à l'importation	0.9	0.1	5.8	6.8	4.8	4.5	-0.1
Prix à la production	3.4	0.0	7.1	5.7	6.8	4.9	-0.8
Indice des prix à la consommation	5.9	2.8	3.3	3.6	2.2	2.6	2.3
Prix à la consommation ajustés <sup>3</sup>	5.4	2.6	2.3	1.5	2.8	2.7	2.7
<b>Secteur des administrations publiques</b>							
Taux de salaire	3.8	-3.6	-1.4	-1.4	-1.4	-0.1	-2.1
Indice implicite des prix	3.0	0.8	-0.6	-	-	-	-

1. Salariés adultes à temps complet.

2. Estimations annuelles fondées sur les comptes nationaux; estimations semestrielles fondées sur l'indice de la production des industries manufacturières.

3. Abstraction faite des frais médicaux et de l'effet des impôts indirects et subventions.

4. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1985, les fonctionnaires et certains salariés du secteur subventionné par l'État acquittent les cotisations WAO et AAW à titre personnel.

Sources: BCS, *Nationale Rekeningen, Sociaal Economische Maandstatistiek*, et *Statistisch Bulletin*; renseignements communiqués par le CPB; estimations du Secrétariat de l'OCDE.

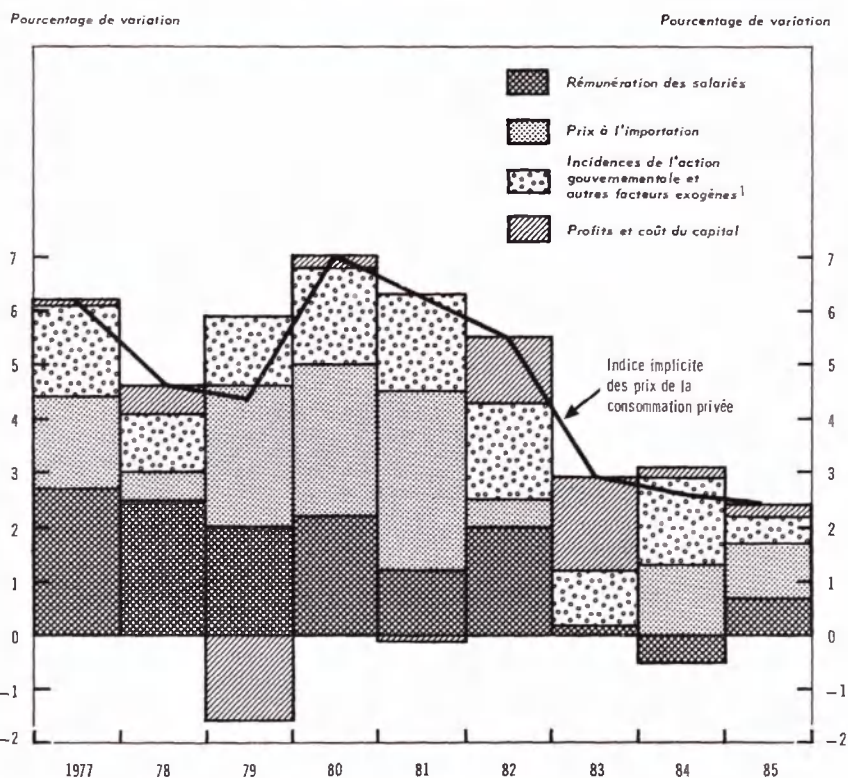
indexée des salaires<sup>70</sup>. Dans le secteur public, la politique salariale est restée restrictive et les taux de salaire ont été réduits de 3 pour cent en 1984. Dans le secteur des entreprises, on estime que les salaires ont progressé de 2½ à 3 pour cent en 1985, les salaires réels augmentant pour la première fois depuis 1982. Les accords conclus pour une période de un à deux ans doivent se solder généralement par des augmentations de 1 à 1½ pour cent par an, mais bon nombre d'entre eux prévoient en outre le versement de primes exceptionnelles de ½ à 2 pour cent en 1985 et/ou 1986 comme composante flexible des rémunérations. Dans bien des cas, ces paiements ont été accordés à la place ou dans l'attente de réductions supplémentaires du temps de travail<sup>71</sup>.

La quasi-stabilité des niveaux des salaires en 1983 et 1984 s'est traduite par une amélioration très sensible des coûts par unité de production. La reprise conjoncturelle qui s'est amorcée dans le secteur manufacturier a entraîné une forte baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre dans ce secteur, qui auraient reculé de 4.3 pour cent en 1984 et, selon les estimations de 2 pour cent supplémentaires en 1985. La baisse a été concentrée dans des secteurs comme le raffinage du pétrole, l'industrie chimique et la métallurgie de base, c'est-à-dire ceux où l'augmentation des taux d'utilisation des capacités a été la plus marquée, mais presque tous les sous-secteurs de l'industrie manufacturière en ont plus ou moins

bénéficié. En dehors du secteur manufacturier, la productivité s'est légèrement améliorée dans l'agriculture et les services, mais pas dans la construction (où la production a diminué). Par conséquent, l'amélioration des coûts unitaires de main-d'œuvre a été un peu moins prononcée. L'augmentation de l'emploi en 1985 – et le ralentissement des gains de productivité que cela suppose – se soldera, avec la hausse des salaires, par une légère progression des coûts unitaires du main-d'œuvre en 1985.

L'accélération de l'inflation (mesurée par l'IPC), qui a atteint un taux de 3.3 pour cent en 1984, est imputable en grande partie au relèvement des taux de la TVA en janvier, à l'accélération de la hausse des prix à l'importation sous l'effet de l'appréciation du dollar des Etats-Unis, et de l'augmentation de certains prix réglementés comme celui du gaz et les loyers (graphique 4). La hausse des prix à l'importation s'étant ralentie en 1985 et les coûts intérieurs continuant de baisser, l'inflation a marqué une forte décélération au cours de l'année 1985. La hausse des prix à la consommation a été de 2.3 pour cent en 1985 d'une année sur l'autre, et de 1.5 pour cent (taux annuel désaisonnalisé) au second semestre de l'année. L'évolution des prix à l'exportation des produits manufacturés a eu tendance à suivre de plus près celle des prix extérieurs, ce qui semble indiquer que les entreprises ont cherché à

Graphique 4. Composantes de l'indice implicite des prix de la consommation privée  
Pourcentage de variation



1. Gaz, impôts indirects, loyers.

Source : Bureau central de planification.



**Tableau 20. Profits dans le secteur marchand**  
En pourcentage de la valeur ajoutée nette

Secteur	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Agriculture et pêche	1.6	-1.3	17.3	21.4	18.7	22.7
Industries extractives	96.5	97.1	97.6	97.4	97.4	97.5
Industries manufacturières	13.5	7.9	2.5	8.2	8.3	14.8
Services d'intérêt public	44.6	45.6	45.9	48.5	50.6	53.1
Bâtiment et travaux publics	11.2	12.1	15.0	15.6	16.7	15.8
Commerce, hôtellerie, restauration et réparation des biens de consommation	16.5	14.6	14.3	17.0	16.0	17.6
Transports, entrepôts	12.6	10.6	12.2	10.6	10.3	13.4
Autres services	23.9	23.9	24.1	24.3	26.9	28.8
<b>Total des entreprises hors industries extractives</b>	<b>16.5</b>	<b>14.8</b>	<b>15.0</b>	<b>17.2</b>	<b>17.9</b>	<b>20.9</b>
<b>Total des entreprises</b>	<b>21.8</b>	<b>21.4</b>	<b>23.5</b>	<b>25.1</b>	<b>26.0</b>	<b>29.3</b>

*Note :* Dans les comptes nationaux, on distingue trois composantes de la valeur ajoutée nette - salaires, charges sociales et autres revenus. Cette dernière catégorie comprend le revenu des travailleurs indépendants ainsi que l'excédent d'exploitation des entreprises. Pour procéder aux calculs nécessaires, les revenus salariaux, les charges sociales et le revenu imputé des travailleurs indépendants ont été retranchés de la composante « autres revenus » de façon à faire apparaître un agrégat du revenu correspondant mieux au bénéfice.

*Sources :* BCS, *Nationale Rekening*, 1984; estimations du Secrétariat de l'OCDE.

améliorer leurs marges bénéficiaires à mesure que les taux d'utilisation des capacités augmentaient. Ces facteurs, conjugués à une baisse des coûts et à une augmentation de la production, ont contribué à un accroissement de l'excédent net d'exploitation dans le secteur manufacturier, qui est passé de 2.5 pour cent de la valeur ajoutée nette au moment du creux de 1981 à près de 15 pour cent en 1984. Une nouvelle progression de 2 à 3 points est attendue en 1985. L'amélioration des bénéfices a été moins spectaculaire dans les autres secteurs ; pour le secteur des entreprises dans son ensemble, industries extractives non comprises, les profits ont augmenté d'environ un tiers depuis 1981. Cette amélioration s'est traduite par une baisse des rapports des capitaux d'emprunt aux fonds propres et le nombre d'entreprises travaillant à perte a diminué. En 1984 et sans doute aussi en 1985, les versements nets d'intérêts ne semblent pas avoir affaibli la part des bénéficiaires non distribués, l'augmentation du produit des intérêts des soldes financiers accumulés ayant compensé les coûts liés à une légère augmentation des emprunts auprès des banques. Il n'en reste pas moins que la structure des bilans des entreprises est encore loin d'être satisfaisante ; les enquêtes révèlent qu'un tiers d'entre elles souhaitent réduire encore le rapport de leurs capitaux d'emprunt à leurs fonds propres, notamment en jouant sur l'affectation des bénéfices.

### Commerce extérieur et balance des paiements

En 1984, les exportations de biens ont augmenté rapidement en volume, sous la forte impulsion de la reprise des échanges mondiaux (tableau 21). Le taux d'expansion des marchés sur lesquels les Pays-Bas écoulent leurs produits manufacturés a été de 8.1 pour cent en 1984, mais il est revenu à 5¼ pour cent en 1985. La position concurrentielle de l'industrie manufacturière s'est encore améliorée, les coûts intérieurs ayant baissé de nouveau et l'indice des coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre pour 1985 ayant été inférieur de 11 pour cent à celui de 1982 (graphique 5) malgré la dépréciation du dollar. La position concurrentielle des Pays-Bas par rapport à leurs partenaires commerciaux européens demeure forte. L'expansion des exportations de produits manufacturés a dépassé de 2¾ pour cent celle des marchés en

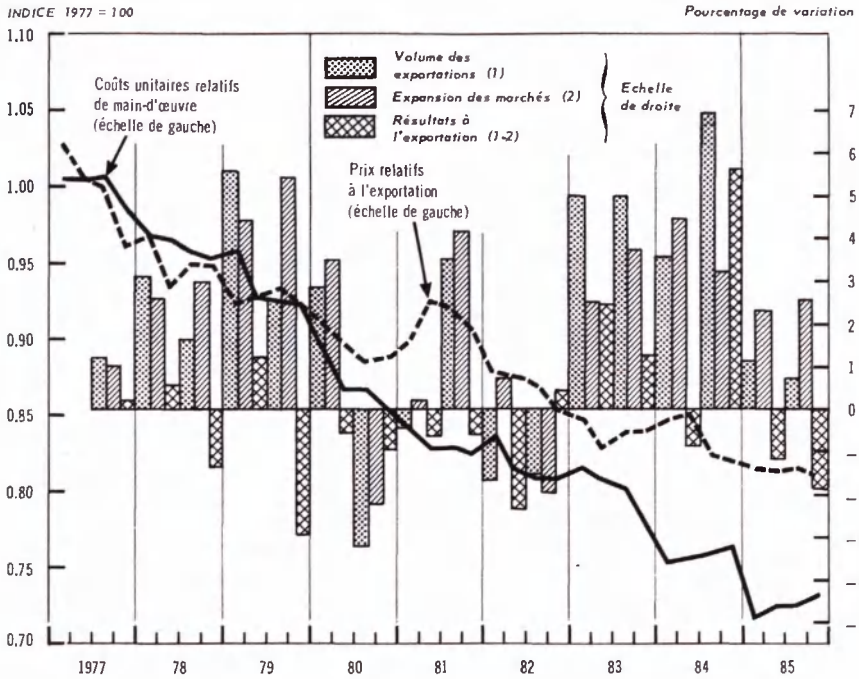
Tableau 21. Échanges de marchandises

	Valeur en milliards de florins	Pourcentage de variation par rapport à la période précédente (taux annuel) CVS							
		1982	1983	1984	1985	1984		1985	
						I	II	I	II
<b>Importations</b>									
<b>Volume</b>									
Énergie	43.6	-5.0	12.1	0.0	-0.3	-8.1	0.0	-11.8	25.7
Biens de consommation	29.6	4.5	-3.1	4.0	4.2	4.8	4.9	6.2	-0.4
Biens d'équipement	14.0	2.9	6.0	10.3	11.9	6.7	9.2	33.3	-19.5
Autres biens	84.5	3.2	0.0	10.3	8.7	8.5	10.5	10.8	2.9
Total	171.7	1.0	3.0	6.7	6.3	3.8	7.0	6.8	4.4
<b>Prix</b>									
Énergie		0.8	-11.4	6.5	1.8	4.2	10.5	12.7	-24.1
Biens de consommation		-3.7	6.5	2.7	3.6	2.9	3.7	7.7	-4.3
Biens d'équipement		5.8	4.6	2.1	2.7	1.6	2.6	4.4	-1.0
Autres biens		1.0	4.7	7.3	0.7	6.5	3.0	0.4	-1.4
Total		0.9	0.5	5.8	1.4	4.6	4.9	4.0	-6.9
<b>Exportations</b>									
<b>Volume</b>									
Gaz naturel	13.5	-22.2	6.5	-5.7	4.1	0.9	-17.6	30.1	-16.1
Autres produits énergétiques	27.8	4.4	4.2	4.3	4.6	3.5	6.4	-1.2	14.5
Autres biens	137.0	0.9	4.9	8.0	5.0	4.0	15.2	1.0	3.5
Total	178.3	-0.5	4.9	6.7	4.9	3.7	12.3	2.0	3.9
<b>Prix</b>									
Gaz naturel		18.3	-7.4	17.0	6.6	26.4	13.4	2.5	8.2
Autres produits énergétiques		3.9	-0.2	5.0	3.4	-1.5	8.8	13.3	-18.6
Autres biens		2.9	-0.1	6.6	1.9	7.8	2.0	3.0	-0.4
Total		4.1	-0.7	6.6	2.4	7.4	3.0	4.8	-3.2

Sources : Renseignements communiqués par le Centraal Planbureau; estimations du Secrétariat de l'OCDE.

1984. Il est possible que les grèves qui ont eu lieu en Allemagne aient eu des effets défavorables sur les exportations dans les premiers mois de 1984, mais celles-ci ont très fortement augmenté au second semestre. Les exportations de produits chimiques et autres demi-produits ont augmenté moins rapidement qu'en 1983 tandis que les exportations de produits alimentaires, de métaux et de produits manufacturés métalliques ont marqué une progression plus soutenue. En raison peut-être des taux plus élevés d'utilisation des capacités, les exportateurs ont préféré relever leurs prix dans une proportion plus forte que les coûts de façon à accroître leurs marges bénéficiaires plutôt que rechercher de nouveaux marchés. Les résultats à l'exportation ont été moins bons en 1985, la croissance des ventes de produits manufacturés dépassant de 3 pour cent celle des marchés. Les exportations ont progressé à peu près au même rythme que les marchés d'une année sur l'autre, mais cela tient en grande partie aux effets de la forte augmentation qui s'était produite durant le deuxième semestre de 1984 ; de fait, des parts de marché ont été perdues au cours des deux semestres. La composition des échanges par produits est peut-être moins avantageuse aujourd'hui qu'en 1983, et des contraintes de capacité ont commencé à apparaître dans certains secteurs<sup>72</sup>. Les exportations de gaz ont

**Graphique 5. Indicateurs de compétitivité et évolution des résultats à l'exportation, industries manufacturières**



Sources : OCDE, Division de la Balance des paiements; estimations du Secrétariat.

diminué en 1984 après l'augmentation sensible de 1983. La rigueur de l'hiver en Europe a donné un coup de fouet temporaire à la demande au premier trimestre de 1985, mais les livraisons ont diminué au cours des trimestres suivants. Les exportations de produits alimentaires ont progressé un peu plus lentement que celles de produits manufacturés en 1984, du fait notamment des modifications apportées à la politique agricole commune.

Les importations de biens ont aussi augmenté, en volume, à un rythme rapide (et plus vite que les exportations), tirées par les biens d'équipement et les « autres » biens, (principalement les matières premières et les produits semi-finis), la progression étant particulièrement marquée au premier semestre de 1985. La poussée des importations de matières premières et de produits semi-finis s'explique par la formation de stocks (après plusieurs années de déstockage) et l'accroissement de la production manufacturière. La croissance rapide des importations de biens d'équipement qui a accompagné la reprise des investissements productifs des entreprises en 1984, s'est accélérée au premier semestre de 1985 mais un net ralentissement s'est ensuite produit au second semestre. Les importations d'énergie sont restées à peu près inchangées entre 1983 et 1984, mais elles ont diminué de 9½ points au cours de la période de douze mois se terminant au milieu de 1985 avant d'augmenter fortement vers



la fin de l'année. Cette évolution s'explique par la fermeture temporaire de certaines raffineries de Dutch petroleum due à l'installation de nouvelles capacités.

L'excédent commercial a accusé une forte hausse, de 5.5 milliards de florins en 1984 et de 1 milliard en 1985 (tableau 22). Bien que le volume des importations ait augmenté parallèlement à celui des exportations, l'excédent commercial a accusé une légère augmentation absolue en termes réels en 1984, du fait que le niveau des importations est inférieur à celui des exportations. Par suite d'une amélioration des termes de l'échange, l'excédent commercial a encore gagné 3 à 3½ milliards de florins en valeur. Comme on l'a indiqué, les entreprises manufacturières ont eu tendance à relever leurs prix à l'exportation plus rapidement mais l'impulsion est surtout venue des prix du gaz qui ont fortement augmenté avec le dollar. En 1985, les exportations ayant augmenté plus rapidement, la balance commerciale s'est dégradée en termes réels. Mais de nouvelles améliorations des termes de l'échange ont gonflé l'excédent commercial de 2 à 2½ milliards de florins, les prix à l'importation ayant fortement diminué au second semestre.

Tableau 22. **Balance des paiements**  
En termes d'exercice

	Milliards de florins aux prix courants					(taux annuels désaisonnalisés)					
						1983		1984		1985	
	1981	1982	1983	1984	1985	I	II	I	II	I	II
Exportations (fob)	157.1	161.6	168.9	192.3	206.3	164.2	173.5	194.8	189.8	213.5	199.2
Importations (fob)	147.6	149.3	156.7	174.6	187.7	150.3	163.1	174.1	175.1	192.2	183.3
<b>Balances</b>											
Commerciale	9.5	12.3	12.2	17.7	18.6	13.9	10.4	20.7	14.7	21.3	15.9
Transport	6.6	7.0	6.3	7.1	7.6	6.1	6.5	6.4	7.7	8.0	7.3
Tourisme	-4.8	-5.0	-5.2	-4.7	-5.8	-4.9	-5.5	-2.7	-6.7	-4.7	-7.0
Autres services	0.6	0.7	0.6	-4.7	-5.8	1.2	0.1	-2.7	-6.7	-4.7	-7.0
Total des services	2.4	2.7	1.7	2.4	1.8	2.4	1.1	3.7	1.0	3.3	0.3
Revenus des facteurs	-1.2	-1.6	-0.6	-0.4	1.1	-0.5	-0.6	-0.7	-0.1	1.4	0.9
Transferts de revenu	-3.1	-3.0	-2.3	-3.0	-2.9	-2.0	-2.6	-2.0	-4.1	-2.3	-3.5
Transferts de capitaux	-0.6	-0.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3
Opérations courantes <sup>1</sup>	7.0	9.7	10.7	16.4	18.3	13.6	8.0	21.4	11.2	23.5	13.3
En pourcentage du PIB <sup>2</sup>	2.0	2.6	2.8	4.2	4.5	3.5	2.1	5.4	2.9	5.8	3.3

1. Ajusté pour tenir compte des transferts nets de capitaux qui, dans les statistiques officielles, sont enregistrés dans la balance des opérations en capital.

2. Les données semestrielles sont des estimations du Secrétariat.

Sources : De Nederlandsche Bank : *Bulletin trimestriel*, 1985, 3; estimations du Secrétariat de l'OCDE.

L'excédent des services (à l'exclusion des revenus de facteurs), c'est-à-dire les voyages, les transports et les autres services, a augmenté quelque peu pour s'établir à 2.4 milliards de florins en 1984. La croissance plus soutenue des recettes nettes au titre des transports a reflété le regain de vigueur des échanges mondiaux et la hausse des prix découlant de l'appréciation du dollar. L'augmentation notable des recettes au titre des voyages et du tourisme – due en partie à une augmentation du nombre de touristes nord-américains – s'est accompagnée d'un ralentissement de la croissance des dépenses de voyage à l'étranger, la faible progression des revenus des ménages ayant modifié la structure des dépenses de vacances<sup>73</sup>.

En revanche, la situation s'est dégradée en ce qui concerne les autres composantes des services : les entreprises néerlandaises ont confié davantage de travaux de sous-traitance à des entreprises d'autres pays (principalement la Belgique) et ont vu leurs frais d'assurance augmenter en 1984. Elles ont perdu des contrats d'ingénierie et autres du fait de l'affaiblissement de la situation financière des PVD et des pays producteurs de pétrole, ainsi qu'en raison de l'intensification de la concurrence des pays d'Extrême-Orient. En 1985, l'excédent a été de 1.8 milliard de florins. La position de la balance des revenus de facteurs est restée inchangée en 1984 mais a enregistré une légère amélioration en 1985. L'excédent au titre du revenu des investissements a continué de s'accroître, sous l'effet de l'accumulation d'actifs nets à l'étranger liée à l'excédent de la balance courante, mais cette évolution a été compensée par une hausse marquée des dépenses au titre des droits de licence et des redevances versées aux Etats-Unis par les entreprises néerlandaises. La situation s'est légèrement dégradée en ce qui concerne les transferts publics : l'augmentation de l'aide au développement et des versements de droits d'importation à la CEE a été en partie compensée par un accroissement des aides agricoles de la Communauté. Au premier semestre de 1985, la balance des opérations invisibles s'est nettement redressée, en raison peut-être des variations des taux de change, qui ont eu pour effet d'accroître la valeur, en monnaie locale, des recettes au titre du revenu des investissements. L'excédent de la balance des invisibles s'est à nouveau rétréci au second semestre.

L'accroissement de l'excédent commercial ayant été en partie neutralisé par la légère dégradation du compte des opérations invisibles, l'excédent courant a augmenté de 5.7 milliards de florins, pour atteindre 16½ milliards en 1984. Au premier semestre de 1985, l'excédent courant a atteint 18¼ milliards de florins, soit environ 4.5 pour cent du PIB, en taux annuel : la contraction de l'excédent commercial due à la poussée des importations a été largement compensée par une vive amélioration du poste des services et des revenus nets des facteurs. L'excédent de la balance des opérations courantes est revenu à 13½ milliards de florins au second semestre, l'excédent au titre des services et des invisibles ayant été plus faible. La balance des mouvements de capitaux a fait apparaître une nette augmentation des sorties de capitaux privés et publics à long terme (capitaux bancaires non compris) en 1984 par rapport à 1983, et une forte contraction des créances nettes du secteur bancaire sur l'étranger. Les sorties nettes de capitaux privés à long terme sont passées de 2.6 milliards de florins en 1983 à 10.5 milliards de florins en 1984. L'accroissement des investissements directs à l'étranger des entreprises néerlandaises s'est accompagné d'une diminution des investissements étrangers aux Pays-Bas. Par ailleurs, les entreprises néerlandaises ont procédé au remboursement anticipé de leur dette extérieure, leur situation de trésorerie leur ayant permis d'améliorer le rapport de leurs capitaux d'emprunt à leurs fonds propres. L'augmentation des crédits publics à long terme a entraîné de nouvelles sorties de capitaux. Ces mouvements ont été partiellement compensés par une diminution des investissements nets de portefeuille à l'étranger par suite de ventes massives d'actions néerlandaises aux Etats-Unis. L'augmentation des sorties de capitaux non bancaires a été plus que proportionnelle à l'accroissement de l'excédent courant et, dans le secteur bancaire, l'acquisition d'actifs étrangers a accusé un fléchissement marqué (3.3 milliards de florins). Les banques sont devenues plus prudentes dans l'octroi de crédits à l'étranger et les entreprises ont modifié la structure de leurs finances, préférant les émissions de valeurs mobilières aux crédits bancaires. Les sorties de capitaux à long terme se sont poursuivies au premier semestre de 1985, mais elles se sont ralenties par rapport au rythme moyen de 1984. A ce mouvement s'est ajoutée une augmentation des créances nettes à court terme (augmentation des dépôts à l'étranger et réduction de la dette à court terme) du secteur non bancaire, accompagnée d'un fort accroissement des actifs nets du secteur bancaire à l'étranger.

## Perspectives d'évolution pour 1986

On prévoit que le PIB s'accroîtra d'environ 1¼ pour cent en volume en 1986, soit au même rythme qu'en 1985. Cependant, compte tenu d'un recul prévu de la production de gaz et de pétrole de 10 à 11 pour cent, le PIB hors secteur pétrolier et gazier devrait s'accroître à un rythme plus élevé de ½ pour cent environ, la demande intérieure finale continuant de prendre le relais de la demande extérieure (tableau 23). Les principaux facteurs exogènes ou liés à l'action gouvernementale qui ont été pris en compte dans l'établissement des prévisions sont, premièrement, une incidence expansionniste des opérations des administrations publiques, plus faible, toutefois, que celle impliquée par l'accroissement de 1½ pour cent du déficit par rapport au revenu national net (voir chapitre III). C'est sans doute l'allègement des prélèvements de sécurité sociale sur les revenus des ménages qui aura l'effet le plus important sur la demande, mais son incidence nette sera atténuée du fait des délais nécessaires à la mise en place du nouveau système de sécurité sociale. L'accroissement prévu du déficit de l'administration centrale est dû principalement à une baisse attendue des recettes gazières. La diminution de ces recettes risque de réduire la rentabilité du secteur gazier, mais elle n'aura probablement guère d'effets directs sur les profits et les investissements dans les autres secteurs<sup>74</sup>. Les dépenses publiques s'accroîtront probablement de ½ pour cent en termes réels tandis que le budget prévoit une stagnation des investissements publics. Deuxièmement, le fléchissement des taux d'intérêt internationaux devrait favoriser une baisse des taux nationaux, encore que cet effet soit partiellement compensé par l'incidence de l'augmentation du déficit budgétaire sur les marchés de capitaux. Troisièmement, la demande extérieure demeurera sans doute relativement soutenue bien que l'on s'attende à un léger fléchissement

Tableau 23. Perspectives à court terme  
Pourcentage de variation aux prix de 1980

	1977-1982	1982	1983	1984	1985	1986
Consommation privée	1.9	-1.2	0.5	-0.5	2.0	2.9
Consommation publique	2.7	0.6	1.5	-1.6	0.7	0.5
Investissement fixe brut	0.6	-4.3	0.7	4.3	2.5	2.9
Résidentiel	1.3	-5.6	-0.5	2.8	-5.5	-3.0
Non résidentiel du secteur privé	0.1	-2.3	1.6	4.9	8.0	6.2
Secteur public	-4.0	-7.1	-2.0	6.3	-2.5	0.1
Demande intérieure finale	1.6	-1.4	0.6	0.2	1.9	2.4
Formation de stocks <sup>1</sup>	-0.5	0.6	0.4	0.8	0.6	-0.2
Demande intérieure totale	1.1	-0.9	0.7	1.0	2.5	2.2
Exportations de biens et services	2.5	0.0	3.6	7.0	4.7	1.7
Importations de biens et services	1.7	1.1	3.3	5.9	5.7	3.5
Balance extérieure <sup>1</sup>	-0.4	-0.6	0.3	0.8	-0.3	-1.0
PIB	1.5	-1.4	0.9	1.7	2.1	1.1
<i>Pour mémoire :</i>						
Indice implicite de prix de la consommation privée	5.5	5.9	2.8	3.3	2.3	-0.1
Revenu disponible réel	1.0	2.3	-0.8	1.9	2.1	3.7
Taux d'épargne	6.6	9.2	8.1	10.3	10.4	11.2
Taux de chômage <sup>2</sup>	6.4	12.4	15.0	15.4	14.4	14.0
Marchés extérieurs, produits manufacturés	..	1.5	3.4	8.1	5.1	5.1
Marchés extérieurs, tous produits confondus	..	2.1	4.3	4.4	4.3	3.7
Balance courante (milliards de florins)	1.5	10.5	11.0	16.6	18.7	

1. Pourcentage de variation par rapport au PIB de la période précédente.

2. En pourcentage de la population active totale, nouvelle définition du chômage à partir de 1982.

Sources : Nationale Rekeningen, 1984, BCS ; Central Economisch Plan, 1985, Macro Economische Verkenning, 1986; estimations du Secrétariat de l'OCDE.



au cours de la période considérée. Bien que la position concurrentielle des Pays-Bas se soit améliorée, les exportations de produits manufacturés ne devraient progresser que de 5¼ pour cent en 1986, soit à peu près au même rythme que les marchés, la composition des exportations devenant moins favorable. En raison d'une évolution moins dynamique des exportations de produits alimentaires et d'une forte contraction des livraisons de gaz naturel, les fournisseurs d'Afrique du Nord et d'Europe de l'Est accroissant leurs parts de marché, la croissance des exportations totales de biens et services pourrait se ralentir fortement et tomber entre 1¾ et 2 pour cent. Par conséquent, le volume des exportations totales pourrait s'accroître un peu plus lentement qu'en 1985. Quatrièmement, la demande intérieure bénéficiera sans doute de l'amélioration des termes de l'échange. L'hypothèse technique d'un taux de change inchangé à partir du 27 janvier se traduit par une appréciation effective de 6 pour cent du florin en 1986. Celle-ci, conjuguée à la baisse du prix de pétrole, ramenée par hypothèse à 22 dollars le baril, fera baisser les prix à l'importation, ralentira la hausse des prix à la consommation et – dans la mesure où les accords salariaux existants ne comportent plus de clause d'indexation – accélérera la progression des salaires réels et de la consommation privée.

L'expansion de la consommation privée, estimée à 1½ pour cent pour 1985, pourrait atteindre 3 pour cent environ en 1986. La rémunération par salarié dans le secteur privé devrait accuser une croissance plus rapide, de l'ordre de 3 pour cent. Les accords salariaux en vigueur laissent prévoir une hausse un peu plus rapide des salaires, du fait d'une amélioration de la rentabilité et d'un net ralentissement du processus de réduction de la durée du travail<sup>75</sup>. Si, comme prévu, les prix à la consommation se stabilisent, les salaires réels par personne employée devraient progresser de 3 pour cent, après deux ans de baisse. De plus, la croissance de l'emploi devrait s'accélérer. Du fait, aussi, d'une évolution favorable de la fiscalité nette et des transferts – résultant en grande partie de la baisse d'environ 1 point des taux des cotisations de sécurité sociale<sup>76</sup> – et de la bonne tenue des autres revenus (dividendes, revenus d'intérêts et revenus des travailleurs indépendants) en raison du redressement des profits, la croissance des revenus disponibles réels pourrait avoisiner 3 pour cent. Etant donné que la consommation progressera sans doute un peu moins vite que les revenus, les taux d'épargne devraient légèrement augmenter.

La formation brute du capital fixe pourrait se redresser pour progresser de 4 pour cent environ, après une décélération en 1985 due à l'achèvement d'un projet public important et à une contraction de la construction de logements. Les investissements publics devraient se stabiliser en 1986, mais le fléchissement se poursuivra probablement dans le secteur du logement. Au cours des onze premiers mois de 1985, le nombre des logements en construction était en baisse de 12 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les prix des logements continuent de baisser par rapport aux coûts de construction des logements neufs, et la proportion de logements vacants reste élevée dans le secteur locatif. Les investissements fixes des entreprises continueront sans doute de progresser à un rythme d'environ 6¼ pour cent, un certain nombre de projets entrepris dans le secteur manufacturier devant être achevés. Mais un plus grand nombre de secteurs sont désormais concernés, du fait que la demande se raffermisse et que les profits continuent de se redresser<sup>77</sup>. Les machines et l'outillage, à contenu d'importation élevé, représentent toujours une part importante des investissements nouveaux, les entreprises continuant de moderniser leur production. Il paraît probable que la formation de capital sera motivée principalement par des objectifs de rationalisation plutôt que d'expansion des capacités. La consommation publique restant à peu près stationnaire en raison de la limitation des dépenses, la demande intérieure finale progressera sans doute de 2½ pour cent. Après avoir atteint des niveaux élevés au cours des deux années précédentes, la formation de stocks pourrait retomber légèrement et la demande intérieure totale progresser d'environ 2¼ pour cent. La part des importations dans la demande

sera peut-être un peu moins importante en raison d'un ralentissement de la croissance des exportations, d'un léger fléchissement de la formation de stocks et d'une certaine décélération de la croissance des investissements des entreprises. De plus, compte tenu de l'amélioration de la compétitivité des producteurs nationaux sur les marchés intérieurs, le volume des importations devrait continuer de s'accroître à peu près au même rythme qu'en 1985. Cependant, avec la forte contraction prévue des exportations de gaz, la balance extérieure réelle aura néanmoins une incidence négative d'environ 1 pour cent sur la croissance du PIB.

On prévoit pour 1986 une quasi-stabilisation du taux d'inflation. Les augmentations de salaires, conjuguées à un ralentissement des gains de productivité, pourraient se traduire par une hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre d'environ 1/4 pour cent, tandis que les augmentations de loyers et une certaine amélioration des marges bénéficiaires pourraient relever encore la composante coûts intérieurs. En revanche, la diminution des prix à l'importation due à la dépréciation du dollar et à la baisse des prix de l'énergie devrait faire baisser les prix intérieurs d'environ 2 à 3 points. Les prix à l'exportation de produits manufacturés augmenteront sans doute plus vite qu'en 1985 si l'on tient compte de l'appréciation de 3 à 3 1/2 pour cent du florin qui a été retenu comme hypothèse et de la baisse du prix de l'énergie. Le ralentissement des gains de productivité est particulièrement prononcé dans le secteur manufacturier, où la production se tasse et l'emploi, après s'être contracté, a recommencé de progresser. Par conséquent, les coûts unitaires de main-d'œuvre dans ce secteur pourraient se stabiliser après avoir diminué les trois années précédentes, tandis que les niveaux élevés d'utilisation des capacités pourraient favoriser une légère augmentation des profits. Malgré une baisse prévisible des prix du gaz par suite de la dépréciation du dollar, les termes de l'échange pourraient s'améliorer de 2 1/2 pour cent et les coûts unitaires de main-d'œuvre augmentant à peu près au même rythme que les prix à la production (hors gaz), on peut s'attendre à une légère augmentation des parts de profit dans le secteur privé, (gaz non compris).

On prévoit que l'emploi (mesuré en années-personne) progressera de 1 pour cent dans le secteur privé et de 1/2 pour cent dans la fonction publique. Les réductions du temps de travail opérées jusqu'en 1985 ayant contribué à absorber l'excédent de main-d'œuvre dans les entreprises, l'augmentation de la production en 1986 pourrait se traduire par une croissance légèrement plus soutenue de l'emploi, notamment à mesure que la demande de main-d'œuvre se raffermira aussi dans le secteur des services<sup>78</sup>. A supposer que la proportion de travailleurs à temps partiel continue de s'accroître, la croissance de l'emploi (mesuré par le nombre de personnes occupées) pourrait être un peu plus soutenue. Néanmoins, les perspectives d'évolution du marché du travail restent incertaines. Comme on l'a expliqué précédemment, le recul du chômage en 1984 et 1985 aurait été beaucoup moins prononcé si le niveau élevé du chômage n'avait pas découragé de nombreuses personnes, surtout des femmes mariées, d'entrer dans la population active. Les tendances à moyen terme semblent indiquer que cet effet est de nature conjoncturelle et qu'il faut s'attendre à voir les taux d'activité augmenter encore. Bien que les présentes prévisions soient fondées sur l'hypothèse d'une stabilisation des taux d'activité en 1986, le phénomène de «découragement» des travailleurs risque de s'estomper avec l'amorce d'un redressement de l'emploi. Au total, le nombre de chômeurs pourrait diminuer de 25 000 et le taux de chômage de 1/2 point.

Il est probable que l'excédent de la balance des opérations courantes, en monnaie locale, diminuera légèrement pour revenir aux environs de 15 milliards de florins en 1986 mais qu'exprimé en dollars, il augmentera pour atteindre 5 1/2 milliards. En termes réels, la balance commerciale pourrait marquer une certaine dégradation, en raison principalement du fléchissement des exportations de gaz. Toutefois, les prix à l'importation reculant davantage



que les prix à l'exportation, les effets de ce fléchissement sur la balance commerciale, à prix courants, seront largement compensés. On s'attend aussi à un légère amélioration de la balance des services à l'exception des revenus de facteurs. L'augmentation des actifs à l'étranger entraînera probablement un accroissement des recettes au titre des revenus d'investissement, mais le fléchissement du dollar en réduira quelque peu la valeur en monnaie locale.

## V. CONCLUSIONS

A bien des égards, l'économie se trouve actuellement dans une situation plus favorable qu'il y a quelques années. La progression de la demande, surtout de l'étranger dans un premier temps, ainsi que le freinage des salaires et la diminution des effectifs en surnombre, ont entraîné une réduction des coûts unitaires de main-d'œuvre et un accroissement des bénéfices. Le ralentissement de l'augmentation des coûts intérieurs a aussi permis de ramener l'inflation à moins de 2 pour cent l'an et d'améliorer la compétitivité internationale. La taille relative du secteur public et le poids de la fiscalité ont été réduits, tandis que le déficit des administrations publiques a diminué. Le chômage déclaré a commencé à baisser, d'abord en raison de la réforme des règles régissant l'inscription des chômeurs, mais aussi par suite de l'accroissement de l'emploi.

Dans ces domaines, la politique menée au cours des dernières années a été largement couronnée de succès. Néanmoins, des problèmes importants subsistent. Le taux de chômage reste l'un des plus élevés de la zone de l'OCDE et le chômage est sans doute en grande partie structurel. Le déficit des administrations publiques sera encore important à la fin de 1986. La dette publique, qui se situe déjà aux environs de 50 pour cent du PIB, continue d'augmenter. Des rigidités affectent un grand nombre de domaines et, comme ailleurs, les autorités auront un rôle à jouer pour favoriser l'ajustement industriel et l'adaptation de l'économie aux nouvelles conditions du marché.

Le chômage pourrait encore reculer en 1986. Néanmoins, de sévères contraintes empêchent le gouvernement de le réduire davantage ; il ne semble guère y avoir de possibilités, sur le plan macroéconomique, d'accélérer la reprise. Sur la base des transactions, le déficit des administrations publiques se creusera considérablement durant l'exercice 1986, dans la mesure où les recettes gazières diminueront et les caisses de sécurité sociales accuseront des déficits. La priorité doit être donnée à une réduction encore plus marquée du déficit. L'évolution observée jusqu'à présent ne permet guère d'entrevoir de nouveaux progrès dans ce domaine. Les compressions de dépenses préconisées dans le programme de 1982 se sont révélées difficiles à mettre en œuvre. Les coûts de nombreux programmes ont accusé une augmentation plus importante que prévu et les objectifs de dépenses fixés en 1982 n'ont pu être respectés en dépit de nouvelles restrictions budgétaires. De plus, les recettes gazières ont commencé à baisser et seront même plus faibles que ne le prévoit le budget, compte tenu du taux de change actuel entre le dollar et le florin et des perspectives d'évolution des prix de l'énergie en général. Par conséquent, pour réduire le déficit, le Gouvernement doit résolument envisager de nouvelles restrictions budgétaires, en particulier dans la mesure où les paiements d'intérêts sur la dette continueront d'augmenter fortement.

On s'interroge actuellement, aux Pays-Bas, sur le rythme auquel le déficit devrait être résorbé, si bien que le budget de 1986 comporte plusieurs scénarios à l'horizon 1990. Au minimum, il semblerait nécessaire de réduire le déficit dans des proportions suffisantes pour



amener une stabilisation des paiements d'intérêts sur la dette en pourcentage du revenu national net d'ici à 1990. Différents calculs donnent à penser qu'il faudrait pour cela que les dépenses soient réduites de 2½ à 3 milliards de florins, c'est-à-dire de 1 pour cent, par an. Les compressions de dépenses devront être nettement supérieures à la moyenne en 1987, étant donné que les recettes gazières diminueront fortement. Il est difficile de dire à quel rythme le déficit devra être réduit. La plupart des capacités excédentaires sont aujourd'hui concentrées en dehors de l'agriculture et des industries manufacturières, dans des secteurs largement orientés vers la consommation des ménages. Ces secteurs ont une assez forte intensité de main-d'œuvre et l'augmentation de la demande de consommation attendue en 1986 aura sans doute des effets d'autant plus marqués sur l'emploi. Des compressions plus importantes des dépenses publiques dans l'ensemble des secteurs se traduiraient très vraisemblablement par un freinage des dépenses de consommation privée et de l'extension de la reprise. En revanche, l'atténuation des tensions sur les marchés de capitaux qui résulterait d'une réduction des déficits budgétaires ferait sans doute baisser les taux d'intérêt, favorisant ainsi un accroissement des investissements productifs et des achats de biens de consommation durables. Une réduction plus rapide des dépenses permettrait aussi d'alléger la pression fiscale et d'abaisser les taux marginaux d'imposition, qui sont parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE. Cela contribuerait à accroître la flexibilité du marché du travail et à développer le potentiel de croissance de l'économie néerlandaise.

La masse monétaire s'accroissant rapidement et le secteur bancaire ayant déjà un volume important de liquidités, un assouplissement de la politique monétaire n'est pas envisageable. Compte tenu de la politique menée en matière de taux de change et du niveau élevé des taux d'intérêt sur les marchés internationaux, il ne semble guère possible de réduire les taux d'intérêt réels. Les écarts de taux d'intérêt par rapport à l'Allemagne se sont stabilisés entre ½ et 1 point et seule une nouvelle contraction du déficit du secteur public pourrait permettre de les resserrer.

Tout redressement de la demande sera donc largement tributaire d'une expansion « autonome » du secteur privé. Comme on l'a vu, la demande intérieure pourrait se raffermir quelque peu en 1986. Cependant, la demande à l'exportation fléchissant, la croissance du PIB hors recettes gazières pourrait se maintenir aux environs de 1¼ pour cent. Il serait souhaitable que la croissance soit surtout stimulée par l'investissement privé. Jusqu'à présent, la formation de capital a surtout résulté des achats des machines et équipements effectués par l'industrie. Depuis peu de temps, on observe une extension de la reprise des investissements en dehors des industries manufacturières, et la consommation des ménages s'est raffermie. Si l'investissement continue de progresser de la même manière, les problèmes de capacité deviendront moins aigus, les nouvelles technologies seront introduites plus rapidement et les gains de productivité et la production potentielle s'accroîtront à long terme. Une extension de la reprise des investissements au secteur non manufacturier exigera sans doute encore un léger accroissement de la consommation des ménages. Cependant, les profits et les marges brutes d'autofinancement, encore trop faibles dans de nombreuses entreprises pour permettre le lancement de nouveaux projets, devront continuer de s'accroître.

Les pouvoirs publics doivent s'efforcer de réduire les rigidités et d'améliorer la flexibilité et la capacité d'adaptation de l'offre. De ce point de vue, il semble essentiel d'éviter des augmentations de salaires uniformes dans tous les secteurs. Il est encore trop tôt pour dire si l'adoption d'un système de négociations salariales plus décentralisé permettra une différenciation nettement plus marquée des salaires. Néanmoins, une évolution dans ce sens contribuerait à accélérer le déplacement de la main-d'œuvre vers des secteurs plus rentables se développant plus rapidement. Toutefois, les écarts de salaires actuels et le manque de rentabilité des entreprises manufacturières pourraient poser des problèmes à cet égard. Ces

entreprises éprouvent certaines difficultés à attirer des travailleurs qualifiés et cette tendance pourrait s'accroître à mesure que la reprise se poursuivra. L'augmentation des prix à la production des produits manufacturés étant limitée par la concurrence internationale, une progression plus rapide des salaires dans les industries manufacturières pourrait entraîner une compression des bénéfices comme cela s'était produit dans les années 70 et réduire le dynamisme de ce secteur. Une modération persistante des hausses de salaires dans les autres secteurs — où les niveaux de rémunération sont en général moins élevés et où la main-d'œuvre est excédentaire — permettrait d'améliorer la situation et, de ce point de vue, de nouvelles réductions du salaire minimum pourraient se révéler utiles. Toutefois les salaires nets étant restés stationnaires pendant une période relativement longue — si l'on tient compte de la diminution du temps de travail —, les possibilités dans ce domaine sont assez limitées.

Quant à envisager de nouvelles diminutions du temps de travail, il y aura lieu de faire preuve de prudence afin d'éviter que les rigidités s'accroissent et que les coûts unitaires de main-d'œuvre augmentent. Les travailleurs semblent de moins en moins prêts à accepter de nouvelles réductions de leur rémunération en échange du raccourcissement de leur temps de travail, peut-être en raison des incidences que cela aurait sur la croissance des revenus réels. Tout nouveau progrès dans ce domaine exigera des études approfondies et ne pourra s'appuyer que sur des accords au niveau des unités de production. Si les travailleurs eux-mêmes ne sont pas largement favorables à une telle évolution, des revendications salariales compensatoires risquent de se faire jour. En tout état de cause, une réduction éventuelle du temps de travail devra être mise en œuvre avec souplesse et il faudra éviter les déséquilibres entre l'offre et la demande dans différents compartiments du marché du travail. A en juger par les résultats d'enquêtes réalisées sur cette question, les réductions du temps de travail qui ont été opérées jusqu'à présent dans de nombreuses petites entreprises ont abouti à un raccourcissement de la durée d'utilisation des machines ou à une augmentation des heures supplémentaires. Même dans les grandes entreprises, la main-d'œuvre n'est pas homogène et les possibilités de substitution sont d'autant plus limitées que les niveaux de compétence des travailleurs sont élevés. Néanmoins, s'il se révélait possible de réduire le temps de travail pour un coût minimum, les effets d'une telle évolution sur l'emploi pourraient être plus importants que ces dernières années, dans la mesure où la main-d'œuvre est désormais plus équilibrée à l'intérieur des entreprises.

Une plus grande flexibilité du marché du travail serait aussi favorisée par des mesures visant à améliorer les incitations au travail et la réinsertion des chômeurs les moins qualifiés et les moins expérimentés. La plupart des chômeurs ont un niveau d'études médiocre, sont sans doute relativement sous-qualifiés, cherchent du travail dans des secteurs où l'on ne peut guère s'attendre à une croissance de l'emploi et restent au chômage pendant de longues périodes. De plus, les salaires auxquels la plupart d'entre eux peuvent prétendre sont à peine supérieurs aux indemnités qu'ils reçoivent. Les réductions récentes du niveau des indemnités de chômage et les nouvelles mesures qui doivent entrer en vigueur en mai 1986 pourraient, à plus ou moins longue échéance, inciter les travailleurs perdant leur emploi à en rechercher un de façon plus active. Cependant, étant donné que les réformes du régime d'indemnisation du chômage qui entreront en vigueur en 1986 ne viseront que les nouveaux chômeurs, elles n'auront sans doute qu'une incidence immédiate assez limitée sur la flexibilité du marché du travail. En tout état de cause, leurs effets ne seront peut-être pas très importants, d'un point de vue quantitatif, par comparaison avec les rigidités dues au fait que la plupart des chômeurs ne sont pas qualifiés et n'ont aucune expérience professionnelle. Les programmes d'emploi récemment mis en œuvre pour permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, de même que les programmes concernant le secteur de la construction, permettront certainement d'améliorer quelque peu la situation. Néanmoins, l'écart semble se creuser entre la demande de



compétences et d'expériences spécifiques et les qualifications offertes sur le marché. A long terme, il faudrait que le système éducatif puisse répondre rapidement aux nouveaux besoins, que la main-d'œuvre puisse davantage se recycler, ait un niveau de formation plus élevé et soit plus disposée à s'adapter. L'augmentation récente du nombre des contrats d'apprentissage, à la suite d'un accord intervenu entre les organisations patronales et syndicales, fournit aux jeunes l'occasion d'acquérir des qualifications professionnelles particulières en plus d'une formation générale, ce qui contribuera sans doute sensiblement à combler le fossé qui existe entre le système éducatif et le marché du travail.

Un autre domaine dans lequel la flexibilité pourrait être améliorée, et sur lequel l'accent a été mis dans la présente étude, est celui de la capacité d'adaptation du secteur marchand. Dans une large mesure, l'évolution des structures de production et même de la politique économique au cours des années 70 et au début des années 80 a été provoquée par l'augmentation des revenus tirés de l'exploitation du gaz. Il importe désormais de mettre au point une stratégie à plus long terme reposant sur des structures de production compétitives et bien adaptées, capables d'employer les travailleurs qui sont actuellement au chômage et les personnes qui entreront dans la population active durant les années à venir. Dans ce domaine, on s'écarte de plus en plus, depuis le début des années 80, de la politique de soutien aux entreprises en difficulté et des mesures destinées à influencer sur la structure et la localisation géographique de la production. On admet ouvertement que l'Etat ne peut exercer qu'une influence limitée sur la structure de l'offre dans une économie de marché. L'action des pouvoirs publics se borne désormais à réunir les conditions permettant aux entreprises de prendre les décisions appropriées. On reconnaît notamment la nécessité d'assurer une rentabilité suffisante, de réduire les réglementations et la bureaucratie et de simplifier la politique industrielle actuelle. Néanmoins, le gouvernement est préoccupé par la structure de la production, actuellement dominée par plusieurs grandes entreprises appartenant souvent à des branches qui atteignent leur maturité, ainsi que par un secteur exportateur où le gaz et les produits de faible technicité occupent une large place et où un certain nombre de produits importants sont soumis à des pressions concurrentielles croissantes. Les grandes entreprises s'orientant de plus en plus vers l'extérieur, il importe d'encourager les très nombreuses petites entreprises à prendre davantage de risques et à intensifier leurs activités de recherche, en particulier dans les domaines où les échanges ont le plus de chance de se développer rapidement et de permettre aux producteurs nationaux de réaliser le maximum de valeur ajoutée. La politique industrielle dépendra dans une large mesure de l'aptitude des entreprises à faire preuve d'initiative. On met désormais l'accent sur la nécessité d'accroître les flux d'information et de compenser l'inefficacité du marché lorsque celle-ci limite le niveau de la recherche, l'innovation et l'activité des entreprises. Les efforts déployés par le gouvernement dans le but de développer les échanges d'information, d'encourager la coopération et de favoriser l'enrichissement mutuel de la recherche publique et privée semblent particulièrement bien adaptés aux traditions et aux attitudes néerlandaises et relèvent dans une large mesure du bon sens. Il semble aussi que l'on ait eu raison de modifier le système financier afin de combler les lacunes potentielles de la gamme des financements offerts et d'encourager les apports de capitaux aux nouvelles entreprises – notamment à celles dont les perspectives de rentabilité sont très favorables, mais qui prennent aussi des risques très importants.

Cependant, comme on l'a signalé, les programmes budgétaires consacrés à la politique industrielle en général restent modestes et les nouveaux apports de capital-risque à l'industrie, par l'intermédiaire des institutions financières, ont jusqu'à présent été limités. Les programmes gouvernementaux sont sans doute suffisamment importants, étant donné que c'est incontestablement au secteur privé qu'il appartient d'innover et de prendre des initiatives. En principe, l'action des pouvoirs publics devrait se limiter aux cas où l'on peut craindre des



«pertes» pour la collectivité si les risques ne sont pas plus largement partagés. Il est extrêmement difficile de dire à quel niveau doivent se situer ces interventions. Elles seraient d'autant moins nécessaires que les bénéfices seraient plus élevés. En effet, les entreprises et les investisseurs pourraient prendre davantage de risques et l'aide des pouvoirs publics deviendrait moins nécessaire. La baisse des prix de l'énergie entraînera vraisemblablement une amélioration de la situation dans le secteur non gazier, mais une nouvelle modification des parts de facteurs favoriserait certainement un développement de l'investissement à moyen terme. Il serait essentiel que la formation de capital augmente pour assurer une croissance suffisante des revenus et de la consommation à plus long terme, à mesure que les recettes gazières diminueront. Par conséquent, il semble nécessaire d'éviter que la baisse des recettes gazières se traduise par une augmentation de la pression fiscale qui risquerait de compromettre directement ou indirectement le redressement du secteur marchand.

## ADDENDUM

Depuis la rédaction définitive de la présente étude, les taux de change se sont modifiés et les prix du pétrole ont encore baissé. Ces deux facteurs ont une incidence très sensible sur les prévisions. Des projections révisées seront présentées dans le prochain numéro des *Perspectives économiques*. D'après les estimations du Bureau central de planification, une baisse de 20 pour cent du prix du pétrole n'aurait aucun effet, la première année, sur la production du secteur privé, mais pourrait se solder, la deuxième année, par une augmentation de  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{3}{4}$  pour cent par rapport aux projections de référence. Toujours par rapport à celles-ci, les prix pourraient enregistrer un recul de  $\frac{1}{4}$  pour cent la première année et de  $1\frac{1}{4}$  pour cent la deuxième. Enfin, le solde de la balance des opérations courantes pourrait être majoré de  $\frac{1}{2}$  milliard de florins la première année et minoré de  $2\frac{1}{2}$  milliards la deuxième.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Voir Commission économique pour l'Europe, *Étude sur la situation économique de l'Europe en 1980*. Nations Unies, New York, p. 197 de la version anglaise. Le rythme d'évolution s'est considérablement ralenti au cours des années 70, l'industrie chimique et les activités de raffinage du pétrole connaissant un essor moins rapide.
2. Par comparaison avec un groupe de neuf pays européens : Allemagne, Belgique, Finlande, France, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse. On observait toutefois une plus grande spécialisation dans les secteurs de la construction électrique, des produits métalliques et de l'industrie manufacturière légère, cette spécialisation étant moindre pour les machines non électriques et le matériel de transport.
3. Voir Commission des Communautés européennes, *Économie européenne, édition spéciale : Rapport du Groupe d'experts d'analyses sectorielles : l'évolution des structures sectorielles des économies européennes depuis la crise du pétrole*, Bruxelles, 1978, p.63.
4. Ces cinq sociétés multinationales sont : Royal Dutch Shell, AKZO, DSM (mines de l'Etat néerlandais), Unilever et Philips, certains chercheurs citant Hoogovens au lieu de DSM. Voir Gerard de Groot et Ben Evers, «Adjustment in a small open economy, the case of the Netherlands», OIT, document de travail établi dans le cadre du Programme mondial de l'emploi, décembre 1983.
5. Aux Pays-Bas, même l'agriculture se caractérise par une intensité énergétique relativement forte, du fait du large recours à la culture en serre et à des techniques agricoles intensives nécessitant souvent de grandes quantités d'engrais chimiques.
6. Voir S. Brakman et al., «La détérioration des résultats à l'exportation de l'économie néerlandaise durant les années 70 : compétitivité et structure des exportations», *De Economist* 130, no.3, 1982.
7. Toutefois, les Pays-Bas étaient sans doute relativement mieux placés qu'un certain nombre de pays à cet égard. Durant les années 70, le textile et l'habillement avaient déjà régressé plus fortement que dans beaucoup d'autres pays.
8. Le taux de change effectif a augmenté de 19.7 pour cent entre 1970 et 1979, tandis que l'indice des coûts unitaires réels de main-d'œuvre dans les industries manufacturières accusait une hausse supérieure de 9 pour cent à celle enregistrée dans les pays concurrents.
9. L'Etat encaisse une proportion importante des recettes gazières sous quatre formes. Premièrement, il perçoit des redevances à la production. Deuxièmement, il prélève un petit nombre de taxes non fiscales. Troisièmement, en sa qualité de co-proprétaire – direct ou indirect – de toutes les sociétés de production de gaz, il se voit attribuer des dividendes. Enfin, il prélève un impôt sur les bénéfices.
10. On entend par «secteur quaternaire» les services assimilables à ceux fournis par le secteur public, tels que les services hospitaliers et les autres services sociaux qui relèvent officiellement du secteur privé mais dont le financement est assuré soit par les pouvoirs publics, soit par la sécurité sociale. Les rémunérations dans ce secteur sont fondées sur celles du secteur public.
11. Voir OCDE, *Étude économique sur les Pays-Bas*, février 1984, tableau 16, p.40.

12. Le développement du secteur public tient aux raisons suivantes : la demande de travailleurs a augmenté dans le secteur public et parapublic, le salaire minimum a progressé par rapport au salaire moyen et les paiements de transfert se sont révélés attrayants pour les personnes sans emploi. Cependant, sur la plupart de ces points, les données recueillies ne paraissent pas concluantes. Voir OCDE, *Étude Économique sur les Pays-Bas*, février 1985.
13. Il est à noter que le niveau de la part des salaires reflétait également la situation conjoncturelle (1983 était une année de récession). La nette amélioration intervenue en 1984 et 1985 tient pour beaucoup à l'accroissement de la production industrielle. La part des salaires est calculée hors secteur gazier, services d'utilité publique et services de logement. Voir le *Centraal Economisch Plan* publié périodiquement par le Bureau Central de Planification.
14. Du côté de la consommation privée, on constate que les achats de biens durables se sont repliés de 7 points entre 1977 et 1984, les services (hors logement) ayant progressé dans les mêmes proportions.
15. Ce phénomène s'est vérifié tout particulièrement pour le textile, l'habillement et la chaussure. Alors que la part de ces industries dans le PIB diminuait de moitié, les entreprises qui subsistaient faisaient preuve d'une grande compétitivité et axaient leur activité sur l'exportation. Cela tient sans doute au fait qu'une partie de l'industrie des fibres artificielles est prise en compte dans ce secteur et non dans la chimie.
16. Les entreprises sans filiales étrangères appartenaient surtout aux secteurs des coopératives agricoles, du commerce (détail et gros) et de la construction. Voir de Groot et Evers, *op. cit.*
17. De fait, certains des conflits du travail les plus sérieux qui se sont produits au cours des années 70 ont trouvé leur origine dans la restructuration des activités internationales de production de certaines sociétés multinationales.
18. Le taux de croissance de la production manufacturière s'est fortement infléchi dans les années 70 ; se situant en moyenne à 6.6 pour cent entre 1963 et 1973, il est tombé à 1.1 pour cent entre 1973 et 1983. Cette évolution est essentiellement imputable aux industries de transformation. Les gains de productivité sont revenus de 11.5 pour cent à 3.5 pour cent dans l'industrie chimique et de 8 pour cent à -1.5 pour cent dans le raffinage du pétrole. Voir de Groot et Evers, *op.cit.*
19. Néanmoins, en 1978, l'agriculture néerlandaise avait le niveau le plus élevé de productivité au sein de la CEE, ce qui peut s'expliquer en partie par un rythme constant d'investissement, même durant les années 1973-79 caractérisées par une forte baisse des investissements agricoles dans l'ensemble de la Communauté. Voir Commission des Communautés européennes, *op.cit.*
20. Dans la construction, l'investissement semble avoir fléchi au même rythme que l'ensemble de la production.
21. La reprise de l'investissement dans le secteur du raffinage du pétrole au début des années 80 correspond en partie à la conclusion d'un « accord » entre le gouvernement, Royal Dutch Shell et Esso prévoyant que ces sociétés réinvestiraient aux Pays-Bas un certain pourcentage des bénéfices obtenus dans le secteur gazier.
22. L'intensité énergétique a également reculé de manière sensible dans la plupart des secteurs (d'environ 1/3 entre le début des années 1970 et 1983-84), phénomène qu'est venu contrebalancer en partie un élargissement de la part relative des industries à forte intensité énergétique dans la production.
23. Ces dernières années, les excédents dégagés pour certaines productions (élevage et production laitière) ont limité la croissance dans l'agriculture. La réforme de la politique agricole commune sera sans doute très importante à cet égard. Certaines des branches qui connaissent les taux d'expansion les plus élevés devront sans doute faire face à des problèmes de pollution, du fait des difficultés rencontrées dans l'élimination des déchets animaux et du coût des opérations nécessaires.
24. Si la part des produits de haute technologie dans les exportations totales est assez proche de la moyenne européenne, elle est plus faible qu'au Japon et aux États-Unis. En revanche, les produits



de niveau technologique moyen occupent une place moins importante aux Pays-Bas que dans les autres États membres de la CEE. Si l'on se place du point de vue non plus des exportations, mais de la production, les Pays-Bas obtiennent un résultat un peu plus favorable. La proportion des produits de haute technologie dans la production totale de biens manufacturés est supérieure à la moyenne de la CEE et à celle de la plupart des pays de l'OCDE, exception faite des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. Il faut toutefois tenir compte de la plus faible dimension du secteur manufacturier néerlandais et de son déclin plus rapide que dans les autres pays.

25. Les dépenses consacrées à la R-D par l'industrie chimique néerlandaise, par exemple, apparaissent relativement élevées par rapport aux autres pays européens. La classification de chaque catégorie de produits en fonction du niveau de R-D s'appuie sur des moyennes calculées pour l'ensemble de la zone, dont l'application à un pays donné peut donner lieu à des erreurs. Néanmoins, même si l'on inclut la chimie dans la haute technologie, l'avantage comparatif diminue au cours de la période, mais de façon un peu moins sensible.
26. Par exemple, les installations produisant des fibres artificielles pour la consommation sont progressivement réduites, tandis qu'on augmente la production de fibres industrielles, pour lesquelles la demande demeure porteuse et dont la production est rentable.
27. Cette analyse a été effectuée à partir des données communiquées par les entreprises sur l'emploi, la valeur ajoutée et la part des salaires (y compris les charges sociales). De gauche à droite, on trouve le nombre de salariés pour lesquels le rapport valeur ajoutée/salaire atteint ou dépasse un certain seuil. Ainsi, sur la ligne où le rapport est égal à 1, la part des salaires est égale à la valeur ajoutée. Pour les entreprises situées au-dessus de cette ligne, le solde brut est positif ; pour les entreprises situées au-dessous, il est négatif. D'une façon générale, un secteur est considéré comme plus dynamique lorsqu'il comporte un nombre plus élevé d'entreprises très rentables. Le phénomène se traduit généralement par une distribution convexe des entreprises. Lorsque la distribution est concave (comme dans le graphique), cela veut dire que les entreprises très rentables représentent un pourcentage relativement faible du secteur manufacturier.
28. Le Conseil national de l'industrie suédoise considère que, grosso modo, le ratio valeur ajoutée/salaires, doit être supérieur à 1.45 pour que l'entreprise puisse réagir au changement de façon dynamique et suivre l'évolution de la demande. En 1983, en Suède, 30 à 40 pour cent des salariés étaient employés dans des entreprises qui ne satisfaisaient pas à ce critère. Voir OCDE, *Étude économique sur la Suède, 1985, p.43*.
29. Tout d'abord, la part des exportations et des importations de haute et de moyenne technologie est en général un peu plus faible aux Pays-Bas que chez leurs grands partenaires commerciaux européens. En deuxième lieu, ils accusent un déficit au titre des échanges de technologie, mais leur situation n'est cependant pas pire que celle de l'Allemagne. Le nombre des dépôts de brevets par rapport à la population active apparaît cependant généralement faible par rapport à l'Allemagne, au Royaume-Uni, à la Suède, et à la Suisse, encore que les résultats soient meilleurs si l'on prend en compte les dépôts de brevets à l'étranger.
30. Une enquête, réalisée en 1983 auprès des entreprises employant au moins 5 salariés, révèle que 26 pour cent de celles-ci utilisaient l'informatique, c'est-à-dire avaient accès à un ordinateur d'une valeur d'au moins 6 500 dollars (20 000 florins). Ces entreprises représentaient environ 75 pour cent des effectifs totaux. La proportion des entreprises utilisant des ordinateurs devrait passer à 46 pour cent en 1985, au bénéfice surtout des ordinateurs situés dans la gamme de prix allant de 20 000 à 50 000 florins. Dans la fonction informatique, l'emploi a augmenté d'environ 20 000 années-personne entre 1979 et 1983 et devrait encore progresser de 14 000 années-personne d'ici la fin de 1985.
31. Ce dispositif a été complété par le règlement relatif à l'investissement sélectif, qui a instauré un prélèvement sur l'investissement dans la partie occidentale du pays, la plus congestionnée. L'application de ce règlement n'a jamais été généralisée.
32. Les pertes et profits peuvent être reportés sur les huit exercices à venir et sur les trois exercices passés. Voir également : J. Doornebal, « De afslanking van de WIR », Economisch Statistische Berichten, 4 décembre 1985.

33. Les déductions pour investissement (du revenu imposable) n'étaient accordées que si des bénéfices étaient déclarés. Dans le cas d'une entreprise ne dégageant des bénéfices qu'après un certain temps, le montant actualisé de la déduction fiscale est moins élevé que celui de la subvention. A la suite de la réforme récente de la loi dite WIR, (Loi sur l'investissement) qui limite aux entreprises en situation bénéficiaire les subventions en capital, le régime des subventions est devenu similaire dans ses effets au régime précédent des déductions pour investissement. Les dépenses publiques ne devraient s'en trouver réduites en 1986 que de 50 millions de florins, mais ce chiffre pourrait passer à 1.5 milliard les années suivantes.
34. B. de Groot et Ben Evers, « Adjustment in a small open economy: the case of the Netherlands », OIT 1983. Des travaux réalisés ultérieurement par le Bureau Central de Planification montrent que cette mesure a pratiquement eu pour seul effet d'améliorer la capacité d'autofinancement. Voir : F.W. Suyker et B. Minne « *De investeringen per bedrijfstak in de verwerkende industrie* », CPB Onderzoeksmemoranda, juillet 1985. Il est à noter que les résultats dépendent de la spécification de l'équation d'investissement estimée.
35. Pour assurer une meilleure coordination de ces programmes, la Société néerlandaise de restructuration (NEHEM) a été créée en 1972. Cependant, même cet organisme spécialisé a connu des problèmes de fonctionnement. Les entreprises prenaient des mesures avant que les programmes aient pu être mis sur pied. Les financements étaient insuffisants pour mener à bien la plupart des programmes, de sorte que, comme les entreprises en difficulté étaient nombreuses, les pouvoirs publics sont souvent intervenus directement.
36. La construction navale, en particulier, a reçu 3 milliards de florins de subventions sur une période de dix ans, mais, finalement, ce secteur compte aujourd'hui moins d'entreprises et a réorienté ses activités vers la réparation de maisons et la construction de bâtiments de plus petite taille. C'est là, en partie, le résultat d'une constante sous-estimation de la baisse de la demande mondiale et de la détérioration de la position concurrentielle de cette branche de l'industrie néerlandaise.
37. Pour les entreprises ayant un effectif inférieur à 500 salariés, l'aide n'est accordée que dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 18.5 pour cent, à condition qu'il n'existe aucune autre source de financement et que les entreprises bénéficiaires aient de grandes chances de redevenir rentables. Cette aide doit être compatible avec les programmes sectoriels de restructuration et ne peut dépasser 30 000 florins par salarié. Les entreprises dont l'effectif est égal ou supérieur à 500 personnes doivent avoir un caractère exceptionnel (volume important d'équipements très spécialisés ou qualifications de haut niveau très difficiles à remplacer). L'aide revêt essentiellement la forme de prêts. Une commission indépendante, composée de personnes ayant une expérience de la conduite des entreprises, statue sur les demandes d'aide après étude approfondie des dossiers. Deux demandes seulement ont été déposées depuis la création de la commission ; l'une a été retirée et l'autre a été rejetée.
38. La politique d'action prioritaire vise aujourd'hui les technologies et produits liés aux équipements de transit, les biens et services agricoles, les travaux publics, les produits chimiques à usages spéciaux, la prospection minérale offshore, les équipements de transport, les technologies médicales, la lutte contre la pollution, l'énergie, le tourisme, les équipements militaires, les technologies de l'information, la biotechnologie et les matériaux nouveaux.
39. Ainsi, l'étude consacrée à la science informatique a débouché sur des mesures visant à améliorer l'enseignement universitaire et à encourager l'utilisation des ordinateurs dans le secteur marchand et dans le secteur public. Une étude sur la technologie médicale a été l'occasion de revoir certaines règles applicables aux marchés publics : les achats des hôpitaux publics seront regroupés par l'organisme responsable des marchés publics, de sorte que les commandes pourront être plus importantes et que, les marchés étant annoncés plus tôt, les entreprises auront davantage de temps pour préparer leurs offres. Ces mesures sont conformes aux règlements de la CEE et du GATT.
40. Le Programme d'encouragement de l'innovation (INSTIR), dont le budget annuel est de l'ordre de 200 millions de florins concerne à la fois les recherches effectuées au sein des entreprises et celles confiées à des organismes extérieurs, notamment des établissements financés sur fonds publics.

41. Ce programme constitue l'un des éléments résiduels de la politique «sectorielle» menée initialement et il est qualifié «d'action isolée d'amélioration structurelle».
42. Une attention particulière a été accordée aux domaines suivants : sciences de l'information, biotechnologie, innovation sur le plan de la production (robotique), techniques anti-pollution, technologies de l'énergie, produits chimiques à usages spéciaux, matériel de transport, prospection minérale offshore, gestion de la circulation, secteur aérospatial, technologie médicale et nouveaux matériaux (matières plastiques, céramiques, etc.). Les domaines d'action prioritaire sont énumérés ci-dessus, note 38.
43. Des programmes de recherche en faveur de l'innovation ont été approuvés dans huit secteurs : la biotechnologie (budget fixé à 38.5 million de florins) ; les membranes artificielles (26 million de florins) ; les circuits intégrés (20 million de florins) ; les matériaux de construction (2.5 million de florins) ; recherche en faveur des handicapés (13.7 million de florins) ; composites polymères (19 million de florins) ; hydrates de carbone (15 million de florins) et céramiques techniques (29 million de florins). Des études ont été entreprises dans huit autres domaines.
44. La MIP a un budget de 570 millions de florins, dont 370 millions de fonds publics. A la fin de 1985, dix-huit projets avaient été approuvés, pour un montant total de 174 millions de florins, l'investissement devant représenter 750 millions de florins au total.
45. Voir l'article paru à ce sujet dans le Financial Times du 3 décembre 1985. Il y est indiqué que les capitaux à risques sont deux fois plus importants aux Pays-Bas que dans les autres pays d'Europe. Les sociétés privées de participation rencontreraient des difficultés du fait que leurs prêts sont plafonnés à 4 millions de florins et que 60 pour cent des fonds doivent être dépensés dans un délai de quatre ans.
46. L'accroissement des prêts accordés par l'Etat a été à peu près compensé par celui des remboursements de prêts précédemment consentis au secteur privé.
47. Soit 6.5 pour cent du PIB. Le revenu national net représente grosso modo 90 pour cent du PIB.
48. Les modifications prévues pour les régimes d'assurance-chômage et invalidité sont décrites à l'annexe II. A terme, elles auront pour effet de réduire le coût de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité, mais elles n'auront pratiquement pas de conséquence pour les personnes actuellement en chômage. Ces nouvelles mesures, qui devaient initialement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1986, ne prendront effet qu'en novembre 1986. De ce fait, le déficit qui doit apparaître entre 1985 et 1986 n'aura pas la même ampleur et sera en partie différé.
49. Ce transfert s'inscrit dans un processus de réaménagement des allocations pour études et pour enfants à charge, l'objectif étant de modifier le système d'aide à la famille.
50. Le gouvernement ajuste librement le niveau d'indexation. Voir l'Etude économique de l'OCDE sur les Pays-Bas publiée en février 1984, p. 45.
51. Ces réductions de dépenses se décomposent comme suit :
  - i) Dépenses publiques directes (-3.2 milliards de florins) : suppression des primes à l'investissement pour les entreprises déficitaires (économie de 50 millions de florins en 1986, passant à ½ milliard dans les années suivantes), limitation de la dérive des salaires dans le secteur public et restriction des crédits destinés à compenser les dépassements de coûts dans le cadre du projet Delta ;
  - ii) Sécurité sociale (-1.8 milliard de florins) : blocage des prestations en termes nominaux, réduction de 5 points de l'allocation d'assurance-maladie qui passe à 70 pour cent du dernier salaire et suppression des planchers de prestation, réduction de la fraude ;
  - iii) Emploi dans le secteur public (-2 milliards de florins) : blocage des salaires nominaux, modification du financement de la pré-retraite et réduction de 2 pour cent des effectifs de la fonction publique ;
  - iv) Transfert au secteur privé d'une partie des dépenses de santé du secteur public (-1 milliard de florins).



52. Ces valeurs sont probablement sous-estimées compte tenu des taux de change en vigueur. Le budget de 1986 a été établi sur la base d'un taux de change de 3.10 florins pour un dollar, alors que le cours actuel est de 2.60 florins, soit 16 pour cent de moins.
53. On estime qu'une baisse de 5 dollars du prix du baril de pétrole réduirait les recettes gazières de 2 milliards de florins, soit 0.5 pour cent du RNN.
54. Si le déficit des collectivités locales a diminué, c'est essentiellement en raison d'une réduction des travaux d'équipement et de l'achèvement d'infrastructures industrielles qui demeurent en partie inutilisées. Il pourrait se creuser à nouveau si les municipalités décidaient d'entreprendre les travaux d'amélioration de l'équipement qui avaient été retardés du fait de la compression des dépenses ou si la capacité des infrastructures industrielles existantes venait à se révéler insuffisante par suite d'une accélération de la croissance.
55. On estime que l'incidence globale du nouveau régime d'assurance-chômage représentera environ 1 pour cent du revenu national net, ses effets se faisant sentir pleinement d'ici 5 à 10 ans.
56. Ces scénarios, présentés dans le Budget de 1986, tablent sur une croissance annuelle du revenu national net de 4 pour cent entre 1987 et 1990 – partagée également entre expansion réelle et hausse des prix. Ils supposent aussi que les taux d'intérêt baisseront de 0.4 point pour chaque réduction de 1 point du déficit exprimé en pourcentage du revenu national net. Le budget retient en fait quatre hypothèses, mais seuls les deux scénarios centraux sont analysés ici. Toutes les données sont exprimées en pourcentage du revenu national net, exception faite de la quatrième série de chaque scénario.

	1986	1987	1988	1989	1990
<i>Scénario prévoyant une baisse de ½ point par an</i>					
Déficit	7.0	6.5	6.0	5.5	5.0
Encours de la dette	65.8	69.8	73.1	75.8	77.8
Versements d'intérêts	5.7	5.9	6.1	6.1	6.1
Versements d'intérêts en pourcentage de la dépense publique	12.9	13.8	14.4	14.9	15.2
<i>Scénario prévoyant une baisse du déficit de 1 point par an</i>					
Déficit	7.0	6.0	5.0	4.0	3.0
Encours de la dette	65.8	69.2	71.6	72.8	73.0
Versements d'intérêts	5.7	5.9	6.0	6.0	5.8
Versements d'intérêts en pourcentage de la dépense publique	12.9	13.8	14.3	14.5	14.4

57. Les déficits du secteur public ont eu surtout une incidence indirecte sur la liquidité, par le jeu des emprunts à long terme auprès du système bancaire (institutions responsables de la création monétaire). Le gouvernement peut influencer directement sur les disponibilités monétaires en émettant des effets à court terme. Ces dernières années, le déficit a été financé par des emprunts à long terme et des émissions de titres. La plupart des ressources levées par voie d'emprunts se sont retrouvées en définitive dans les comptes d'exploitation du secteur des entreprises. Si ces capitaux avaient été placés sous forme de dépôts non liquides ou utilisés pour acquérir notamment des titres publics, la liquidité de l'économie n'aurait pas augmenté.
58. En vue de réduire les coûts de la réglementation et d'améliorer le fonctionnement des marchés, les autorités ont décidé de prendre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986, de nouvelles mesures de libéralisation et de réglementation des marchés de capitaux. Parmi les changements les plus importants, on notera les suivants : (i) autorisation donnée aux banques étrangères ayant des filiales aux Pays-Bas de se porter, au même titre que les institutions néerlandaises, chefs de file des syndicats de placement des émissions d'obligations intérieures en florins et de titres en euro-florins, (ii) possibilité de procéder à des émissions de titres à taux variable et (iii) assouplissement du calendrier d'émissions fixé par la Banque centrale. Les emprunteurs sont seulement tenus d'aviser la Banque centrale peu avant l'émission. L'agrément de la Banque demeure nécessaire mais le système de la liste d'attente est supprimé.

59. L'achèvement des dernières phases du projet Delta a eu une incidence importante sur les investissements publics en 1984. Ce projet avait été entrepris dans les années 60 en vue de protéger une partie des régions les plus exposées du Sud-Ouest des Pays-Bas contre les risques d'inondations en cas de tempête et durant les grandes marées.
60. D'après l'Enquête sur les intentions d'investissement de l'industrie, la progression serait de 27 pour cent en valeur. La fourchette indiquée tient compte d'un taux d'inflation de 2 à 4 pour cent.
61. Environ 70 à 80 pour cent de l'épargne des ménages aux Pays-Bas est de nature contractuelle (caisses de retraite et compagnies d'assurances). L'épargne restante, dite « épargne libre », a été moins importante en 1983, en partie à cause d'une augmentation de l'épargne contractuelle. Cette évolution s'est accompagnée d'une modification de la structure du stock d'actifs, les ménages délaissant les dépôts d'épargne pour les fonds d'Etat (voir chapitre III), ce qui a encore réduit la liquidité dans le secteur des ménages.
62. Voir *Étude économique des Pays-Bas* de février 1985, p.24.
63. Par conséquent, la productivité horaire a augmenté plus rapidement que la productivité mesurée en années-personne depuis 1983. L'absorption plus rapide des effectifs excédentaires dans les entreprises a peut-être avancé une partie des gains de productivité conjoncturels. La demande de main-d'œuvre et l'offre disponible dans les entreprises étant maintenant mieux équilibrées qu'elles ne le seraient normalement en ce point du cycle, la croissance de l'emploi sera peut-être plus rapide à mesure que la reprise se poursuivra et que les gains de productivité se ralentiront.
64. Entre 1980 et 1983, le nombre de travailleurs à temps partiel avait augmenté de 11.8 pour cent tandis que le nombre total d'emplois avait diminué de 5.6 pour cent. La durée moyenne du travail, pour les travailleurs à temps partiel, est de 17.7 heures par semaine, alors qu'elle est de 35 heures par semaine pour l'ensemble des salariés. Quatre-vingts pour cent de travailleurs à temps partiel sont des femmes, dont 60 pour cent sont mariées.
65. L'âge moyen jusqu'auquel les jeunes prolongent leur scolarité continue d'augmenter mais l'effet sur la population active s'atténue lorsqu'on approche des limites de la durée de la scolarité. On estime que cet allongement de la scolarité a maintenu 16 000 jeunes en dehors de la population active en 1985, contre 37 000 en 1982.
66. Selon les estimations établies à la suite d'enquêtes, le nombre total d'offres d'emploi est passé de 17 000-18 000 en octobre 1982 à 35 000 en octobre 1984. Le nombre d'offres d'emploi notifiées a tendance à être un peu moins élevé que le nombre total d'offres du fait que les entreprises ne les communiquent pas toujours aux services de l'emploi.
67. Les chiffres de la population active sont ceux de 1982. On entend par enseignement supérieur la formation professionnelle supérieure et l'enseignement universitaire. Quatre-vingt-huit pour cent des chômeurs de sexe masculin avaient un faible niveau d'instruction.
68. Voir M. van Schaaijk, «Starre beloningsverhoudingen, starre werkloosheidsverhoudingen», *Document soumis à l'examen du Bureau Central de Planification*, décembre 1984.
69. Voir Nota over de Toestand van's Rijks Financien 1986, p.34. Voir également Ministère des affaires sociales et de l'emploi, *Inkomensbeleid 1986*, Tweede Kamer, 1985-86, No.19208 et OCDE, *Structure de la fiscalité et emploi* [CPE/WP1(85)3(Diffusion restreinte)]. D'après des études récemment effectuées par l'OCDE, les Pays-Bas est l'un des pays de l'OCDE examinés où l'imposition marginale frappant l'emploi de la main-d'œuvre (définie comme la différence entre son coût brut pour l'employeur et le revenu disponible des salariés) est la plus lourde. Cela s'explique dans une large mesure par le poids des cotisations de sécurité sociale, qui jouent un rôle relativement plus important aux Pays-Bas que dans les autres pays. Etant donné que ces cotisations sont plafonnées à un niveau qui se situe juste au-dessus du salaire modal, les taux marginaux d'imposition (cotisations de sécurité sociale comprises) sont particulièrement élevés au voisinage du salaire modal. Pour cette raison, et aussi du fait que certains transferts liés aux revenus sont supprimés à mesure que ces derniers augmentent, le ratio *impôt marginal/transferts* peut parfois dépasser 100 pour cent. Les taux marginaux d'imposition diminuent progressivement à mesure que les revenus dépassent les plafonds fixés pour les cotisations de sécurité sociale et les niveaux

ouvrant droit aux transferts. Pour évaluer l'importance de ces taux marginaux, il faut tenir compte du fait que seul un nombre limité de ménages (100 000) reçoivent la totalité des transferts liés aux revenus et qu'ils ne sont pas tous en âge de travailler. Environ 20 000 ménages atteignent ces seuils après une augmentation de 1 pour cent de leur revenu. Les ménages qui bénéficient d'un programme au moins sont évidemment beaucoup plus nombreux (2.8 millions), mais leur perte marginale de revenu est proportionnellement moins importante.

70. Cette évolution s'explique peut-être aussi par la réduction de 10 pour cent des salaires minimums en juillet 1983 et la nouvelle réduction de 3 pour cent opérée en 1984.
71. Dans le secteur de l'imprimerie, par exemple, il a été décidé de réduire encore la durée du travail sur une période de deux ans dans les grandes entreprises tandis que les petites entreprises verseraient à la place un supplément de salaire de 5 pour cent.
72. Du fait de la forte proportion de produits semi-finis dans les exportations totales de produits manufacturés, l'économie néerlandaise est relativement plus avantagée, en général, durant les premières phases des reprises.
73. Les enquêtes révèlent que, si les résidents néerlandais ont été plus nombreux à passer leurs vacances à l'étranger, ils se sont tournés massivement vers les pays où la vie est moins chère et l'hébergement moins onéreux.
74. Elle pourrait avoir certains effets indirects sur les coûts, par le biais de la baisse de prix de l'énergie, et par le biais des marchés de capitaux, du fait de l'augmentation des emprunts nets du secteur des administrations publiques.
75. Dans les accords précédents, l'indexation des salaires sur le coût de la vie avait été remplacée par une réduction de la durée hebdomadaire du travail. Voir la section sur les coûts, les prix et les parts de facteurs.
76. Baisse de 1.4 point des cotisations salariales et majoration de 0.4 point des cotisations patronales.
77. La progression rapide observée en 1985 a été imputable à quelques grands projets achevés avant la fin de l'année. Toutefois, le dynamisme des commandes d'équipements et des intentions d'investissement indique que les autres secteurs pourraient maintenant prendre le relais.
78. Par ailleurs, on part de l'hypothèse que l'emploi a augmenté un peu plus vite au second semestre de 1985 dans le secteur des entreprises et que ce mouvement continuera d'avoir des effets en 1986. Cette accélération s'explique par la progression de l'emploi (à la fin de la période de réduction de la durée du travail, de 1983 à 1985) consécutive aux accords passés avec les syndicats.



*ANNEXES*

## *Annexe I*

### PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DU SECTEUR MARCHAND AUX PAYS-BAS

La présente annexe décrit brièvement les principales politiques structurelles menées aux Pays-Bas et livre quelques commentaires sur leur évolution dans le temps. Il est difficile d'en faire la synthèse car de nouvelles mesures ont été mises en application et d'autres ont été supprimées ou modifiées. En gros, on peut classer les politiques suivies en deux catégories : celles qui font appel à des moyens d'intervention visant l'ensemble des entreprises et celles qui sont conçues pour remédier à des problèmes plus localisés. On peut ranger une partie de ces dernières dans la catégorie des politiques de « réindustrialisation » et de développement technique en cours d'application mais, dans ce contexte, les instruments d'action utilisés pour aider le secteur marchand ont parfois été repris des politiques appartenant à la première catégorie. C'est pourquoi les développements de cette annexe sont un peu hétérogènes. On présente aussi la politique régionale dans ses grandes lignes, car elle a une incidence sur le secteur marchand et elle a souvent empiété sur la politique industrielle au sens strict.

Du fait du fléchissement de l'industrie sur les 15 dernières années, un large consensus s'est dégagé sur la nécessité et les moyens de la réindustrialisation. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé d'opérer de manière très indirecte, suivant les recommandations du Comité Wagner (Commission consultative sur la politique industrielle, devenue la Commission consultative sur l'état d'avancement de la politique industrielle). Les mesures gouvernementales avaient d'abord pour but d'améliorer la situation financière des entreprises en réduisant leur charge fiscale. Mais les pouvoirs publics ont aussi reconnu la nécessité, telle qu'elle avait été définie par la Commission, d'améliorer la compétitivité de l'industrie en réduisant les coûts salariaux et en évitant l'indexation automatique des salaires, ainsi qu'en améliorant les réactions du marché du travail par un élargissement de l'éventail des salaires, l'assouplissement des procédures de licenciement et la réduction des charges et des prestations de sécurité sociale. On espère que les améliorations réalisées peu à peu dans ces domaines permettront aux entreprises privées d'enrayer le déclin du secteur manufacturier. L'aide accordée à des entreprises déterminées est progressivement supprimée, quand il paraît peu probable qu'elles redeviennent rentables. Les mesures relevant spécifiquement de la politique industrielle ont aujourd'hui un caractère plus prospectif, l'accent étant mis, aussi bien au niveau des grandes orientations qu'à celui de l'aide proprement dite, sur la phase de pré-commercialisation de la mise au point d'un produit.

### MESURES ET MOYENS D'ACTION VISANT TOUTES LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ

#### **1. Subventions en faveur de l'investissement**

La loi sur le compte d'investissement (*Wet Investeringsrekening*), entrée en vigueur en 1978, a remplacé par une subvention d'investissement les dépenses fiscales que représentaient l'amortissement accéléré des investissements et les crédits d'impôt. Le nouveau dispositif avait pour lui sa généralité, sa plus grande capacité à orienter l'investissement dans le cadre de la politique sélective de croissance de

1976<sup>1</sup> et son caractère non discriminatoire à l'égard des entreprises non rentables. La WIR prévoyait des subventions dont le taux de base était fonction du type d'investissement considéré. Des dotations supplémentaires étaient attribuées pour des objectifs déterminés :

- Petites et moyennes entreprises ;
- Subventions régionales spéciales ;
- Villes nouvelles ;
- Grands projets ;
- Economies d'énergie<sup>2</sup>;
- Maîtrise de l'environnement<sup>2</sup>.

Ces aspects multiples correspondaient aux divers objectifs de la politique sélective de croissance instaurée en 1976. Bien que l'un des arguments qui militaient en faveur des subventions à l'investissement était leur plus grande souplesse d'action sur le développement de l'économie, les dotations additionnelles dépassaient rarement, dans la pratique, 15 pour cent du financement consacré aux subventions de base. Certaines de ces subventions additionnelles ont disparu. Il fallait l'accord de la CEE pour verser ces dotations supplémentaires en faveur des grands projets – elles étaient destinées à favoriser les investissements ayant d'importantes retombées sur l'emploi, à la fois directement et indirectement, en aval comme en amont. Plusieurs demandes de cette nature ont été rejetées alors qu'il s'agissait le plus souvent de projets industriels, dont les effets d'entraînement étaient jugés les plus importants. Ces subventions additionnelles ont donc été supprimées en 1983, comme l'ont été les subventions en faveur de l'aménagement régional et des villes nouvelles. En 1984, on a décidé que le taux de base serait le même quel que soit le type d'investissement, ce qui montre la difficulté d'orienter l'investissement. En 1982, la répartition des subventions de la WIR entre secteurs et branches était la suivante :

Tableau 1. Répartition des subventions prévues par la WIR

En pourcentage du total	
Agriculture	2.3
Industries extractives	7.3
Industries manufacturières	35.2
<i>dont :</i>	
Industries alimentaires	5.6
Raffinage du pétrole et produits chimiques	11.9
Industries métallurgiques	2.6
Autres industries manufacturières	15.0
Entreprises de services publics	0.0
Construction	3.4
Commerce, hôtellerie	14.4
Transports et communications	10.7
Services aux entreprises et services connexes	19.9
Autres services	2.7
Holdings	4.3

Les primes de base représentaient de 92 à 93 pour cent du total des primes accordées cette année-là.

Il a récemment été proposé de modifier la WIR (budget 1986) en vue de limiter les subventions à l'investissement accordées aux entreprises rentables. Désormais, son dispositif tiendra plus du crédit d'impôt que de la subvention. D'importants reports de perte, en arrière et sur les exercices ultérieurs sont autorisés, mais le paiement n'intervient qu'une fois les profits réalisés, ce qui réduit leur valeur actualisée pour les entreprises qui ne sont pas rentables actuellement. La déduction liée à l'amortissement accéléré et les crédits d'impôt pour investissement, que la WIR avait remplacés, présentent une certaine ressemblance avec la nouvelle WIR. Mais une différence essentielle subsiste : la prime prévue par la WIR est indépendante du taux d'imposition, ce qui est particulièrement important pour les entreprises qui acquittent l'impôt sur le revenu à des taux marginaux très élevés et non pas l'impôt sur les sociétés. Des pressions s'exercent aujourd'hui pour que l'on revienne à l'ancien système.



## 2. Autres avantages fiscaux

Des ajustements fiscaux (dépenses fiscales) sont prévus pour tenir compte des effets de l'inflation sur les bénéfices, le capital et les stocks. D'autres déductions fiscales sont accordées aux travailleurs indépendants. L'impôt sur les bénéfices des sociétés a été ramené de 48 à 43 pour cent en 1984 et réduit d'un point supplémentaire dans le budget pour 1986 (la baisse initiale de 5 points a coûté 700 millions de florins). En vue de rendre le financement sur fonds propres plus attrayant que le recours à l'emprunt, on a autorisé les entreprises à déduire de leur revenu imposable 4 pour cent de leurs fonds propres.

## 3. Prêts garantis par l'Etat

On ne connaît pas exactement l'encours réel de la dette du secteur des entreprises garantie par l'Etat mais l'encours des emprunts garantis par le Ministère des finances et le Ministère des affaires économiques avoisinera 65 milliards de florins en 1986. Il s'agit en grande partie d'aides aux entreprises. L'encours total de la dette garantie par l'Etat et son accroissement annuel brut sont présentés au tableau 2. Les garanties accordées aux entreprises portent sur un large éventail d'opérations, dont les plus importantes sont les suivantes :

- L'assurance des exportations et des importations (voir aussi plus loin la section consacrée à la politique d'exportation) ;
- Les prêts visant à améliorer la trésorerie des petites et moyennes entreprises et à leur permettre ainsi de se procurer de nouveaux capitaux ou à relayer les prêts à l'investissement qui leur ont déjà été accordés. D'autres crédits leur sont offerts pour des investissements immobiliers et fonciers ;
- Les prêts de la Banque nationale d'investissement au titre des dispositions spéciales en faveur de l'équipement, qui permettent aux entreprises saines d'investir ou d'améliorer leur trésorerie ;
- Les prêts accordés par les sociétés d'aménagement régional (ROM) qui peuvent emprunter sur les marchés des capitaux avec la garantie de l'Etat ;
- Une partie des prêts accordés par les sociétés de participation privées (PPM).

Tableau 2. Total de la dette garantie  
Milliards de florins

	1982	1983	1984	1985 <sup>1</sup>	1986 <sup>2</sup>
Encours en fin d'année	111.3	114.7	118.4	127.6	137.0
<i>dont :</i>					
Entreprises <sup>3</sup>	61.5	62.0	61.0	63.2	65.3
Engagements budgétaires consacrés à de nouvelles garanties	11.4	9.2	42.6	42.3	31.0
<i>dont :</i>					
Entreprises <sup>3</sup>	2.3	1.0	33.8	33.5	22.2

1. Estimations budgétaires.

2. Prévisions budgétaires.

3. Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Source: Ministère des Finances, *Miljoennota*, diverses années.

L'encours total de la dette garantie par l'Etat se serait accru, selon les estimations, de 26 milliards de florins entre 1982 et 1986, pour atteindre 137 milliards de florins. Par rapport au total, la part de la dette garantie des entreprises a diminué. Cette évolution tient essentiellement à l'augmentation de la part du logement dans la dette garantie. Depuis 1984, les engagements budgétaires correspondant aux nouvelles garanties accordées ont beaucoup augmenté. Ils ont un peu baissé en 1986. L'augmentation des engagements tient surtout à la progression des garanties accordées aux entreprises bénéficiant d'une

assurance-crédit à l'exportation et à l'importation, la composante essentielle étant la couverture des risques de change. Du fait de l'augmentation des créances irrécouvrables dans les échanges internationaux, les recettes correspondant aux primes et remboursements n'ont pas couvert les dépenses (tableau 3). Entre 1982 et 1985, les dépenses consacrées à l'assurance ont presque quintuplé tandis que les recettes n'ont progressé que de 38 pour cent. Des mesures sont prises concernant les primes, l'évaluation des risques et la négociation des conditions d'endettement, pour réduire les risques et les coûts dans ces domaines.

Tableau 3. **Dépenses et recettes afférentes à la dette garantie par l'Etat**  
Millions de florins

	1982	1983	1984	1985	1986
Dépenses <sup>1</sup>	-868	-1 239	-1 483	-1 473	-1 118
<i>dont :</i>					
Entreprises	-837	-1 177	-1 411	-1 390	-1 057
Assurance-crédit à l'exportation	-226	-649	-932	-1 025	-670
Recettes <sup>2</sup>	240	278	288	295	301
<i>dont :</i>					
Entreprises	240	278	282	295	301
Assurance-crédit à l'exportation	195	236	263	270	274
Solde	-628	-961	-1 195	-1 178	-817
<i>dont :</i>					
Entreprises	-597	-899	-1 129	-1 095	-756
Assurance-crédit à l'exportation	-31	-413	-669	-755	-396

1. Versements compensatoires pour créances irrécouvrables et autres coûts.

2. Primes et remboursements.

Source: Voir tableau 2.

## MESURES CONCERNANT DES PROBLÈMES PLUS LOCALISÉS DU SECTEUR MARCHAND

### 4. Evolution et tendances générales

Au début des années 70, les mesures sectorielles avaient en général un caractère défensif. Alors que l'on s'était fixé pour objectif une restructuration ordonnée des secteurs en difficulté et en déclin, on a eu de plus en plus recours à des aides spéciales en faveur des entreprises se trouvant dans une situation difficile. A mesure qu'il est devenu manifeste que nombre de problèmes avaient un caractère structurel et non conjoncturel, on a tenté de donner une orientation plus prospective à l'action gouvernementale. Mais ce n'est qu'après 1979 et la publication du Livre blanc sur la politique sectorielle et l'innovation que l'on s'est écarté des mesures à caractère défensif et que les mesures en faveur de l'innovation ont été renforcées. Par la suite, avec la publication des rapports de la Commission Wagner, cette évolution s'est accélérée. Concrètement, la Commission recommandait la mise en œuvre d'une politique laissant une plus large place aux mécanismes du marché, l'étude des secteurs dans lesquels la réindustrialisation avait le plus de chance de réussir (domaines prioritaires), un accroissement des aides en faveur du développement des technologies et de la R-D et la création d'une nouvelle institution financière chargée de financer en partie les investissements à hauts risques. Les aides individuelles aux entreprises devaient être en grande partie abandonnées. Davantage d'attention doit être accordée aux problèmes qui se font jour au stade de la pré-commercialisation et à la R-D en général. Les différentes catégories de mesures préconisées sont décrites dans les sections qui suivent.

## 5. Le financement du redressement (aide à des entreprises déterminées)

Les subventions qui prenaient la forme d'une aide temporaire accordée aux entreprises, se sont fortement accrues au cours des années 70, pour culminer en 1978-79. L'aide était accordée si l'entreprise, jugée viable à long terme, souffrait d'un ralentissement conjoncturel temporaire. Les effets sur l'emploi, surtout s'il s'agit d'une région défavorisée, pesaient aussi beaucoup dans la décision. L'aide s'inscrivait en principe dans le cadre de la restructuration, mais ces subventions étaient, pour l'essentiel, attribuées cas par cas, à mesure que la récession se creusait et que le nombre d'entreprises en difficulté augmentait. En outre, il est probable que même les mesures sectorielles évoquées dans le paragraphe suivant étaient, dans une large mesure, une aide déguisée à caractère protectionniste. En 1979, une commission parlementaire a vivement critiqué ces subventions individuelles, y voyant :

- Un manque de transparence dans la définition des critères d'attribution ;
- L'absence d'effets mesurables sur l'emploi ;
- Un contrôle financier insuffisant ;
- L'absence de cadre de référence précis pour l'octroi de ces subventions.

Il est devenu plus difficile d'obtenir ces fonds par la suite, et seules ont pu en bénéficier les entreprises appartenant à des secteurs qui connaissent des taux de chômage relativement élevés ou dont la structure est telle que la faillite d'une société entraînerait de sérieuses perturbations sur le marché du travail. La politique de soutien est devenue plus sélective en tentant d'établir une distinction plus nette entre les unités de production plus ou moins rentables à l'intérieur de chaque secteur, une approche sectorielle étant adoptée dans tous les cas où cela était possible. En 1982, un examen ultérieur suivant les recommandations du Comité consultatif sur la politique industrielle a pris la décision d'octroyer les subventions entre les mains d'un comité patronal indépendant chargé d'apprécier la viabilité des entreprises candidates. Le nombre des dossiers de demandes a fortement diminué et peu de subventions nouvelles ont été distribuées.

## 6. Politique sectorielle

Ces politiques remontent au début des années 70, époque où l'objectif était notamment d'améliorer les perspectives de croissance en développant les industries, d'éliminer les goulets d'étranglement potentiels et d'atténuer les effets de l'ajustement sur les industries en perte de vitesse. Au départ, c'est surtout cette catégorie d'activités que l'on visait et on a essayé de réduire les coûts économiques et sociaux du ralentissement en assurant leur repli en bon ordre. On a mené des études sectorielles qui ont abouti à des recommandations s'adressant à la fois aux pouvoirs publics et aux entreprises. Toutefois, la suite donnée à ces études n'a pas été satisfaisante parce que l'environnement économique a changé plus vite que prévu (le choc pétrolier). Une coopération plus étroite entre les entreprises, condition sine qua non de l'aide, n'a pas très bien réussi, encore qu'une institution spécialisée, la Société hollandaise de restructuration (NEHEM) ait été créée pour faciliter l'opération. La NEHEM a toujours marqué une forte préférence pour l'approche sectorielle au lieu d'aider des entreprises déterminées, afin de permettre aux industries de s'adapter plus facilement à l'évolution de l'environnement économique international. L'aide temporaire devait se concentrer sur la modernisation et la rénovation, pour que seules subsistent les industries économiquement viables. L'aide fonctionnait comme suit :

- a) Des études sectorielles structurelles étaient conduites par un comité tripartite, avec l'aide de la NEHEM. L'Etat prenait à sa charge les deux tiers des coûts ;
- b) Dans certains cas, l'Etat pouvait accorder une subvention temporaire pour résoudre un problème de courte période<sup>3</sup> ;
- c) Des mesures de plus longue période : perfectionnement de l'encadrement, mise en œuvre de mesures d'économie (économies d'énergie).

Des programmes de ce type ont été mis sur pied, notamment, pour l'industrie du papier, l'industrie textile et du prêt-à-porter, la transformation du bois et surtout la construction navale. Au départ, les plans de restructuration concernant la construction navale visaient à ramener la capacité de production à un niveau compris entre 50 et 70 pour cent de celui de 1975 grâce à une réduction des coûts de production et une spécialisation accrue des entreprises qui continueraient de fonctionner. L'Etat



apportait son concours aux entreprises qui prenaient des commandes non rentables. Il couvrait jusqu'à 75 pour cent des pertes – la moitié par des subventions, l'autre par des prêts à remboursements différés. A ce financement s'ajoutait l'octroi de subventions aux armateurs qui modernisent leur flotte. La suite des événements a montré que l'étendue de la restructuration était insuffisante et les subventions de soutien, qui se sont élevées à près de 3 milliards de florins en dix ans, disparaîtront complètement; des pans entiers de l'industrie sont déjà fermés.

D'autres aides sont aussi offertes aux industries en expansion. Dans l'aéronautique, les programmes de dépenses déjà importants de l'industrie sont complétés par des concours de l'Etat couvrant 50 pour cent des coûts de développement restants, les autres 50 pour cent pouvaient être financés par des prêts garantis par l'Etat. L'Etat peut aussi subventionner jusqu'à 20 pour cent les coûts d'investissement liés à des produits ou des procédés de fabrication conformes à certaines normes relatives à la consommation d'énergie ou de matières premières, et que les entreprises ne peuvent pas mettre en œuvre sans l'aide de l'Etat. Enfin, l'aide de l'Etat peut être accordée à des innovations prometteuses faisant appel à des techniques de pointe et comportant à la fois un risque élevé et d'importantes retombées au stade de la commercialisation (projets fer de lance). Les domaines suivants en ont bénéficié : l'environnement, la construction d'outillage, le secteur de l'énergie et l'exploitation pétrolière au large.

## **7. Domaines prioritaires**

Les mesures sectorielles ont cédé le pas à une « politique des domaines prioritaires » qui envisage le développement industriel dans une optique plus large et plus flexible. On accorde désormais davantage d'attention aux liaisons intersectorielles dans la mise en œuvre de nouveaux projets. Cette politique est mise en place dans un certain nombre de secteurs prometteurs identifiés<sup>4</sup> – à l'issue de consultations avec le secteur privé et des instituts de recherche – sur la base des critères suivants :

- L'état des connaissances, l'activité industrielle et l'avantage comparatif ;
- Les domaines de la technologie qui prennent de plus en plus d'importance dans le monde entier ;
- L'existence d'un marché intérieur ;
- La perspective d'une progression rapide de la demande extérieure.

On envisage aujourd'hui de façon plus cohérente la mise au point des produits, en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées durant les premiers stades du cycle du produit (R-D et mise au point). Le gouvernement joue une rôle d'intermédiaire en aidant les intéressés à constituer des réseaux informels et en participant à des études sectorielles. Aucun nouvel instrument financier n'a été mis en place et les programmes d'aide actuels visent davantage la mise au point de projets et de produits que la restructuration sectorielle. Néanmoins, on envisage actuellement l'adoption d'une approche plus large fondée sur des programmes, qui permettra aux entreprises d'accéder plus facilement aux aides financières existantes.

## **8. Politique de l'innovation et du développement technique**

On a défini le cadre de la politique de l'innovation en 1979 afin d'accélérer la mise en œuvre des techniques nouvelles dans l'industrie et de multiplier les possibilités d'innover. En ce qui concerne l'industrie, on a proposé des mesures visant à réduire le coût de la R-D et les risques liés à l'innovation. Simultanément, les institutions de R-D financées par le secteur public devaient être mieux intégrées dans l'action générale des pouvoirs publics. Cet objectif supposait une adaptation plus rapide à l'évolution de l'environnement économique, une orientation plus axée sur les besoins du secteur privé et des progrès dans les méthodes de transfert des connaissances existantes à l'industrie. Il fallait aussi mettre davantage l'accent sur le rôle du système d'enseignement – notamment de l'enseignement supérieur – dans la recherche, l'innovation et la formation de main-d'œuvre qualifiée. Le gouvernement devait stimuler le transfert des connaissances par une meilleure utilisation des attachés techniques à l'étranger, et favoriser l'évolution des techniques par sa propre politique d'achat. Ces mesures n'ont apparemment eu que très peu d'effet puisqu'on les a profondément modifiées après 1982. En 1981, on a mis un terme à l'existence d'un ministère distinct pour la recherche scientifique. Le gouvernement qui est

arrivé au pouvoir en 1982 a donné la responsabilité de la recherche scientifique au Ministère de l'éducation et de la recherche et celle de la politique du développement technique au Ministère des affaires économiques.

L'aspect essentiel de cette réorientation est de permettre de mieux répondre aux besoins du secteur privé. Les grandes lignes de l'action gouvernementale ont trait aux dépenses de R-D dans le secteur marchand, à « l'infrastructure technologique », l'enseignement et la formation, les marchés publics et la coopération internationale.

- i) *Le secteur marchand* : Environ 70 pour cent des dépenses que consacre le secteur privé à la recherche sont le fait des cinq grandes sociétés multinationales résidentes (Shell, Philips, Unilever, AZKO et DSM), alors que les entreprises employant moins de 500 salariés ne représentent que 10 pour cent de ces dépenses. C'est pourquoi l'action des pouvoirs publics vise avant tout à encourager la recherche-développement et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises. Les instruments utilisés sont à la mesure des risques liés à chacune des étapes qui mènent des premiers travaux de recherche à la commercialisation.
  - a) Pour les travaux de recherche, le Programme d'encouragement à l'innovation (INSTIR) subventionne à 40 pour cent les coûts salariaux de recherche à concurrence de 300 000 florins, et à 15 pour cent au-delà de cette somme – que la société bénéficiaire mène elle-même les travaux ou qu'elle les sous-traite à des instituts de recherche subventionnés ;
  - b) Pour appliquer les travaux de recherche qui ont abouti, les entreprises peuvent obtenir un financement partiel à taux d'intérêt fixes par le canal du Programme de crédits au développement technique (TOK) ; ce financement peut atteindre 60 pour cent des coûts de développement.
- ii) « *L'infrastructure technologique* » : L'expression englobe les universités technologiques, les instituts de recherche extra-universitaires en grande partie financés par le secteur public et bon nombre d'instituts de recherche de plus petite taille financés par l'Etat<sup>5</sup>. Près de la moitié des fonds que l'Etat consacre à la recherche est affectée aux universités et aux instituts de technologie et l'autre moitié aux instituts de recherche. Le sentiment général était que les instituts n'accordaient pas assez d'attention aux besoins du secteur des entreprises. Les modalités de financement ont été remaniées pour obliger ces organismes à rechercher des contrats avec les entreprises, l'Etat les complétant par des subventions. 50 à 60 pour cent du volume des travaux de recherche assurés par les instituts sont financés directement par l'Etat avec une garantie de cinq ans. D'autres financements passent par le ZWO (Organisation de recherche scientifique fondamentale) et le STW (Fondation pour les sciences et les techniques) qui essaient d'organiser et de coordonner les projets de recherche menés simultanément dans plusieurs instituts. Enfin, environ 10 pour cent du financement provient de contrats passés avec l'Etat et le secteur privé. Tout est fait pour que les résultats obtenus par les instituts de recherche bénéficient au secteur marchand et, en particulier, aux petites entreprises. Autre instrument de cette politique : on a institué des « points de transfert » dans la plupart des universités et instituts de technologie et dans quelques instituts de recherche pour assurer aux entreprises une information sur les techniques disponibles. Des groupes d'entreprises ou d'institutions peuvent collaborer aux programmes de recherche et de développement concertés (programmes de recherche pour les innovations (IOP)), après que des études préliminaires ont défini les objectifs industriels à atteindre et vérifié l'existence de programmes de recherche nationaux correspondants. Une fois lancé, le projet est réalisé dans des institutions de recherche financées par le secteur public, avec l'aide de l'Etat. Des programmes de recherche ont déjà été mis au point dans plusieurs secteurs et sont en préparation dans un certain nombre d'autres. Le gouvernement s'est efforcé d'adopter une méthode souple et les programmes IOP ne se limitent pas nécessairement aux domaines prioritaires, encore qu'ils les aient rarement débordés jusqu'à présent.
- iii) *Des programmes d'enseignement et de formation* sont créés pour encourager la formation de jeunes gens qualifiés, le recyclage et le perfectionnement des compétences, les échanges de personnel entre les entreprises et les universités et la formation à la gestion ;

- iv) *La politique des marchés de l'Etat* : Le gouvernement peut encourager l'évolution des techniques et l'innovation par sa politique en matière de marchés publics. On a essayé de centraliser, dans un grand nombre de domaines d'activité publics et semi-publics (notamment dans les domaines médicaux et scientifiques), les achats de produits à fort potentiel de croissance. On espère que cette mesure permettra de rationaliser les gros achats d'équipements, et donc d'allonger les séries produites et d'inciter les entreprises nationales à soumettre des offres. Cette politique respecte les normes imposées par les règlements du GATT et de la CEE. Les besoins du secteur public seront annoncés à l'avance, ce qui laissera à l'industrie nationale plus de temps pour se préparer. Enfin, le législateur sera particulièrement attentif aux problèmes concernant la propriété industrielle, la législation et la réglementation relatives aux techniques de l'information ainsi qu'à l'édition de normes et à la délivrance de brevets relatifs aux innovations ;
- v) *Coopération internationale* : Compte tenu de leurs dimensions, les Pays-Bas ont l'intention de participer à plusieurs programmes de recherche européens – EUREKA, dans le cadre de la CEE et d'échanges bilatéraux. Le gouvernement a aussi des attachés techniques dans plusieurs grands centres et finance des missions pour examiner plus particulièrement certaines techniques nouvelles à l'étranger.

## 9. Politique d'exportation

Jusqu'au cœur des années 70, la politique d'exportation s'était bornée à fournir des renseignements aux exportateurs nationaux potentiels, à offrir un système d'assurance à l'exportation et à promouvoir les techniques nationales sur les marchés étrangers. En outre, la Banque des Pays-Bas avait passé un accord avec des banques privées afin de réduire le coût de financement des exportations de biens d'équipement. En 1976, le budget avait prévu un financement pour permettre aux entreprises nationales exportatrices de biens d'équipement de bénéficier, au moyen d'un « fonds compensatoire », des mêmes conditions de financement que les entreprises étrangères quand on constatait que la concurrence était déloyale (les entreprises étrangères concurrentes bénéficiant de taux inférieurs aux taux du marché). On a étendu cette disposition à d'autres catégories d'exportations en 1978. A la fin de la décennie, on a mis l'accent sur la compétitivité et les résultats à l'exportation. On relève notamment les mesures suivantes :

- L'amélioration des services d'information et de conseils ;
- L'aide à la pénétration des exportations sur les marchés prometteurs ;
- Des concours sélectifs en faveur des petites entreprises ;
- L'amélioration de l'enseignement des techniques permettant le développement des exportations et la promotion à l'étranger.

Parmi les autres mesures destinées à promouvoir les exportations, on citera :

- Des subventions pouvant atteindre 40 pour cent des coûts des programmes lancés par des groupements d'entreprises pour s'assurer de nouveaux marchés ;
- Des dispositifs de garanties permettant de rembourser la moitié du coût des soumissions dans le cas de projets d'investissements « clé en main ».

## 10. Mesures visant à améliorer le fonctionnement des marchés financiers

Les Pays-Bas ont un secteur financier souple et bien développé. Néanmoins, on s'est rendu compte que la disponibilité de fonds propres était un problème pour les entreprises qui essayaient de lancer ou de commercialiser de nouveaux projets. En même temps, on s'est inquiété de la détérioration du rapport des capitaux propres aux capitaux empruntés au cours des dix ou vingt dernières années. Par des incitations fiscales, notamment en autorisant une déduction correspondant à 4 pour cent des fonds propres et en ramenant l'impôt sur les sociétés à 42 pour cent (1986), l'Etat encourage l'augmentation des fonds propres. Ces deux mesures ont pour effet de réduire le coût relatif du financement sur fonds propres par rapport à celui de l'emprunt. En outre, trois autres moyens sont utilisés pour drainer les fonds vers les entreprises :



a) *Société pour les projets industriels*

La Société pour les projets industriels (MIP) a été créée à la fin de 1982 avec la participation financière de l'Etat, des banques, des caisses de retraite et des compagnies d'assurance. La tâche essentielle de la MIP est de prendre des participations dans le capital de financement de grands projets d'investissement dont le rendement attendu dépasse 10 pour cent. Ces participations ne peuvent être que minoritaires. A la fin de 1985, près de dix-huit projets, s'élevant au total à 174 millions de florins, avaient été approuvés, la participation de la MIP atteignant presque 50 pour cent. Le total des ressources mises à leur disposition par l'Etat s'élevait à 330 millions de florins auxquels s'ajoutaient 240 millions de florins apportés par des sources de financement privées.

b) *Sociétés de participation privées*

Dans le cadre de la réglementation, ces sociétés peuvent apporter des capitaux aux petites et moyennes entreprises (employant moins de 500 salariés). La moitié des pertes résultant de faillites d'entreprises sont prises en charge par l'Etat. A la fin de 1985, une trentaine PPM avaient été créées et apportaient quelque 75 millions de florins sous forme de parts et de prêts convertibles.

c) *Sociétés d'aménagement régional*

(Voir ci-dessous la section consacrée à la politique régionale.)

## 11. Politique régionale

La politique économique régionale ne fait pas partie de la politique sectorielle, mais ces deux types d'action présentent des similitudes dans les régions où se concentrent certaines branches d'activité. Les principaux objectifs de la politique d'aménagement régional aux Pays-Bas sont les suivants :

- Réduire les écarts entre régions développées et régions retardataires, en mettant l'accent sur le redressement des régions défavorisées ;
- Accroître la participation des régions retardataires à la croissance économique nationale.

Cette politique intéresse les régions qui présentent un pourcentage de chômage relativement élevé. Elle consiste notamment à rendre les régions excentrées plus attrayantes et à accroître les moyens des organismes régionaux. Les régions prioritaires sont le nord du pays (c'est-à-dire les provinces de Groningue, de Frise, de la Drente et certaines parties de l'Overijssel) et le Sud Limbourg. De plus, des mesures spéciales, tout particulièrement adaptées à la situation régionale, ont été prises en faveur de la Twente, de la Moyenne Gueldre et du Brabant septentrional. Les quatre grandes villes, Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht reçoivent aussi une aide qui leur permet de résoudre certains problèmes économiques et sociaux. Du fait qu'un nombre croissant de régions connaissent des taux de chômage élevés, la politique économique régionale s'étend peu à peu à l'économie hollandaise tout entière.

Les principaux instruments en sont :

- a) *Les primes à l'investissement.* Pour renforcer les structures de production dans les régions en perte de vitesse, l'Etat a prévu des subventions en faveur des projets d'investissement dans le secteur manufacturier et le secteur des services. Ces subventions peuvent atteindre 15, 25 ou 35 pour cent en fonction du degré de sous-développement. Une partie du budget est décentralisée au profit des Provinces pour des projets n'excédant pas un certain plafond ;<sup>6</sup>
- b) *Les sociétés d'aménagement régional (ROM)* ont pour objet d'élargir la structure économique des régions où elles sont implantées. Elles apportent aux entreprises fonds propres, conseils et assistance, et encouragent l'innovation et la mise au point de projets prometteurs. Cinq sociétés d'aménagement couvrent sept Provinces situées en dehors de la partie occidentale du pays<sup>7</sup>.

Des programmes plus spécialisés avaient pour but d'améliorer l'environnement de la production ; parmi eux on peut citer :

c) *Plan structurel intégré pour les provinces du nord (ISP)*

Les deux grandes caractéristiques structurelles du nord des Pays-Bas sont les suivantes :

- La faible densité de la population et sa dispersion géographique ;
- La part élevée des produits agricoles dans la production par rapport aux produits industriels et aux services.

L'ISP coordonne les mesures de dix ministères différents et de quatre provinces septentrionales (Groningue, Frise, Drente et la partie septentrionale de l'Overijssel) et assure des ressources financières pour aménager les structures économiques et sociales et pour réduire le chômage régional. Son budget permet le financement interministériel de projets qui peuvent renforcer l'infrastructure économique et la participation à des projets du secteur privé sous la forme d'études préliminaires, de gestion intérimaire, d'activités novatrices, de centres des affaires et de parcs d'activités scientifiques.

d) *Mémorandum sur l'avenir du Sud Limbourg (PNL)*

Pour faire suite à la décision du gouvernement de fermer les mines de charbon du Sud Limbourg, un plan global de restructuration régionale a été lancé en 1975 sous la responsabilité collective des administrations centrale et provinciales. Comme l'ISP, ce dispositif permet le financement interministériel des projets.

e) *Programmes régionaux de Twente, de Moyenne Gueldre, et du Nord Brabant*

Ces programmes ont été lancés pour renforcer et moderniser l'infrastructure socio-économique et sont cofinancés par le secteur privé, les municipalités, les provinces et divers ministères.

f) *La politique d'aménagement des infrastructures* accorde des subventions à tous les gouvernements provinciaux pour le financement de projets tels que le raccordement des sites industriels aux réseaux routiers ou aux chantiers navals. L'essentiel de ce budget est décentralisé au profit des Provinces. Certains problèmes majeurs se concentrant dans les quatre grandes villes, de petites dotations complémentaires sont mises à leur disposition.

g) *La déconcentration des services de l'administration centrale*

La politique de déconcentration des services de l'administration centrale se fondait à l'origine sur des considérations économiques à la fois administratives et régionales. Peu à peu, priorité a été donnée aux objectifs économiques régionaux. Le but, le redéploiement, sur une période s'achevant en 1985, de 16 000 emplois vers le Nord et le Sud Limbourg, a été globalement atteint. On s'est interrogé sur l'utilité de continuer à transférer des services administratifs existants et si d'autres transferts se font vers des régions défavorisées, il s'agira exclusivement de services nouveaux.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. En même temps que la WIR, on avait mis en œuvre la Réglementation sélective de l'investissement (SIR), autre moyen de redéployer l'investissement. Dans les zones les plus densément peuplées et les plus industrialisées, les investisseurs devaient acquitter une taxe. Le redéploiement géographique de l'investissement n'ayant guère réussi, la SIR a été abrogée en 1985.
2. A partir du 14 juillet 1980.
3. L'industrie du papier, par exemple, a entrepris la construction d'entrepôts communs pour le stockage des vieux papiers destinés au recyclage.

4. Cette mesure avait été initialement proposée dans le rapport du Conseil scientifique de l'action gouvernementale (WRR), intitulé *L'industrie des Pays-Bas : son importance et son avenir*. Le rapport préconisait de choisir certains secteurs clés – définis à partir de leur situation actuelle et de leurs perspectives d'avenir – qui, après étude par l'administration, bénéficieraient d'une attention et de concours particuliers. Cela devait permettre au gouvernement de donner à l'appareil industriel une structure « souhaitable », correspondant aux objectifs exprimés dans la Loi de 1976 relative à la politique sélective de croissance.
5. Le TNO et les cinq grands instituts de recherche (le Centre d'étude de l'énergie, le Laboratoire de mécanique fondamentale, l'Institut de recherche maritime, le laboratoire national aérospatial et le laboratoire d'hydraulique).
6. Le budget annuel s'élève à 300 millions de florins, dont 70 sont dépensés dans les Provinces s'occupant des projets n'excédant pas 1.5 million de florins.
7. Les dotations en capital s'élèvent au total à 210 millions de florins, mais elles varient beaucoup d'une région à l'autre : de 131 millions de florins à la Société d'aménagement du Nord à moins de 3.6 millions de florins à la Société d'aménagement du Brabant. Le budget annuel d'investissement s'élève à 64 millions de florins et le budget de fonctionnement, à 20 millions de florins.



## Annexe II

### ÉVOLUTION RÉCENTE DU SYSTÈME DE SECURITÉ SOCIALE

Le système de sécurité sociale aux Pays-Bas comprend actuellement un régime d'*assurance sociale* complété par un régime d'*aide sociale*. Bien que la sécurité sociale trouve son origine dans des lois votées au début de ce siècle, le régime en vigueur résulte presque entièrement de dispositions prises depuis 1950. L'*assurance des salariés* (WAO, WW, ZW, ZFW) est fondée sur le principe d'*équivalence* : les cotisations versées sont calculées en fonction des risques, leur montant, ainsi que celui des prestations, étant lié au revenu, jusqu'à un certain plafond. Les prestations sont indépendantes des autres sources de revenu. L'*assurance nationale* (AOW, AWW, AAW, AKW, AWBZ) est destinée à tous les habitants des Pays-Bas et repose sur le principe de la *solidarité* : les prestations sont les mêmes pour tous, aux mêmes conditions, mais les cotisations sont modulées en fonction des revenus, avec un plafond. L'*aide sociale* (WWV, WSW, RWW, ABW) est destinée à ceux qui, d'une manière générale, ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à l'assurance sociale ou se substitue à celle-ci lorsque ces droits sont épuisés. Elle représente le *dernier recours*, en quelque sorte.

Les dépenses de sécurité sociale sont financées par les cotisations des salariés et des employeurs, par le budget général de l'Etat et par les intérêts et les ajustements dont bénéficient les caisses d'assurance sociale. Les prestations d'aide sociale sont financées sur le budget général. Les cotisations versés par les salariés et les employeurs sont affectées à des prestations spécifiques. Ainsi, les salariés versent un pourcentage déterminé de leurs gains au titre de chacune des prestations, les employeurs acquittant de leur côté un pourcentage déterminé des salaires qu'ils versent. Les taux de cotisation sont parfois soumis à des planchers et à des plafonds, et ils peuvent différer d'un secteur d'activité à l'autre.

On trouvera ci-après une brève description des principales prestations de sécurité sociale.

L'*assurance-chômage* (WW/WWV). Pour avoir droit à l'assurance-chômage, il faut être chômeur involontaire et avoir travaillé au moins 130 jours (6 mois) au cours des douze mois précédents. Cette dernière condition peut être assouplie en faveur de certaines catégories (travailleurs saisonniers, musiciens, etc.). Les indemnités sont versées pendant 6 mois et correspondent à 70 pour cent du dernier salaire journalier. Après 6 mois, les chômeurs passent sous le régime d'aide sociale (WWV) et perçoivent des prestations égales à 70 pour cent de leur dernier salaire journalier. Ce régime est aussi destiné aux chômeurs qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier du WW. Les indemnités sont versées pendant une période comprise entre 6 mois et 2 ans selon l'âge des chômeurs (moins de 35 ans : de 6 mois à 1 an et demi, avec prolongation éventuelle de 6 mois, en fonction des emplois déclarés antérieurs ; de 35 à 59 ans : 2 ans maximum). Si un bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans ou plus avant la fin de cette période maximum, il peut, dans certaines conditions, percevoir des prestations « prolongées » jusqu'à l'âge de 65 ans. Après le WWV, tout bénéficiaire âgé de moins de 60 ans a droit à l'aide sociale (RWW). En principe, la durée en est illimitée, mais la prestation, soumise à une enquête sur les ressources du demandeur, ne peut excéder le salaire minimum obligatoire net. Les personnes n'ayant jamais eu d'emploi déclaré n'ont droit qu'à l'aide sociale, pour laquelle il n'est pas nécessaire d'avoir eu un travail déclaré. Les jeunes de 16 à 17 ans n'ont droit à aucune aide sociale, mais leurs parents peuvent

bénéficier d'indemnités pour enfants à charge. Les jeunes de moins de 23 ans ayant travaillé plus de 130 semaines (2 ans et demi) au cours des 3 dernières années ont droit, après avoir bénéficié des indemnités de chômage pendant 6 mois, à un an d'indemnités sociales (WWV), après quoi ils relèvent de l'aide sociale (RWW). Ceux qui ont travaillé moins de 130 semaines bénéficient immédiatement de l'aide sociale.

*L'assurance-maladie (ZW).* Après un délai de 2 jours, les prestations d'assurance-maladie peuvent être versées pendant 52 semaines à un taux égal à 75 pour cent (ramené à 70 pour cent en 1986) du salaire journalier moyen de la dernière année (le dernier salaire journalier). Dans le cadre des conventions collectives, les prestations d'assurance-maladie sont généralement complétées de manière à ce que les salariés malades ne subissent aucune perte de revenu pendant leurs congés de maladie. Depuis 1985, les prestations d'assurance-maladie sont, comme les salaires, soumises aux cotisations de sécurité sociale.

*Les pensions d'incapacité (WAO, AAW).* Lorsqu'un salarié a été malade pendant 12 mois consécutifs, il a droit à une prestation calculée en fonction du taux d'incapacité. On évalue le taux d'incapacité en faisant la différence entre le dernier salaire et le salaire correspondant à un emploi adapté à l'incapacité. L'évaluation du taux d'incapacité tient compte aussi de la moindre aptitude à l'emploi qui résulte de l'incapacité. Une partie du montant de la pension d'incapacité correspond donc à une indemnité de chômage. Selon les estimations, le chômage latent représente entre 29 et 50 pour cent des pensions versées au titre de ce régime, et le nombre de bénéficiaires ayant des taux d'incapacité de 80 pour cent et plus représente environ 86 pour cent du nombre total de handicapés. Tant les salariés que les non salariés peuvent bénéficier de prestations au titre d'un régime d'incapacité (AAW). Le taux d'indemnisation est de 70 pour cent du salaire minimum net. Il ne peut excéder le salaire minimum net obligatoire. Si le conjoint du bénéficiaire n'a pas de revenu, il a droit à une prestation complémentaire de 30 pour cent. A l'âge de 65 ans, l'assurance-vieillesse se substitue à l'assurance-invalidité.

*La pension de survivant (AWW).* Elle est servie aux veuves (veufs) âgé(s) de moins de 65 ans : au taux de 70 pour cent du salaire minimum pour un(c) célibataire ; si le survivant a des personnes à charge, c'est le taux de salaire minimum qui s'applique. Il existe aussi des pensions d'orphelins modulées en fonction de l'âge.

*Les allocations pour enfants à charge (AKW).* Elles varient en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Les enfants de moins de 16 ans comptent pour une part. Les enfants âgés de 16 à 27 ans comptent pour une, deux ou trois parts, s'ils sont toujours à charge et selon qu'ils vivent ou non chez leurs parents. A compter d'octobre 1986, les allocations pour les enfants de plus de 18 ans seront transformées en indemnités d'éducation, dans le cas des enfants poursuivant leurs études.

*L'assurance-vieillesse (AOW).* Une pension au taux de 50 pour cent du salaire minimum net applicable aux personnes mariées est servie à tout résident âgé ou 65 pour cent ou plus. Des prestations complémentaires sont servies aux célibataires (au taux de 20 pour cent) ou aux couples (au taux de 50 pour cent) si l'un des conjoints est âgé de moins de 65 ans et n'a pas d'autre revenu. La pension peut être réduite en cas d'interruption des cotisations, soit par négligence, soit du fait de périodes de non-assurance (principalement, les périodes de résidence hors du pays). Les réductions de pension peuvent varier de 1 à 2 pour cent par année manquante selon le statut familial et le type de négligence.

Il est proposé d'apporter au système de sécurité sociale des modifications qui permettront, selon les estimations, de réduire de 1.75 milliards de florins au total les dépenses de l'administration centrale en 1986. Le blocage des salaires minimum et des prestations sociales (y compris les allocations pour enfants à charge) seront les principaux instruments de cette réduction. Les mesures portant sur les prestations d'assurance-maladie aboutiront aussi à une importante diminution des dépenses de sécurité sociale. Les réductions qui résulteront des mesures proposées n'auront qu'un effet limité sur le budget de 1986. A plus long terme, leur effet structurel exercera une plus grande influence sur le volume des dépenses de sécurité sociale.

Le tableau ci-dessous indique les mesures proposées et les diminutions de dépenses qui en résulteront en 1986.

Mesures proposées	Milliards de florins
a) Blocage du salaire minimum et des prestations sociales (y compris allocations pour enfant à charge)	1.0
b) Les prestations d'assurance-maladie sont ramenées de 75 à 70 pour cent du dernier salaire	0.3
c) Suppression des prestations complémentaires au titre de l'assurance maladie	0.3
d) Modifications apportées au système	0.05
e) Mesures de lutte contre la fraude et les abus	0.1
	<u>1.75</u>

Les importants changements apportés au système de garanties de ressources constituent l'essentiel des propositions pour 1986.

*Assurance-chômage (WW et WWV).* Les principales modifications apportées au dispositif d'aide aux chômeurs sont des changements dans l'admissibilité aux deux régimes et leur intégration. A partir du 1<sup>er</sup> mai 1986, le WW et le WWV (voir ci-dessus) seront intégrés et, en application du nouveau système, la charge du financement du WWV sera transférée du budget de l'administration centrale à celui de la de sécurité sociale. En vertu du nouveau dispositif, les chômeurs doivent, en règle générale, avoir travaillé au moins 26 semaines dans l'année qui précède leur cessation d'activité pour avoir droit aux allocations de chômage. Si cette condition est remplie, le bénéficiaire reçoit une *indemnité normale* correspondant à 70 pour cent de son dernier salaire pendant six mois. S'il a travaillé pendant trois ans au cours de la période de cinq ans qui a précédé sa cessation d'emploi, cette indemnité normale peut être versée pendant une période supplémentaire d'un an au taux de 70 pour cent du salaire minimum. Cette *indemnité temporaire* cède ensuite la place à l'aide sociale. Cette disposition a pour objet d'éviter qu'un chômeur ayant travaillé pendant une période assez longue subisse une perte de revenu trop abrupte lorsqu'il finit par être pris en charge par l'aide sociale.

Cependant, si le chômeur est âgé de plus de vingt-trois ans, l'*indemnité normale* est versée pendant une période supplémentaire de six mois pour chacun des groupes d'âge successifs de cinq ans (24 à 29 ans, 30 à 34 ans, etc.). Durant cette période, l'indemnité est réduite par paliers semestriels égaux, jusqu'à 70 pour cent du salaire minimum<sup>1</sup>. Par exemple, un chômeur appartenant au groupe d'âge de 40 à 44 ans recevra des indemnités pendant deux ans et demi, le montant de ces indemnités étant réduit par paliers semestriels égaux après que l'indemnité normale aura été versée pendant six mois. Là encore, si ce chômeur remplit les conditions requises pour recevoir l'indemnité temporaire, il bénéficiera, au bout de deux ans et demi, d'une indemnité correspondant à 70 pour cent du salaire minimum pendant un an avant d'être pris en charge par l'aide sociale. Dans le cas d'un chômeur appartenant au groupe d'âge de 50 ans et plus, la période d'indemnisation de trois ans et demi (éventuellement prolongée d'un an s'il remplit les conditions requises) sera suivie d'une période pendant laquelle l'indemnité correspondra à 70 pour cent du salaire minimum jusqu'à 65 ans. L'octroi de cette indemnité est subordonné au niveau des ressources (Règlement relatif aux indemnités de chômage modulées en fonction de l'âge, IOW), et elle est financée par l'Etat. Les hommes et les femmes y ont également droit<sup>2</sup>. D'une manière générale, les travailleurs plus âgés, ayant travaillé plus longtemps, y gagneront, alors que les jeunes seront exposés à des risques plus importants et seront moins bien couverts par l'assurance.

### Régimes de pensions d'incapacité

Des modifications seront apportées au régime de pensions d'incapacité liées au revenu (WAO) pour établir une distinction plus nette entre le taux d'incapacité physique et les prestations qui reflètent l'aptitude à l'emploi. Jusqu'à présent, les travailleurs dont le taux d'incapacité était estimé à 80 pour cent ou plus percevaient des prestations au moins égales à celles des chômeurs, mais sur une période de temps éventuellement plus longue. On avait donc intérêt à percevoir des allocations au titre du WAO. Le régime proposé établira une distinction plus nette entre l'incapacité physique et la perte de revenu liée à



l'inaptitude à l'emploi. L'incapacité physique sera indemnisée par le WAO alors que les prestations correspondant à l'élément d'inaptitude à l'emploi seront versées en application du nouveau régime d'assurance chômage ce qui entraînera, au total, la diminution des prestations avec le temps. Les pensions d'incapacité servies actuellement reflétant pour une large part l'inaptitude à l'emploi, on pense que cette mesure devrait avoir à long terme un effet particulièrement important sur les coûts.

### Garanties de ressources

La plupart des programmes (WW, WWV, AAW, WAO et ZW) comportent un revenu plancher mais le montant de celui-ci varie selon les programmes. Ces différents montants minimums s'aligneront désormais sur le plus bas et constitueront un seul programme qui assurera des prestations complémentaires liées au niveau des revenus et à la situation de famille. Cette réforme réduira progressivement les dépenses et permettra une plus grande égalité de traitement des bénéficiaires des différents programmes.

### Contribution directe du budget de l'Etat central à la sécurité sociale

Pour le moment, les fonctionnaires ne relèvent pas des régimes généraux du WW ou du WWV, mais d'une caisse distincte. Après 1986, les agents des administrations publiques seront inscrits au nouveau régime dont le financement sera transféré du budget de l'Etat aux caisses de sécurité sociale. Cependant, les administrations publiques et les fonctionnaires verseront des cotisations. Les travailleurs indépendants (qui ne sont pas couverts par l'assurance-chômage) seront affectés par la diminution des pensions d'incapacité (AAW), qui pourront être complétées de manière à représenter 100 pour cent du salaire minimum. La part « assurance-chômage » sera financée sur l'aide sociale (ABW).

A plus long terme, ces modifications devraient, selon les estimations, se traduire par une économie d'environ 4 milliards de florins, compte tenu des mesures prises en 1985 (portant entre autres sur le maintien sans changement du régime des pensions d'incapacité pour les travailleurs les plus âgés et l'égalité de traitement des hommes et des femmes au regard des allocations de chômage). Le fait que les bénéficiaires actuels n'en seront pas affectés en général retardera le plein effet de la réforme. Les réductions permettront à l'administration centrale d'économiser à long terme 1.3 milliard de florins. Les employeurs et les salariés (y compris les fonctionnaires) pourraient voir leurs cotisations de sécurité sociale baisser de 0.5 et de 1.85 milliard de florins respectivement, celles des travailleurs indépendants diminuant de 0.35 milliard. Toutefois, étant donné les controverses que soulève cette réforme, certaines mesures seront peut-être amendées ou ajournées. Il est alors vraisemblable que les diminutions de dépenses sont surestimées.

Le tableau ci-dessous livre des indications chiffrées sur les divers effets de la réforme (en millions de florins) :

Catégories de mesures	1986	Effet structurel
1. Modifications apportées à l'ouverture des droits et de la durée des prestations	70	-235
<i>dont :</i>		
Assurance-chômage	75	-445
Suppression de la composante chômage	-5	-2 790
2. Intégration des régimes	-135	-385
3. Lutte contre la fraude et les abus	-130	-350
4. Régime applicable aux fonctionnaires et aux travailleurs indépendants	0	-135
<i>Moins : mesures de transition en 1985</i>	165	165
Total	-30	-3 940

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Un amendement est possible : si l'on décide finalement de ne pas ramener les prestations à 70 pour cent du salaire minimum par paliers égaux, l'âge à partir duquel un chômeur peut percevoir des prestations liées au revenu sera porté de 23 à 30 ans.
2. Le dispositif d'assurance-chômage antérieur à 1985 était discriminatoire à l'égard des femmes mariées.

*Annexe III*

CHRONOLOGIE ÉCONOMIQUE

*1<sup>er</sup> janvier*

Réduction de 3 pour cent des traitements dans la fonction publique. Réduction similaire du salaire minimum obligatoire, d'un certain nombre de prestations d'assurance sociale ainsi que d'autres prestations et pensions, et suppression de la révision habituellement prévue le 1<sup>er</sup> juillet. Le montant des allocations familiales pour 1984 reste au niveau atteint le 1<sup>er</sup> juillet 1983.

*3 janvier*

Publication d'une ordonnance du Secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'emploi qui dispense les bénéficiaires de l'assurance-chômage âgés de cinquante-sept ans et demi ou plus de se faire inscrire auprès des services de l'emploi. Cette mesure temporaire a été prise en considération des médiocres perspectives d'emploi qui s'offrent à cette catégorie de chômeurs.

*27 janvier*

Le Ministre adresse au Conseil économique et social un mémorandum demandant, notamment, si une réduction générale du montant du salaire minimum ou du salaire minimum des jeunes doit être envisagée pour des raisons touchant à l'emploi.

*14 février*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant l'allongement de la période pendant laquelle sont autorisés les reports de pertes à des fins fiscales.

*16 février*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant la suppression de l'exonération de l'impôt sur les sociétés dont bénéficient les caisses d'épargne.

*27 février*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant de ramener le taux de l'impôt sur les sociétés de 48 à 43 pour cent, et d'augmenter le dégrèvement d'impôt sur le revenu dont bénéficient les travailleurs indépendants.

*11 mai*

Le Ministre des finances présente à la seconde Chambre du Parlement une lettre d'information sur la situation budgétaire en 1984. Le déficit de l'administration centrale et des collectivités locales, y compris les dépenses hors budget, devrait représenter au total 10.7 pour cent du revenu national net en 1984, soit 0.8 point de moins que ne l'indiquent les résultats provisoires de 1983 (11.5 pour cent) et 1.4 point de moins que l'estimation donnée dans le Mémorandum budgétaire de 1984 (12.1 pour cent). L'administration centrale répond de cette révision.

*29 mai*

Présentation au Parlement d'un projet de loi envisageant certaines réductions des prestations nettes au titre de la loi relative à l'assurance-maladie.



*27 juin*

Le Mémoire budgétaire de printemps prévoit pour l'administration centrale et les administrations locales un déficit représentant au total 10.7 pour cent du RNN en 1984, soit 1.4 point de moins que l'estimation donnée dans le Mémoire budgétaire de 1984.

*29 juin*

Réduction de 3 pour cent du salaire brut journalier utilisé pour le calcul de certaines prestations de sécurité sociale.

*10 juillet*

Publication de la loi du 5 juillet 1984 portant modification, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1984, de la loi relative à l'assurance-maladie. Conformément à cette nouvelle loi, les prestations nettes d'assurance-maladie sont portées au même niveau que le salaire net en période d'activité ou que les allocations prévues par la loi relative à l'assurance-chômage. En outre, les bénéficiaires de pensions servies au titre de la loi sur l'assurance-invalidité absolue sont désormais soumis à une enquête sur leurs ressources.

*25 juillet*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant au niveau central des consultations tripartites régulières au sujet de l'évolution des conditions d'emploi dans le secteur subventionné.

*10 août*

Suppression de la prime régionale spéciale et de la prime de planification régionale en faveur des projets d'investissement.

*27 août*

Versement d'une allocation exceptionnelle comprise entre 290 et 730 florins aux ménages ne percevant qu'un seul revenu.

*29 août*

Présentation au Parlement d'un projet de loi envisageant l'égalité de traitement des hommes et des femmes en ce qui concerne les droits aux pensions d'assurance-vieillesse.

*30 août*

Le Gouvernement envisage un blocage du salaire minimum, des prestations d'assurance sociale et des allocations pour enfants à charge en 1985. Il propose aussi de ramener les prestations d'assurance-maladie de 80 à 75 pour cent des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 1985 et à 70 pour cent en 1986.

*3 septembre*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant la prorogation en 1985 de la majoration temporaire du taux de l'impôt sur le revenu, appliquée pour la première fois le 1<sup>er</sup> avril 1983.

*18 septembre*

Le Gouvernement présente le budget pour 1985. Le déficit des administrations publiques (le besoin de financement de l'Etat et des collectivités locales, y compris les dépenses débudgétisées) doit être ramené, par rapport au RNN, de 10.5 pour cent (estimation pour 1984) à 9.7 pour cent en 1985.

Des compressions budgétaires représentant une diminution de 9.3 milliards de florins par rapport aux dépenses prévues ont été réalisées, mais avec 164.2 milliards de florins, les dépenses devaient encore dépasser de 0.7 pour cent celles de 1984. Parmi les compressions budgétaires figure une réduction de 2.5 milliards de florins des prestations de sécurité sociale, réduction qui n'aura qu'un effet partiel sur le déficit (les opérations des caisses de sécurité sociale étant comptabilisées séparément des autres flux budgétaires du secteur public). Le reste de cette réduction doit servir à alléger les cotisations patronales de sécurité sociale. Le poids des charges sociales exprimé en pourcentage du revenu national devrait être ramené de 54.4 pour cent en 1984 à 52.6 pour cent en 1985.

Il est prévu que les recettes augmentent de 2.4 pour cent pour atteindre 126.8 milliards de florins. Les principales modifications affectant les recettes sont les suivantes :

- Dégrèvement fiscal en faveur des entreprises, comportant une réduction supplémentaire de 1 pour cent de l'impôt sur les sociétés ;
- Augmentation des redevances sur le gaz naturel résultant de la vigueur du dollar ;
- Prorogation de la majoration temporaire de 1983 de l'impôt sur le revenu ; en 1985, les tranches du barème de l'impôt seront entièrement indexées ;
- Mise en œuvre du troisième volet des dispositions relatives aux ménages percevant deux salaires. Cela entraînera une diminution des recettes fiscales de 0.5 milliard de florins.

*20 septembre*

Le Ministre des affaires économiques présente à la seconde Chambre du Parlement la première enquête annuelle sur la politique technologique. La priorité est donnée à l'intensification du changement technique et à une action davantage axée sur le marché dans ce domaine.

*31 octobre*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant une augmentation du dégrèvement de l'impôt sur le revenu en faveur des travailleurs indépendants. Cette disposition est applicable aux nouveaux chefs d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

*8 novembre*

Réduction, prenant effet en 1984, du taux de l'impôt sur les sociétés, qui passe de 48 à 43 pour cent ; prorogation du dégrèvement d'impôt sur le revenu en faveur des travailleurs indépendants. La loi fait partie d'un train de mesures destinées à réduire les charges de l'industrie dès 1984.

## 1985

*17 janvier*

Le Ministre des affaires économiques invite le Conseil économique et social à formuler des recommandations sur la politique socio-économique à moyen terme.

*31 janvier*

La Banque des Pays-Bas annonce qu'elle a décidé de relever ses taux de ½ point.

*7 février*

Publication de la loi du 16 janvier 1985 portant abrogation de la loi relative à la réglementation sélective de l'investissement.

*14 février*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant en 1985 la prorogation de l'exemption des sociétés de l'impôt sur la fortune.

*27 février*

Le Ministre des finances présente à la seconde Chambre du Parlement les comptes provisoires de 1984 (la « note de février »). Pour l'administration centrale et les collectivités locales, le déficit s'est élevé à 9.4 pour cent du revenu national net.

*6 mars*

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant la réglementation temporaire du salaire minimum auquel ont droit les salariés qui travaillent tout en poursuivant leurs études.

*22 mars*

Le Ministre des affaires sociales et de l'emploi et le Ministre de la justice invitent le Conseil économique et social à formuler des recommandations en vue d'une réforme des procédures de licenciement.

15 avril

Le Ministre des finances présente à la seconde Chambre du Parlement une lettre sur la politique budgétaire suivie en 1985. Le déficit de l'administration centrale, y compris les dépenses hors budget, devrait représenter 7.9 pour cent du revenu national net. Le Mémorandum budgétaire de 1984 l'estimait à 8.5 pour cent.

Rapporté au revenu national net, le déficit de l'ensemble des administrations publiques est estimé à 8.4 pour cent en 1985. En rapprochant du déficit de l'administration centrale le déficit global des administrations publiques, estimé à 9.7 pour cent dans le dernier Mémorandum budgétaire, il apparaît que le déficit des autorités locales diminue lui aussi, passant de 1.2 pour cent à 0.5 pour cent du revenu national net.

D'après ce rapport, il faut en 1985 réduire encore les dépenses publiques pour couvrir une partie des dépassements de crédits. Ces compressions consisteront à diminuer les dépenses des ministères, et à freiner le glissement des salaires dans la fonction publique.

9 juin

Le Ministre des finances décide le remboursement accéléré de cinq emprunts publics à long terme. Du fait de l'écart entre le taux des coupons et ceux qui sont pratiqués sur le marché des capitaux, cette décision permettra une réduction nette de 65 millions de florins des intérêts à payer dans les années à venir.

12 juin

Présentation au Parlement d'un projet de loi portant modification de la loi sur la détermination des salaires. Aux termes de la loi, le critère actuel d'intervention de l'Etat sur le niveau des salaires et des avantages sociaux doit être redéfini comme l'irruption d'une crise de l'économie nationale provoquée un ou plusieurs changements importants.

17 juin

Le Ministre des finances présente à la seconde Chambre du Parlement le Mémorandum de printemps 1985. L'estimation que donne l'administration centrale du déficit pour 1985, y compris les dépenses hors budget, est encore revue en baisse, à 7.5 pour cent du revenu national net. Pour l'administration centrale et les collectivités locales, le déficit devrait représenter 8 pour cent au total, contre les 8.4 pour cent indiqués dans la lettre d'avril.

11 juillet

Le Ministre de l'Intérieur déclare qu'il a l'intention de réduire le temps de travail de 10 pour cent au total dans le secteur public sur la période 1982-1986.

15 août

La Banque des Pays-Bas annonce qu'elle a décidé de diminuer ses taux de ½ point.

23 août

Présentation au Parlement du projet de loi sur l'aide financière aux étudiants. Aux termes de la loi, les étudiants âgés de 18 à 30 ans qui poursuivent des études à temps complet pourront prétendre à une aide financière. Celle-ci comprendra une bourse de base et des allocations supplémentaires sous la forme d'un prêt portant intérêt ou d'une subvention. Le montant de la bourse de base sera calculé en fonction du revenu et des ressources du demandeur, le revenu de ses parents n'entrant pas en ligne de compte. En outre, aucune distinction n'est faite suivant l'âge de l'étudiant et la nature des études qu'il poursuit. En revanche, le revenu et les ressources des parents sont pris en considération dans le calcul de l'allocation supplémentaire. Ce nouveau régime d'aide financière aux étudiants sera sans conséquence pour le budget, car il sera alimenté par les fonds actuellement affectés aux bourses d'études et aux allocations familiales destinées aux jeunes de plus de 18 ans. Le gouvernement a l'intention de mettre ce nouveau régime en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1986.



17 septembre

*Présentation du budget pour 1986.* En 1986, le déficit de l'administration centrale doit être ramené à 7.0 pour cent du revenu national net, contre une estimation de 7.2 pour cent en 1985. Les dépenses des administrations publiques financées directement sur le marché des capitaux (dépenses dites hors budget) seront maintenues à un niveau équivalent à 0.3 pour cent du RNN. Le déficit financier des administrations locales est estimé à 0.5 pour cent du RNN pour 1985 et 1986 et le déficit de l'ensemble des administrations publiques, y compris les dépenses hors budget, devrait diminuer de 0.2 point pour revenir à 7.8 pour cent. En revanche, le solde financier des caisses d'assurance sociale se détériorerait de l'équivalent de 0.9 point en proportion du RNN (on s'attend à un excédent de 0.2 pour cent en 1985 et à un déficit de 0.7 pour cent en 1986). Le poids des impôts et des cotisations d'assurance sociale devrait diminuer sensiblement, de l'équivalent de 1.4 point (passant de 53.2 pour cent du RNN en 1985 à 51.8 pour cent en 1986), en raison, pour une large part, d'une nouvelle réduction de 0.8 point des cotisations d'assurance sociale (ramenées de 22.8 pour cent en 1985 à 22.0 pour cent en 1986).

Un ensemble de mesures d'économie, représentant au total 8 milliards de florins sur la base des paiements, est proposé. (Economies budgétaires proprement dites : 3.2 milliards de florins ; conditions d'emploi dans la fonction publique : 2 milliards de florins ; sécurité sociale : 1.8 milliard de florins ; et santé publique : 1 milliard de florins. Nouvelles dépenses : 900 millions de florins). Etant donné que le montant total des paiements d'intérêts devrait augmenter sensiblement, les autres dépenses pourraient accuser un recul de 1 à 1½ pour cent en termes réels. Les salaires et les barèmes de l'impôt sur le revenu seront intégralement ajustés en fonction de l'inflation. La majoration temporaire des salaires et des barèmes de l'impôt sur le revenu, intervenue au 1<sup>er</sup> avril 1983, sera maintenue en 1986. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené de 43 à 42 pour cent. La pression fiscale diminuera, passant de 27.6 pour cent en 1985 à 27.4 pour cent en 1986.

Une lettre est présentée à la seconde Chambre du Parlement au sujet du plan à moyen terme 1986-1990 pour la construction de logements. Le gouvernement a décidé de ralentir le programme de construction financé par l'Etat durant cette période.

Le document sur la politique des revenus en 1986 accorde une place importante à la modération de la croissance des revenus dans le secteur privé. On s'attend à ce que les traitements bruts des fonctionnaires et des employés du secteur subventionné restent stationnaires. Les salaires minimums, les prestations de sécurité sociale et les allocations familiales ne seront pas indexés.

Selon un document concernant la redistribution du travail, des progrès considérables ont été réalisés en 1984, mais de nouveaux efforts devront être déployés dans ce domaine.

24 septembre

Le dégrèvement fiscal pour les travailleurs indépendants, dont peuvent bénéficier les nouveaux chefs d'entreprises, est doublé à compter de 1985.

10 octobre

Annnonce de la décision de procéder au remboursement anticipé de quatre emprunts à long terme émis dans le public par l'administration centrale.

17 octobre

Présentation d'un amendement au régime d'assurance-incapacité. Les personnes en chômage partiel et ayant simultanément une incapacité partielle doivent être dans la même position que les autres chômeurs, du point de vue de l'indemnisation du chômage. A cette fin, la part de leurs indemnités qui correspond à l'assurance-chômage doit être réévaluée.

Présentation au Parlement d'un projet de loi visant à permettre aux personnes qui subviennent aux besoins d'une ou plusieurs autres personnes et qui, ayant subi une perte de revenu, n'ont droit qu'à une indemnité inférieure au minimum de ressources applicable, de recevoir une indemnité complémentaire compensant cet écart.

Présentation au Parlement d'un projet de loi portant amendement à la loi sur l'aide sociale et visant à assurer l'égalité de traitement des hommes et des femmes, ainsi que des célibataires et des personnes mariées.

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant l'octroi d'un complément de revenu aux chômeurs ayant épuisé, du fait de leur âge, leurs droits à une indemnité en vertu de la loi sur le chômage.

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant une assurance contre les conséquences financières du chômage (loi sur le chômage). La nouvelle loi remplacera la loi sur le chômage et la loi sur l'indemnisation du chômage.

#### 15 novembre

Présentation au Parlement d'un projet de loi portant amendement de la loi sur le compte d'investissement (WIR). En vertu des nouvelles dispositions, les entreprises non rentables ne pourraient pas prétendre aux avantages prévus par la WIR pendant l'année de l'investissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986. En revanche, les subventions pourraient être reportées sur un exercice précédent ou suivant. Cette modification entraînera une perte importante de recettes fiscales qui pourrait atteindre, à la longue, 1 400 millions de florins par an.

#### 20 novembre

Le Ministre des finances annonce, à l'issue de consultations avec la banque centrale, de nouvelles mesures de dérèglementation du marché des capitaux néerlandais qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Il s'agit notamment de la suppression de certaines des obligations concernant l'émission d'emprunts, de l'élargissement des possibilités offertes aux banques étrangères de procéder à des opérations sur le marché des capitaux néerlandais et d'un assouplissement des conditions régissant le choix des dates d'émission. Ces mesures tiennent compte de l'évolution des marchés internationaux de capitaux et doivent permettre de renforcer la position du marché néerlandais ainsi que le rôle d'Amsterdam en tant que place financière. Elles favoriseront aussi le développement des opérations financières internationales. Il est notamment prévu de ramener de cinq ans et demi à deux ans l'échéance minimum des titres à long terme au porteur. Les emprunts obligataires amortissables *in fine* et les emprunts à taux d'intérêt révisables (y compris les émissions de billets à taux flottant et de billets au porteur à moins de deux ans) seront autorisés. Pour des raisons fiscales, les emprunts obligataires à coupon zéro et les autres emprunts à faible taux d'intérêt ne seront pas autorisés. Les prêts indexés continueront d'être interdits dans le cadre de la lutte contre l'inflation. A l'avenir, des certificats de dépôt et des billets de trésorerie (commercial paper) libellés en florins pourront être émis.

#### 25 novembre

Présentation au Parlement d'un projet de loi annulant la révision du salaire minimum obligatoire, des prestations prévues par un certain nombre de lois sur l'assurance sociale et de certaines indemnités et pensions relevant de plusieurs autres lois au 1<sup>er</sup> janvier 1986 et au 1<sup>er</sup> juillet 1986. Ces nouvelles dispositions permettront de limiter les dépenses publiques et de bloquer à leur niveau actuel le salaire minimum obligatoire et les prestations concernées.

#### 27 décembre

Présentation au Parlement d'un projet de loi prévoyant le blocage des salaires minimums et des prestations sociales en 1986.

**PAGE BLANCHE**



*ANNEXE STATISTIQUE*

**Tableau A. Produit national et dépenses de la nation**  
Millions de florins, aux prix courants

	1976	1977	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Consommation finale privée	138 930	153 820	164 310	179 170	192 430	205 780	213 230	221 830	229 090	233 690
Consommation finale des administrations publiques	42 330	47 610	47 850	52 610	57 170	60 260	62 750	65 120	66 790	66 170
Formation brute de capital fixe	46 220	54 850	57 890	63 300	66 490	70 790	67 580	67 160	68 540	72 740
Entreprises	36 880	45 860	48 610	53 660	56 690	59 820	56 680	56 540	58 090	61 460
Secteur public	9 340	8 990	9 280	9 640	9 800	10 970	11 100	10 620	10 450	11 280
Variation des stocks	3 150	1 790	1 540	1 820	1 500	1 720	-3 090	-1 020	-720	2 050
<b>Dépenses de la nation</b>	<b>231 630</b>	<b>258 070</b>	<b>271 590</b>	<b>296 900</b>	<b>317 590</b>	<b>338 550</b>	<b>340 470</b>	<b>353 090</b>	<b>363 700</b>	<b>374 650</b>
Exportations de biens et services	128 470	130 740	130 740	133 340	155 060	176 810	204 620	212 600	219 470	249 070
moins : Importations de biens et services	119 930	127 400	127 400	133 230	156 690	178 620	192 240	196 830	204 730	228 860
<b>Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition</b>	<b>240 170</b>	<b>261 410</b>	<b>274 930</b>	<b>297 010</b>	<b>315 960</b>	<b>336 740</b>	<b>352 850</b>	<b>368 860</b>	<b>378 440</b>	<b>394 860</b>
moins : Impôts indirects nets	22 770	26 730	26 730	29 300	29 800	32 020	32 900	32 700	33 880	35 420
Revenu net en provenance du reste du monde	290	410	410	-350	-360	-930	-1 200	-1 570	-570	-620
<b>Produit national brut au coût des facteurs</b>	<b>217 690</b>	<b>235 090</b>	<b>248 610</b>	<b>267 360</b>	<b>285 800</b>	<b>303 790</b>	<b>318 750</b>	<b>334 590</b>	<b>343 990</b>	<b>358 820</b>
moins : Provision pour amortissements et autres	22 140	24 060	24 240	26 670	29 290	32 490	35 620	37 860	39 580	41 450
<b>Revenu national net au coût des facteurs</b>	<b>195 550</b>	<b>211 030</b>	<b>224 370</b>	<b>240 690</b>	<b>256 510</b>	<b>271 300</b>	<b>283 130</b>	<b>296 730</b>	<b>304 410</b>	<b>317 370</b>

Source: CBS, Nationale Rekeningen, 1984.

Tableau B. Origine du produit intérieur brut au coût des facteurs  
Millions de florins, aux prix courants

	1975	1977	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Agriculture, sylviculture et pêche	10 000	9 940	9 880	10 040	9 540	9 620	12 170	13 400	13 620	14 610
Industries extractives (y compris le gaz naturel)	57 810	59 520	58 220	59 990	64 260	67 980	72 380	77 090	78 410	86 490
Industries manufacturières	14 040	15 890	17 510	19 780	20 480	22 610	21 790	21 120	20 570	20 610
Bâtiment et travaux publics	3 760	4 150	4 270	4 460	4 420	4 710	4 840	5 180	5 340	5 520
Électricité, gaz et eau (non compris le gaz naturel)	13 850	15 520	15 580	16 600	17 820	18 640	19 440	19 760	20 040	20 870
Transport et communications	70 970	78 360	90 660	100 340	108 960	116 050	121 350	129 110	136 180	140 040
Autres du secteur privé	-7 470	-8 240	-8 130	-9 310	-10 590	-11 460	-12 660	-14 080	-16 150	-16 410
moins : Commissions bancaires imputées	32 300	35 480	35 970	39 140	41 980	44 080	45 020	46 720	46 970	46 260
Secteur public										
<b>Produit intérieur brut au coût des facteurs</b>	<b>195 260</b>	<b>210 620</b>	<b>223 960</b>	<b>241 040</b>	<b>256 870</b>	<b>272 230</b>	<b>284 330</b>	<b>298 300</b>	<b>304 980</b>	<b>317 990</b>
Revenu net en provenance du reste du monde	290	410	410	-350	-360	-930	-1 200	-1 570	-570	-620
<b>Revenu national</b>	<b>195 550</b>	<b>211 030</b>	<b>224 370</b>	<b>240 690</b>	<b>256 510</b>	<b>271 300</b>	<b>283 130</b>	<b>296 730</b>	<b>304 410</b>	<b>317 370</b>

Source : CBS, *Nationale Rekeningen*, 1984.



**Tableau C. Revenu et dépenses des particuliers et des institutions privées sans but lucratif**  
Millions de florins, aux prix courants

	1976	1977	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Rémunération des travailleurs	140 800	153 480	158 320	171 340	184 530	196 160	200 000	205 710	207 650	207 740
Salaires et traitements	109 150	119 530	123 470	133 850	143 360	152 080	155 080	160 320	159 790	160 150
Cotisations des employeurs à la Sécurité sociale	31 650	33 950	34 850	37 490	41 170	44 080	44 920	45 390	47 860	47 590
Revenu de la propriété et de l'entreprise	38 230	38 620	44 650	49 170	50 770	53 630	58 080	67 410	72 760	78 480
Intérêts imputés des assurances et fonds de pension	9 570	11 190	11 190	12 850	14 740	17 170	19 960	23 130	26 030	28 410
Autres revenus	28 660	27 430	33 460	36 320	36 030	36 460	38 220	44 280	46 730	50 070
Transferts courants en provenance de l'État	59 440	66 420	66 420	74 110	81 140	88 400	96 620	106 470	112 160	112 740
Transferts courants en provenance du reste du monde	610	610	610	720	930	960	1 070	990	1 080	1 050
<b>Revenu des particuliers, etc.</b>	<b>239 080</b>	<b>259 130</b>	<b>270 000</b>	<b>295 340</b>	<b>317 370</b>	<b>339 150</b>	<b>355 770</b>	<b>380 580</b>	<b>393 650</b>	<b>400 010</b>
<i>moins</i> Impôts directs frappant les particuliers, etc.	74 030	80 540	80 540	88 620	96 550	104 550	108 320	115 440	124 240	123 580
<b>Revenu disponible</b>	<b>165 050</b>	<b>178 590</b>	<b>189 460</b>	<b>206 720</b>	<b>220 820</b>	<b>234 600</b>	<b>247 450</b>	<b>265 140</b>	<b>269 410</b>	<b>276 430</b>
<i>moins</i> : Transferts courants à l'État	1 260	1 400	1 400	1 480	1 570	1 730	1 970	2 160	2 280	2 430
<i>moins</i> : Transferts courants au reste du monde	1 100	1 270	1 270	1 400	1 650	1 960	2 150	2 140	2 230	2 420
<i>moins</i> : Dépenses des consommateurs	138 930	153 820	164 310	179 170	192 430	205 780	213 230	221 830	229 090	233 690
Denrées alimentaires	33 090	35 480	34 840	36 120	37 740	39 760	42 010	44 070	44 770	45 770
Vêtements et chaussures	14 990	15 960	16 630	17 690	18 230	19 130	18 420	18 310	18 290	17 890
Loyers	10 910	12 420	14 050	15 640	17 360	19 150	21 280	23 770	26 130	27 500
Biens de consommation durables	22 010	25 940	27 090	29 210	29 760	28 940	27 700	26 970	28 020	28 080
Divers	57 930	64 020	71 700	80 410	89 340	98 800	103 820	108 710	111 880	114 450
<b>Épargne des particuliers, etc.</b>	<b>23 760</b>	<b>22 100</b>	<b>22 480</b>	<b>24 670</b>	<b>25 170</b>	<b>25 130</b>	<b>30 100</b>	<b>39 010</b>	<b>35 810</b>	<b>37 890</b>

Source : CBS, *Nationale Rekeningen*, 1984.

**Tableau D. Production industrielle et productivité**  
**Indices corrigés des variations saisonnières**  
**1980 = 100**

	1982	1983	1984	1983			1984				1985		
				T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Industries extractives	80	87	89	95	86	86	100	90	88	82	106	91	..
Industries manufacturières	98	98	105	98	99	100	103	105	105	107	107	106	..
Métallurgie de base	93	101	121	102	99	115	118	119	120	125	123	105	..
Ouvrages en métaux, machines et matériel	100	97	104	95	95	99	102	102	105	109	107	..	..
Alimentation, boissons et tabacs	107	107	110	107	109	109	111	110	109	112	..	..	..
Textiles, habillement et cuir	88	85	85	85	87	84	86	86	85	85	..	..	..
Produits chimiques	99	107	115	106	110	111	111	114	118	116	117	..	..
Électricité, gaz et eau	100	102	106	98	95	98	102	106	111	104	112	..	..
Total	94	96	101	97	95	97	102	102	102	101	107	102	..
Emploi et productivité dans les industries manufacturières <sup>1</sup>													
Emploi (fin de trimestre)	92	87	85	87	86	86	85	85	85	85	85	..	..
Production par personne occupée	107	113	124	116	106	123	116	129	115	133	122	..	..

1. Non corrigés des variations saisonnières.

Source : OCDE, *Indicateurs des Activités Industrielles*.

Tableau E. Le marché du travail et l'emploi  
Milliers, hommes-années

	1976	1977	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Population active totale <sup>1</sup>	4 860	4 683	4 884	4 919	4 983	5 132	5 216	5 274	5 326	5 321
Chômage <sup>2</sup>	211	204	204	206	210	325	480	655	801	820
Emploi total	4 649	4 659	4 680	4 713	4 773	4 807	4 736	4 619	4 525	4 501
Agriculture et pêche	295	289	289	285	280	278	273	271	273	272
Industries manufacturières et eau, gaz et électricité	1 092	1 064	1 090	1 065	1 056	1 047	1 018	977	935	927
Bâtiment et travaux publics	438	442	435	445	459	449	400	358	328	327
Services dans le secteur privé	2 174	2 196	2 190	2 228	2 275	2 319	2 317	2 279	2 256	2 258
Total du secteur privé	3 999	3 991	4 004	4 023	4 070	4 093	4 008	3 885	3 792	3 774
Secteur public	650	668	676	690	703	714	728	734	733	727
Nombre d'heures travaillées par semaine dans l'industrie <sup>3</sup>	41.4	41.4	41.4	41.3	41.4	41.2	41.1	41.0	41.0	..
Congés de maladie en pourcentage du nombre total des heures de travail	9.3	9.5	9.5	10.0	10.0	9.4	8.5	8.1	7.5	7.2
Offres d'emploi	47	55	55	63	68	54	21	11	10	15

1. A partir de 1980, changement de définition.

2. Non compris les salariés du secteur para-public.

3. Moyenne mensuelle des heures de travail (ouvriers).

Sources : OCDE, *Statistiques de la population active*; CBS, *Maandschrift, Sociale Maandstatistiek* et *Statistisch Bulletin*.



Tableau F. Prix et salaires

	1981	1982	1983	1984	1983				1984				1985		
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
<i>Prix à l'importation et à la production</i>															
(1980 = 100) :															
<i>Matières premières et produits</i>															
semi-finis	108	113	115	120	..	..	..	..	119	120	121	121	122	123	..
Biens de consommation	108	114	115	121	..	..	..	..	120	120	121	122	123	123	..
Biens d'équipement	105	111	112	115	..	..	..	..	113	114	115	116	117	118	..
<i>Indice du coût de la vie (1980 = 100) :</i>															
Total	107	113	116	120	115	115	117	117	118	119	120	121	122	123	122
Produits alimentaires	106	112	112	117	111	111	113	114	116	117	116	117	118	119	118
Logement	112	122	130	136	128	128	133	133	135	135	138	138	140	140	143
Vêtements et chaussures	103	108	108	110	106	110	103	112	107	111	105	116	111	115	110
Soins médicaux et santé	106	112	114	116	114	114	114	114	116	116	116	117	117	118	119
Enseignement, loisirs	104	109	113	115	112	113	113	113	114	114	115	115	116	117	117
Transports	108	112	116	119	112	115	119	117	118	119	120	120	122	123	122
Autres services	105	109	112	115	111	112	112	113	114	115	115	116	116	118	118
<i>Indices des taux de salaires horaires</i>															
(1980 = 100) :															
Total (hommes et femmes)	103	109	110	110	110	110	110	110	110	110	110	111	112	112	112
Secteur privé	104	112	116	117	115	115	116	116	116	117	117	118	119	120	120
Secteur public	99	103	99	98	99	99	99	99	98	98	98	98	98	98	98

Sources : CBS, Maandschrift et Maandstatistiek van de Binnenlandse Handel.

Tableau G. **Monnaie et banque**  
Fin de période

	1981	1982	1983			1984				1985		
			T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Millions de florins												
<i>Masse monétaire :</i>												
Total des liquidités de première ligne	64 025	70 333	80 665	76 236	77 466	77 347	82 791	80 202	83 211	83 693	87 864	85 551
Billets et monnaies divisionnaires	22 336	22 147	25 294	25 258	26 498	26 298	27 162	26 978	27 972	28 231	28 916	28 271
Dépôts	41 689	46 804	55 371	50 978	50 968	51 049	55 629	53 224	55 239	55 462	58 948	57 280
Disponibilités quasi monétaires	48 431	50 711	59 360	58 842	56 142	63 199	66 330	66 248	60 583	73 264	71 288	70 211
<i>Actifs des institutions à caractère monétaire<sup>1</sup> :</i>												
Secteur privé	204 796	210 195	214 106	215 880	216 961	220 422	221 614	221 735	225 732	228 612	230 724	233 678
Gouvernement central	28 275	34 128	41 233	39 761	39 907	42 857	44 581	45 063	47 225	49 740	50 020	51 746
Provinces et municipalités	18 747	17 357	19 276	17 259	17 154	18 683	18 423	16 777	15 126	18 126	17 391	16 337
Étranger	3 117	3 200	4 107	4 492	4 875	4 870	5 346	5 272	5 655	6 024	6 299	6 511
<i>Dépôts intérieurs auprès des institutions à caractère monétaire<sup>1</sup> :</i>												
Dépôts à vue	18 692	22 186	26 323	24 508	24 591	24 785	26 606	25 536	27 408	27 031	28 407	28 342
Autres dettes à court terme	40 366	42 896	49 013	48 428	46 084	50 932	53 295	53 531	49 112	57 304	57 349	56 464
Pourcentages												
<i>Taux d'intérêt<sup>2</sup> :</i>												
Taux d'escompte	9.00	5.0	4.50	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.50	5.50	5.00
Taux de l'argent au jour le jour (Amsterdam)	10.77	5.19	4.94	5.67	5.75	6.06	5.72	5.83	5.63	6.90	6.84	5.74
Taux des bons du Trésor (à trois mois)	10.08	5.55	5.78	6.02	6.06	5.98	5.99	6.14	5.66	7.05	6.56	5.67
<i>Rendements du marché des capitaux<sup>2</sup> :</i>												
Obligations d'État	11.33	7.69	9.01	8.63	8.44	8.07	8.40	8.03	7.28	7.96	7.24	6.89
<i>dont :</i> Court terme	11.20	7.68	8.88	8.59	8.37	8.01	8.32	7.95	7.20	7.92	7.11	6.81
Moyen terme	11.38	7.63	9.06	8.64	8.49	8.08	8.42	8.09	7.44	8.02	7.35	6.89
Long terme	11.30	7.94	9.12	8.77	8.60	8.40	8.67	8.00	7.20	8.00	7.35	6.89
Perpétuel	8.83	7.12	5.92	6.34	6.32	6.13	6.22	6.02	5.68	5.89	6.06	5.70
Emprunts des entreprises de services publics émis dans le secteur privé	11.77	8.36	9.69	9.14	8.87	8.68	8.90	8.41	7.79	8.55	7.82	7.90
Prêts hypothécaires	13.00	9.10	9.80	9.50	9.30	9.00	9.00	9.00	8.50	8.90	8.40	7.90

1. Voir De Nederlandsche Bank (Statistiques trimestrielles), Tableau 2.1

2. Moyenne du dernier mois.

Sources : CBS, *Maandstatistiek Financien* et *Maandschrift*; De Nederlandsche Bank N.V. (Statistiques trimestrielles).

**Tableau H. Commerce par région et groupe de produits**  
Millions de dollars des États-Unis

	Importations, caf						Exportations, fob					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>Total</b>	<b>66 930</b>	<b>76 411</b>	<b>65 664</b>	<b>62 243</b>	<b>61 467</b>	<b>62 069</b>	<b>63 389</b>	<b>73 335</b>	<b>68 313</b>	<b>66 049</b>	<b>65 565</b>	<b>65 826</b>
<b>Par région :</b>												
<b>Pays de l'OCDE</b>	<b>50 144</b>	<b>55 372</b>	<b>47 133</b>	<b>46 077</b>	<b>45 617</b>	<b>46 154</b>	<b>53 971</b>	<b>61 494</b>	<b>56 702</b>	<b>55 919</b>	<b>55 814</b>	<b>56 658</b>
CEE	38 111	40 960	34 373	33 470	32 787	32 971	46 468	53 129	48 791	47 924	47 346	47 309
Autres pays européens	4 501	5 456	4 519	4 814	5 268	5 490	4 925	5 710	4 897	5 060	4 766	4 922
Amérique du Nord	6 039	7 279	6 749	6 239	6 014	5 965	1 972	2 051	2 412	2 338	3 008	3 657
Japon	1 305	1 458	1 284	1 327	1 339	1 456	348	332	337	310	337	383
Australie	152	184	171	194	177	240	204	208	201	229	267	289
Nouvelle-Zélande	36	36	38	33	32	32	54	63	65	58	90	98
<b>Pays non membres de l'OCDE</b>	<b>16 785</b>	<b>21 037</b>	<b>18 530</b>	<b>16 164</b>	<b>15 836</b>	<b>15 915</b>	<b>8 336</b>	<b>10 276</b>	<b>10 043</b>	<b>8 869</b>	<b>8 523</b>	<b>8 117</b>
Pays développés <sup>1</sup>	165	156	137	145	108	149	212	263	319	236	235	273
Europe de l'Est	1 812	2 290	2 653	3 266	3 323	2 903	1 145	1 420	1 386	994	1 078	840
Chine	157	274	246	192	179	168	160	148	96	67	133	169
Pays en voie de développement	14 651	18 317	15 494	12 562	12 226	12 695	6 819	8 445	8 243	7 572	7 077	6 835
Non spécifiés	-	2	2	2	13	1	1 082	1 566	1 567	1 261	1 229	1 051
<b>Par section de la CTCI :</b>												
<b>0. Produits alimentaires et animaux vivants</b>	<b>7 654</b>	<b>8 619</b>	<b>7 641</b>	<b>7 409</b>	<b>7 175</b>	<b>6 902</b>	<b>11 416</b>	<b>12 667</b>	<b>12 605</b>	<b>12 139</b>	<b>11 645</b>	<b>11 184</b>
1. Boissons et tabacs	900	1 058	846	870	862	810	979	1 164	1 069	1 134	1 117	1 143
2. Matières brutes, carburants non compris	4 348	4 828	4 129	3 691	3 622	3 923	3 435	3 805	3 227	3 087	3 111	3 274
3. Combustibles minéraux, lubrifiants, etc.	13 589	18 504	17 525	16 283	15 420	14 840	12 129	16 376	16 510	15 965	15 494	15 168
4. Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	619	641	581	557	561	846	698	734	644	577	668	979
5. Produits chimiques	5 760	6 393	5 726	5 473	5 534	5 804	10 325	11 288	10 418	9 982	10 536	11 005
6. Articles manufacturés classés par matières	10 593	12 197	9 480	8 971	8 626	8 880	9 164	10 041	8 711	8 219	8 030	8 004
7. Machines et matériel de transport	15 079	15 207	12 405	12 151	13 014	13 534	11 125	12 574	11 012	10 775	10 750	10 843
8. Autres articles manufacturés	7 729	8 381	6 890	6 328	6 188	6 096	3 866	4 396	3 871	3 882	3 909	3 942
9. Autres articles non classés	657	582	441	511	464	434	253	289	247	288	305	284

1. Afrique du Sud seulement.

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur*



*STATISTIQUES DE BASE :*  
*COMPARAISONS INTERNATIONALES*

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence <sup>1</sup>	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie
<b>Population</b>																											
Total	Milliers	1984	15 540	7 552	9 852	25 150	5 111	4 882	54 947	61 181	9 900	240	3 540	56 983	120 018	366	14 420	3 245	4 141	10 170	38 387	8 337	6 507	48 720	56 488	236 681	22 960
Densité au km <sup>2</sup> de superficie terrestre	Nombre		2	90	323	3	14	100	246	75	1.0	2	50	189	322	141	387	12	13	110	76	19	158	62	231	25	89
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%		1.3	-0.1	0.1	1.2	0.1	0.4	0.5	-0.1	1.0	1.1	1.3	0.3	0.9	0.2	0.6	0.7	0.4	1.0	0.9	0.2	0.1	2.1	0.0	1.0	0.8
<b>Emploi</b>																											
Emploi civil net (ECN) <sup>2</sup>	Milliers	1984	6 471	3 235	3 577 (83)	11 000	2 389 (83)	2 404	20 941	24 822	3 508 (83)	114 (83)	1 111 (83)	20 418	57 660	157 (83)	4 929 (83)	1 280	1 970	3 892 (83)	10 382	4 255	3 142	14 912 (83)	23 656	105 005	..
dont : Agriculture	% de l'ECN		6.2	9.4	3.0	5.3	7.4	12.2	7.9	5.6	30.0	17.0	11.9	8.9	4.5	5.1	11.2	7.1	24.6	18.0	5.1	6.7	58.9	2.6	3.3	..	
Industrie	% de l'ECN		28.1	38.1	30.9	25.9	28.4	32.6	33.0	41.3	28.6	36.8	29.8	34.5	34.8	35.7	27.8	32.1	28.3	37.5	32.7	29.8	37.7	16.7	32.9	28.5	..
Services	% de l'ECN		65.7	52.5	66.1	68.8	64.2	55.2	59.1	53.1	41.4	52.6	53.2	56.3	59.9	67.1	56.7	64.6	38.0	49.3	65.1	55.7	24.3	64.5	68.2	..	
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>																											
Aux prix et aux taux de change courants	Milliards de \$ EU	1984	173.7	64.5	75.8	334.1	54.6	51.2	489.4	613.4	33.5	2.6	17.6	348.4	1 255.0	3.4	123.1	23.2	54.7	19.3	160.9	94.8	91.1	49.6	423.4	3 634.6	46.1 (83)
Par habitant	\$ EU		11 178	8 535	7 697	13 285	10 690	10 493	8 907	10 025	3 380	10 723	4 986	6 114	10 457	9 235	8 534	7 159	13 215	1 905	4 192	11 369	14 002	1 018	7 495	15 356	2 023 (83)
Aux prix courants convertis à l'aide des PPA courantes <sup>3</sup>	Milliards de \$ EU	1984	..	85.7	119.7	382.2	68.6	59.6	694.7	811.6	62.4	..	27.6	572.3	1 468.4	5.3	168.9	..	63.6	50.9	317.8	..	..	..	625.2	3 634.6	..
Par habitant	\$ EU		..	11 345	12 150	15 198	13 422	12 217	12 643	13 265	6 300	..	7 795	10 044	12 235	14 385	11 710	..	15 367	5 021	8 279	..	..	..	11 068	15 356	..
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1984	2.6	1.6	1.0	1.7	1.5	3.3	1.1	0.9	0.8	1.1	2.1	1.1	4.0	1.7	0.3	3.1	2.6	1.3	1.4	1.5	1.5	3.9	0.6	2.0	..
<b>Formation brute de capital fixe (FBCF)</b>																											
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1984	21.8	21.8	16.1	18.1	17.9	23.4	18.9	20.3	18.6	22.2	21.0	17.9	27.8	22.2	18.4	21.5	25.6	24.7	17.8	18.3	23.3	18.5	17.4	17.9	24.0 (83)
Construction de logements	% du PIB		9.3 (83)	9.0	5.4	6.8	7.7	8.5	9.1	8.0	7.9	5.8	10.9	7.3	9.8 (83)	9.1 (82)	8.2	8.8 (83)	7.5	13.8 (81)	5.9 (83)	8.2 (83)	7.3	9.1 (82)	8.1	7.4 (83)	..
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1984	3.7 (83)	4.8	3.1	3.7	5.1	6.5	4.9	6.4	3.8	5.8	5.5 (83)	4.8	5.4 (83)	4.8 (82)	5.1	4.1 (83)	3.7	7.8 (81)	5.1 (82)	4.0	16.0 <sup>9</sup>	2.6 (82)	3.7	4.0 (83)	..
Taux d'épargne brute <sup>4</sup>	% du PIB	1984	20.3	24.1	15.6	19.4	15.8	24.5	18.6	21.9	16.1	18.0	17.5	17.7	31.0	57.5	23.0	24.5	30.8	20.1	19.9	17.5	28.6	17.2	19.3	17.0	..
<b>Ensemble des administrations publiques</b>																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1984	17.1	18.5	17.4	21.0	25.9	19.5	16.4	20.1	19.0	17.3	19.0	19.4	9.8	15.7	16.8	15.9	18.8	14.7	12.3	27.8	13.4	8.9	21.9	18.8	15.0 (83)
Emplois courants <sup>5</sup>	% du PIB	1984	32.6 (83)	44.8	52.9	44.0	58.2 (83)	36.2	49.4	44.2	38.4	26.4	51.1 (83)	51.2 (83)	27.6 (83)	46.5 (80)	57.7 (83)	..	44.8	37.5 (81)	31.8 (82)	61.3 (83)	31.2	..	44.9	36.9 (83)	..
Ressources courantes	% du PIB	1984	32.8 (83)	46.8	46.0	39.6	53.2 (83)	39.0	48.4	45.6	33.0	34.8	43.4 (83)	45.0 (83)	29.9 (83)	52.4 (80)	55.9 (83)	..	53.9	33.1 (81)	30.7 (82)	60.0 (83)	34.5	..	42.9	31.7 (83)	..
Apports nets d'aide publique au développement	% du PNB	1983	0.49	0.23	0.59	0.45	0.73	0.33	0.74	0.49	..	..	..	0.24	0.33	..	0.91	0.28	1.06	..	..	0.85	0.32	..	0.35	0.24	..
<b>Indicateurs du niveau de vie</b>																											
Consommation privée par habitant <sup>6</sup>	\$ EU	1984	6 742 *	6 490	7 637	8 484	6 842	6 287	8 009	7 274	4 089	6 335 *	4 338	6 251	6 744	8 540	7 270	4 041 *	6 624	3 076	5 456	5 812 *	8 755 *	759 *	6 535	10 214	1 060 (83) *
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1983	..	306 (81)	335 (84)	421 (82)	272	302 (84)	360	412 (84)	108	405	206	359	221	414 (85)	341 (85)	446 (84)	345 (84)	135 (82)	232	369 (84)	392 (84)	18 (82)	312	547 (82)	121
Postes de téléphones pour 1 000 habitants	Nombre	1983	540	460	415	664	719	572	541	598 (84)	336	525	235	405	535	404 (84)	401 (85)	616 (84)	622 (84)	166	362 (84)	890 (84)	1 299 (84)	55	521 (84)	760 (82)	122
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1983	..	300 (81)	303 (84)	471 (80)	370	363	297 (80)	367 (84)	158 (80)	282 (82)	181 (80)	243	250 (80)	336	315 (85)	291 (84)	323 (84)	140 (80)	252 (80)	390 (84)	329 (84)	76 (79)	336 (84)	621 (80)	175
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1983	..	1.7 (82)	2.8 (84)	1.8 (82)	2.4 (82)	2.2	2.1 (82)	2.4	2.8	2.2 (82)	1.3 (82)	3.6 (82)	1.3 (82)	1.7 (84)	2.2 (84)	1.6 (80)	2.3	1.8 (82)	3.0	2.3	1.4 (84)	1.5	0.5	1.8 (82)	1.6 (82)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1983	9.6	11.9	11.3	9.1	7.7	6.2	8.9	9.6 (84)	14.6	6.2	9.8	12.3	6.2	11.7 (84)	8.3 (84)	12.5	7.9	19.0	9.6 (82)	6.4 (84)	7.1 (84)	..	10.1	11.2	31.7
<b>Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)</b>																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1984	10.3	5.7	5.7 (85)	7.3 (85)	8.4	11.1	12.5	4.1 (85)	26.6	..	14.7	16.3 (85)	4.6 (85)	..	3.6 (85)	10.3	9.6	20.0	16.5	8.7 (85)	..	..	10.3 (85)	5.5 (85)	..
Prix à la consommation	%	1985	8.3	4.9	7.0	7.4	7.9	8.6	9.6	3.9	20.7	48.7	12.3	13.7	2.7	6.9	4.2	12.0	9.0	23.2	12.2	9.0	4.3	37.8	7.2	5.5	47.7
<b>Commerce extérieur</b>																											
Exportations de marchandises, fob <sup>7</sup>	Millions de \$ EU	1985	23 856 (84)	17 220	53 664 <sup>7</sup>	87 360	17 040	13 560	97 008	183 312	4 812 (84)	768 (84)	10 380	73 428 (84)	169 776 (84)	.. <sup>8</sup>	68 472	3 924	19 908	5 172 (84)	24 192	29 316 (84)	27 120	7 116 (84)	94 224 (84)	213 144	6 312
en pourcentage du PIB	%		13.7	26.7	70.8	26.1	31.2	26.5	19.8	29.9	14.4	29.5	59.0	21.1	13.5	..	55.6	16.9	36.4	26.8	15.0	30.9	29.8	14.3	22.3	5.9	13.7
accroissement annuel sur 5 ans	%		5.1	-0.2	-3.6	6.1	0.4	-0.8	-2.7	-0.9	4.4	-0.6	4.1	10.6	..	-1.5	-2.2	1.5	8.2	3.0	1.3	-1.7	23.5	0.7	-0.7	-5.9	
Importations de marchandises, caf <sup>7</sup>	Millions \$ EU	1985	23 424 (84)	20 964	56 052 <sup>7</sup>	76 860	18 192	13 140	107 148	157 584	9 612 (84)	864 (84)	10 044	84 336 (84)	136 080 (84)	..	65 412	4 639	15 492	7 752 (84)	29 916	26 340 (84)	30 432	10 908 (84)	105 180 (84)	345 276	7 224
en pourcentage du PIB	%		13.5	32.5	73.9	23.0	33.3	25.7	21.9	25.7	14.4	33.2	57.1	24.2	10.8	..	53.1	20.0	28.3	40.2	18.6	27.8	33.4	22.0	24.8	9.5	15.7
accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		7.2	-2.9	-4.8	5.4	-1.2	-3.4	-4.5	-3.2	0.9	-2.1	1.6	4.2	..	-3.2	0.4	-1.8	3.5	-2.6	-1.6	-3.5	-13.9	0.5	7.4	-12.9	
<b>Réserves officielles totales<sup>8</sup></b>																											
En ratio des importations de marchandises	Ratio	1985	5 528	5 080	5 611	2 982	4 999	3 481	24 227 (84)	43 562	935	189	2 689	16 458	25 173	..	11 354	1 449	12 711	1 237 (84)	12 709 (84)	3 449	19 317	1 429 (84)	12 373	38 412	1 247 (84)
			2.9	3.0	1.2	0.5	3.3	3.2	2.8	3.4	1.2	2.7	3.3	2.4	2.3	..	2.1	0.3	10.0	1.9	5.2	1.6	7.7	1.6	1.4	1.4	2.1

\* Aux prix et taux de change courants.  
 1. Sauf indication contraire.  
 2. Suivant la définition retenue dans *Statistiques de la Population active* de l'OCDE.  
 3. PPA = Parités de Pouvoir d'Achat.  
 4. Épargne brute = Revenu national disponible brut moins Consommation privée et consommation des administrations publiques.  
 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.  
 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.  
 7. Y compris le Luxembourg.  
 8. Inclus dans la Belgique.  
 9. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources :  
 Population et Emploi : *Statistiques de la Population active*, OCDE.  
 PIB, FBCF et Administrations publiques : *Comptes nationaux*, Vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, *Statistiques rétrospectives*.  
 Indicateurs du niveau de vie : Publications nationales diverses.  
 Salaires et Prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE.  
 Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.  
 Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

## OFFRES D'EMPLOI

### *Département des affaires économiques et statistiques*

#### OCDE

**A. Administrateur.** Un certain nombre de postes d'économistes pourraient se libérer en 1985 dans des domaines tels que la politique monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'affectation des ressources, les questions de politique macroéconomique, les prévisions à court terme et les études par pays. Qualifications et expérience *requis* : diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences économiques; bonne connaissance des méthodes statistiques et économétrie appliquée; deux ou trois années d'expérience de l'analyse économique appliquée; maîtrise de l'une des deux langues officielles (anglais et français). Autres qualifications et expérience *souhaitées* : connaissance des problèmes économiques et de sources de données d'un certain nombre de pays Membres; aptitude confirmée à rédiger; expérience de l'estimation, de la simulation et de l'application des modèles économiques informatisés; notions de la deuxième langue officielle.

**B. Administrateur Principal.** Un certain nombre de postes d'économistes de haut niveau pourraient se libérer en 1985 dans des domaines tels que la politique monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'affectation des ressources, les questions de politique macroéconomique, les prévisions à court terme et les études par pays. Qualifications et expérience *requis* : diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences économiques; vaste expérience de l'analyse économique appliquée, de préférence acquise auprès d'une banque centrale, d'un ministère de l'économie ou des finances ou d'un institut de recherche économique; bonne connaissance des méthodes statistiques et de l'économétrie appliquée; maîtrise de l'une des deux langues officielles (anglais et français) et aptitude confirmée à rédiger dans cette langue. Autres qualifications et expérience *souhaitées* : expérience de l'utilisation de l'analyse économique pour la formulation d'avis concernant l'orientation de l'action; très bonne connaissance de l'économie de plusieurs pays de l'OCDE; expérience des modèles économiques informatisés; bonne connaissance de la deuxième langue officielle.

Il est offert pour ces postes un traitement de base (net d'impôts) à partir de FF 171 284 ou FF 211 318 (Administrateur) et de FF 242 960 (Administrateur Principal), à quoi s'ajoutent d'autres allocations selon la situation de famille et le lieu de résidence de l'agent.

L'engagement initial sera de durée déterminée (deux ou trois ans).

Ces postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays Membres de l'OCDE. Les candidatures en anglais ou en français, accompagnées d'un curriculum vitæ, doivent être envoyées, sous la référence "ECSUR", à l'adresse suivante :

Chef du Personnel  
OCDE  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16  
France



## OECD SALES AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,  
Florida 165, 4° Piso,  
(Galeria Gumes) 1333 Buenos Aires  
Tel. 33.1787.2391 y 30.7122

### AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.,  
11-13 Station Street (P.O. Box 163)  
Mitcham, Vic. 3132 Tel. (03) 873 4411

### AUSTRIA - AUTRICHE

OECD Publications and Information Centre,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228) 21.60.45  
Local Agent:  
Gerold & Co., Graben 31, Wien I Tel. 52.22.35

### BELGIUM - BELGIQUE

Jean de Lannoy, Service Publications OCDE,  
avenue du Roi 202  
B-1060 Bruxelles Tel. 02/538.51.69

### CANADA

Renouf Publishing Company Limited/  
Éditions Renouf Limitée Head Office/  
Siège social - Store/Magasin:  
61, rue Sparks Street,  
Ottawa, Ontario K1P 5A6  
Tel. (613)238-8985, 1-800-267-4164  
Store/Magasin: 211, rue Yonge Street,  
Toronto, Ontario M5B 1M4. Tel. (416)363-3171

### Regional Sales Office/ Bureau des Ventes régionale:

7575 Trans-Canada Hwy., Suite 305,  
Saint-Laurent, Quebec H4T 1V6  
Tel. (514)335-9274

### DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service  
35, Nørre Søgade, DK-1370 København K  
Tel. +45.1.12.85.70

### FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,  
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10 Tel. 0.12141

### FRANCE

OCDE/OECD  
Mail Orders/Commandes par correspondance:  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16  
Tel. (1) 45.24.82.00  
Bookshop/Librairie: 33, rue Octave-Feuillet  
75016 Paris  
Tel. (1) 45.24.81.67 or/ou (1) 45.24.81.81

### Principal correspondent:

Librairie de l'Université,  
13602 Aix-en-Provence Tel. 42.26.18.08

### GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn Tel. (0228) 21.60.45

### GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann,  
28 rue du Stade, Athens 132 Tel. 322.21.60

### HONG KONG

Government Information Services,  
Publications (Sales) Office,  
Beaconsfield House, 4/F.,  
Queen's Road Central

### ICELAND - ISLANDE

Snbjörn Jónsson & Co., h.f.,  
Hafnarstræti 4 & 9,  
P.O.B. 1131 - Reykjavik  
Tel. 13133/14281/11936

### INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.,  
Scindia House, New Delhi 1 Tel. 45896  
17 Park St., Calcutta 700016 Tel. 240832

### INDONESIA - INDONESIAE

Pdin Lipi, P.O. Box 3065/JKT.Jakarta  
Tel. 583467

### IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers  
12 North Frederick Street, Dublin 1  
Tel. 744835-749677

### ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,  
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze  
Tel. 579751/584468  
Via Bartolini 29, 20155 Milano Tel. 365083  
Sub-depositari:  
Ugo Tassi, Via A. Farnese 28,  
00192 Roma Tel. 310590  
Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma  
Tel. 6794628

### Agenzia Libreria Pegaso, Via de Romita 5, 70121 Bari

Tel. 540.105/540.195  
Agenzia Libreria Pegaso, Via S. Anna dei  
Lombardi 16, 80134 Napoli. Tel. 314180

Libreria Hæpli,  
Via Hopli 5, 20121 Milano Tel. 865446  
Libreria Scientifica

Dott. Lucio de Biasio "Acio"  
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tel. 807679  
Libreria Zanichelli, Piazza Galvani 1/A,  
40124 Bologna Tel. 237389

Libreria Lattes,  
Via Garibaldi 3, 10122 Torino Tel. 519274

La diffusione delle edizioni OCDE è inoltre  
assicurata dalle migliori librerie nelle città più  
importanti.

### JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Centre,  
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,  
Minato-ku, Tokyo 107 Tel. 586.2016

### KOREA - CORÉE

Pan Korea Book Corporation  
P.O.Box No. 101 Kwangwhamun, Seoul  
Tel. 72.7369

### LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,  
Edison Building, Bliss St.,  
P.O.B. 5641, Beirut Tel. 354429-344425

### MALAYSIA - MALAISIE

University of Malaya Co-operative Bookshop  
Ltd.,  
P.O.Box 1127, Jalan Pantai Baru,  
Kuala Lumpur Tel. 577701/57702

### NETHERLANDS - PAYS-BAS

Staatsuitgeverij Verzendboekhandel  
Chr. Plantijnstraat, 1 Postbus 20014  
2500 EA S-Gravenhage Tel. 070-789911  
Voor bestellingen: Tel. 070-789208

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:  
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland Street,  
Mail Orders, 85 Beach Road  
Private Bag C.P.O.  
Hamilton: Retail: Ward Street,  
Mail Orders, P.O. Box 857  
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head  
Office)  
Cubacade World Trade Centre,  
Mail Orders, Private Bag  
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,  
Mail Orders, Private Bag  
Dunedin: Retail, Princes Street,  
Mail Orders, P.O. Box 1104

### NORWAY - NORVÈGE

Tanum-Karl Johan a.s  
P.O. Box 1177 Sentrum, 0107 Oslo 1  
Tel. (02) 801260

### PAKISTAN

Mirza Book Agency  
65 Shahrah Quid-E-Azam, Lahore 3 Tel. 66839

### PORTUGAL

Livraria Portugal,  
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.  
Tel. 360582/3

### SINGAPORE - SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd  
Pci-Fu Industrial Building,  
24 New Industrial Road No. 02-06  
Singapore 1953 Tel. 2831786, 2831798

### SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.,  
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid-28001  
Tel. 431.33.99  
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,  
Barcelona 7 Tel. 317.53.08/317.53.58

### SWEDEN - SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,  
Box 16356, S 103 27 STH,  
Regeringsgatan 12,  
DS Stockholm Tel. (08) 23.89.00  
Subscription Agency/Abonnements:  
Wennergren-Williams AB,  
Box 30004, S104 25 Stockholm. Tel. 08/54.12.00

### SWITZERLAND - SUISSE

OECD Publications and Information Centre,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228) 21.60.45  
Local Agent:  
Librairie Payot,  
6 rue Grenus, 1211 Genève 11  
Tel. (022) 31.89.50

### TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.  
9th floor, No. 118, Sec.2  
Chung Hsiao E. Road  
Taipei Tel. 391.7396/391.7397

### THAILAND - THAÏLANDE

Sukait Siam Co., Ltd.,  
1715 Rama IV Rd.,  
Siamyong Bangkok 5 Tel. 2511630

### TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.  
Atatürk Bulvarı No: 191/Kat. 21  
Kavaklıdere/Ankara Tel. 17.02.66  
Dolmabahçe Cad. No: 29  
Besiktas/Istanbul Tel. 60.71.88

### UNITED KINGDOM - ROYAUME UNI

H.M. Stationery Office,  
Postal orders only:  
P.O.B. 276, London SW8 5DT  
Telephone orders: (01) 622.3316, or  
Personal callers:  
49 High Holborn, London WC1V 6HB  
Branches at: Belfast, Birmingham,  
Bristol, Edinburgh, Manchester  
UNITED STATES - ÉTATS-UNIS  
OECD Publications and Information Centre,  
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave., N.W.,  
Washington, D.C. 20006 - 4582  
Tel. (202) 724.1857

### VENEZUELA

Libreria del Este,  
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,  
Edificio Galipan, Caracas 106  
Tel. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

### YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,  
P.O.B. 36, Beograd Tel. 621.992

Orders and inquiries from countries where Sales  
Agents have not yet been appointed should be sent  
to:

OECD, Publications Service, Sales and  
Distribution Division, 2, rue André-Pascal, 75775  
PARIS CEDEX 16.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a  
pas encore désigné de dépositaire peuvent être  
adressées à :

OCDE, Service des Publications, Division des  
Ventes et Distribution, 2, rue André-Pascal, 75775  
PARIS CEDEX 16.



**PUBLICATIONS DE L'OCDE**

**2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16**

**N° 43546**

**(10 86 21 2) ISBN 92-64-22811-X  
ISSN 0304-3363**



***IMPRIMÉ EN FRANCE***



ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*En juillet et en décembre, dans les Perspectives économiques de l'OCDE, le Secrétariat étudie les évolutions économiques les plus récentes dans la zone de l'OCDE et évalue les perspectives au moyen d'un ensemble de prévisions quantitatives.*

## REVUE ÉCONOMIQUE DE L'OCDE

*Cette publication semestrielle, réalisée par le Département des Affaires Économiques et Statistiques du Secrétariat de l'OCDE, contient des articles axés sur des analyses macro-économiques et statistiques appliquées qui sont faites, généralement, dans une optique internationale ou comparative.*

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*Études annuelles du développement et des perspectives économiques dans chaque pays de l'OCDE.*

Abonnement (Série 1985-1986) US\$ 80,00 £ 40,00 F 400,00

(10 86 21 2) ISBN 92-64-22811-X  
ISSN 0304-3363

F 24/500